



N° 85-211-XIF au catalogue

Services correctionnels pour adultes au Canada 1997-1998



Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, sans frais 1 800 387-2231, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 85-211-XIF au catalogue annuellement sur Internet. Un numéro coûte 28 \$CAN. Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/feepub_f.cgi.

On peut aussi se procurer la version imprimée de ce produit par l'entremise du service d'impression sur demande. Au Canada, un numéro coûte 59 \$. À l'extérieur du Canada, un numéro coûte 59 \$US. On peut commander la version imprimée par la poste, en écrivant à Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6; par téléphone, en composant le **(613) 951-7277** ou le **1 800 770-1033**; par télécopieur, en composant le **(613) 951-1584** ou le **1 800 889-9734**; par Internet, en se rendant à order@statcan.ca; ou en personne, en se présentant à l'un des bureaux régionaux de Statistique Canada. Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresses.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998

Dernière édition

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 1999

N° 85-211-XIF au catalogue

Périodicité : annuelle

ISSN 1480-851X

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-211-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

SIGNES CONVENTIONNELS

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans cette publication de Statistique Canada.

- .. nombres indisponibles.
- ... n'ayant pas lieu de figurer.
- néant ou zéro.
- nombres infimes.
- e estimation.
- r nombres rectifiés.

La présente publication a été rédigée sous la direction de :

- ◆ **Shelley Trevethan**, chef, Programme des services correctionnels
- ◆ **Micheline Reed**, gérante d'enquête, Programme des services correctionnels
- ◆ **Ginette Mongeon**, assistante d'enquête, Programme des services correctionnels

PRÉFACE

La production de données statistiques juridiques à l'échelle nationale est le résultat d'une collaboration entre l'administration fédérale et les provinces/territoires. Le présent rapport est le fruit de la collaboration entre les représentants des organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes de l'ensemble du Canada.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'élaboration du présent document en nous fournissant de l'information ainsi que celles qui continuent d'aider et de conseiller le personnel du Programme des services correctionnels.

Note aux utilisateurs : Il s'agit de la dernière diffusion de la présente publication dans le format actuel. À l'avenir, les données seront diffusées sous forme d'un *Juristat* élargi par le biais de l'Internet et renfermera des faits saillants d'intérêt élevé, alors que des tableaux standard en version électronique présenteront le reste de l'information que renferme le présent rapport.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Tous commentaires ou demandes de renseignements concernant cette publication doivent être adressés au :

Centre canadien de la statistique juridique
Information et services à la clientèle
Statistique Canada
19e étage, Immeuble R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-9023
Sans frais : 1-800-387-2231
Télécopieur : (613) 951-6615

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Les faits saillants du rapport	8
Introduction	9
<i>Profil national</i>	
Tableau sommaire 1. Nombre moyen de cas de contrevenants et nombre total des admissions aux services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux	16
Tableau sommaire 2. Nombre d'admissions à la détention provinciale/territoriale et fédérale, selon certaines caractéristiques	17
Tableau sommaire 3. Nombre d'admissions à la surveillance communautaire provinciale/territoriale et fédérale	17
Tableau sommaire 4. Compte quotidien moyen de contrevenants en détention provinciale/territoriale et fédérale	18
Tableau sommaire 5. Compte moyen de contrevenants sous surveillance communautaire provinciale/territoriale et fédérale	18
Tableau sommaire 6. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pour adultes	19
Tableau sommaire 7. Effectif autorisé dans les secteurs de compétence provinciaux/territoriaux et fédéraux	19
Figure 1. Dépenses d'exploitation des services correctionnels provinciaux/territoriaux et fédéraux pour adultes	20
Figure 2. Coûts quotidiens moyens par détenu	21
Figure 3. Comptes quotidiens moyens de personnes en détention et sous surveillance communautaire	22
Figure 4. Nombre total d'admissions moyennes en détention et sous surveillance communautaire	23
Figure 5. Taux d'incarcération moyen pour les contrevenants provinciaux/territoriaux et fédéraux	24
Figure 6. Pourcentage des contrevenants Autochtones condamnés à l'incarcération et à la probation	25
Figure 7. Durée moyenne de la peine totale des contrevenants provinciaux/territoriaux et fédéraux	26
Figure 8. Infractions commises par les contrevenants provinciaux/territoriaux et fédéraux, selon certaines catégories d'infractions	27
Figure 9. Taux d'octroi des libérations conditionnelles totales	28
Figure 10. Cause de décès au sein de la population carcérale provinciale/territoriale et fédérale	29

TABLE DES MATIÈRES - SUITE

	Page
Tableaux statistiques	
<i>Profil démographique</i>	
Tableau 1. Estimations de la population, Canada et les provinces/territoires, 1995 à 1997	32
Tableau 2. Répartition de la population adulte, selon la province/territoire, l'âge et le sexe, 1997	33
Tableau 3. Infractions réelles déclarées par la police, selon certaines catégories d'infractions	34
Tableau 4. Adultes accusés par la police, selon certaines catégories d'infractions	35
<i>Profil provincial/territorial</i>	
Tableau 5. Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année	39
Tableau 6. Établissements de détention provinciaux/territoriaux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et la capacité	40
Tableau 7. Effectif complet, selon certaines catégories	41
Tableau 8. Total des dépenses d'exploitation, selon l'organisme gouvernemental provincial/territorial responsable des services correctionnels pour adultes et selon la fonction principale	42
Tableau 9. Dépenses détaillées relatives aux services de détention (en dollars courants)	43
Tableau 10. Dépenses détaillées relatives aux services de surveillance communautaire (en dollars courants)	44
Tableau 11. Coût quotidien moyen par détenu dans les établissements provinciaux/territoriaux	45
Tableau 12. Compte quotidien moyen de contrevenants dans les établissements provinciaux/territoriaux - Compte inscrit au registre et compte réel, selon le statut du détenu	46
Tableau 13. Nombre total des admissions dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon le statut du détenu	47
Tableau 14. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon l'infraction la plus grave	48
Tableau 15. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée totale de la peine	50
Tableau 16. Âge des détenus à l'admission dans un établissement provincial/territorial, selon le statut à l'admission	52
Tableau 17. Nombre d'admissions de personnes condamnées dans les établissements provinciaux/territoriaux, selon certaines perspectives et caractéristiques du détenu	53

TABLE DES MATIÈRES - SUITE

	Page
Profil provincial/territorial - fin	
Tableau 18. Libérations de personnes condamnées et prévenues des établissements provinciaux/territoriaux, selon la durée du séjour	54
Tableau 19. Détenus en liberté illégale des établissements provinciaux/territoriaux	55
Tableau 20. Compte moyen de contrevenants et nombre d'admissions à la surveillance communautaire	56
Tableau 21. Durée de l'ordonnance de probation	58
Tableau 22. Nombre d'admissions à la probation, selon l'infraction la plus grave	60
Tableau 23. Âge des contrevenants à l'admission à la probation	61
Tableau 24. Nombre d'admissions à la probation, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant	62
Tableau 25. Décès des contrevenants provinciaux/territoriaux, selon la cause du décès	63
Tableau 26. Statistiques des commissions provinciales des libérations conditionnelles	64
Profil fédéral	
Tableau 27. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année	67
Tableau 28. Établissements de détention fédéraux en activité à la fin de l'année, selon le niveau de sécurité et selon la capacité	67
Tableau 29. Total des dépenses fédérales	68
Tableau 30. Total des dépenses d'exploitation fédérales, selon le secteur de service principal (en dollars courants)	68
Tableau 31. Dépenses fédérales détaillées, selon le secteur de service principal (en dollars courants)	69
Tableau 32. Données sur le personnel du Service correctionnel Canada, selon le secteur de service principal	70
Tableau 33. Dépenses du Service correctionnel Canada, selon les principales catégories financières	70
Tableau 34. Coût quotidien moyen par détenu fédéral	71
Tableau 35. Dépenses de la Commission nationale des libérations conditionnelles, selon la principale catégorie financière	71
Tableau 36. Années-personnes utilisées par la Commission nationale des libérations conditionnelles	72
Tableau 37. Nombre moyen de détenus dans les établissements fédéraux	72

TABLE DES MATIÈRES - FIN

	Page
Profil fédéral - fin	
Tableau 38. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, selon le genre d'admission	73
Tableau 39. Nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en vertu d'un mandat d'incarcération, selon la durée totale de la peine à l'admission	73
Tableau 40. Nombre d'admissions en vertu d'un mandat d'incarcération dans les établissements fédéraux, selon certaines catégories d'infractions	74
Tableau 41. Nombre d'admissions en vertu d'un mandat d'incarcération à la juridiction fédérale, selon certaines perspectives et caractéristiques du contrevenant	74
Tableau 42. Âge des contrevenants admis à un établissement fédéral en vertu d'un mandat d'incarcération	76
Tableau 43. Décès de détenus fédéraux	77
Tableau 44. Détenus des établissements fédéraux en liberté illégale	77
Tableau 45. Libérations de détenus fédéraux, selon le genre de libération	78
Tableau 46. Permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance, Service correctionnel Canada	78
Tableau 47. Comptes réels – Population fédérale et provinciale/territoriale sous surveillance, selon la région	79
Tableau 48. Taux d'octroi pour les contrevenants fédéraux, selon le type de libération	79
Tableau 49. Nombre d'octrois à la semi-liberté accordés aux détenus fédéraux et provinciaux/territoriaux, selon le type de décision	80
Tableau 50. Nombre d'octroi à la libération conditionnelle totale pour les détenus fédéraux et provinciaux/territoriaux, selon le type de décision	81
Tableau 51. Décisions post-libératoires concernant la semi-liberté fédérale et provinciale/territoriale	82
Tableau 52. Décisions post-libératoires concernant la libération conditionnelle totale fédérale et provinciale/territoriale	83
Tableau 53. Assignations à la résidence rendues par la Commission nationale des libérations conditionnelles après la libération d'office	84
Notes de fin du document	85
Glossaire	91

LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT

- En un jour donné en 1997-1998, 157 766 adultes, en moyenne, relevaient d'un organisme de correction au Canada, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Quelque 32 970 délinquants (21 %) se trouvaient derrière les barreaux, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente. Les autres 124 796 délinquants (79 %) étaient sous une forme quelconque de surveillance dans la collectivité, ce qui correspond à une hausse de 2 % par rapport à 1996-1997.
- Après avoir suivi une tendance à la hausse pendant près d'une décennie, laquelle s'est terminée en 1992-1993, le nombre d'admissions à des établissements de correction au Canada a continué à chuter. En 1997-1998, le nombre d'admissions en détention a accusé un recul de 6 % par rapport à l'année précédente, ce qui constitue la plus forte diminution en plusieurs décennies.
- Le délinquant purgeant une peine dans un établissement provincial/territorial (peine de moins de deux ans) était normalement un homme âgé de 31 ans, reconnu coupable d'une infraction contre les biens et purgeant une peine d'un mois. Dans le cas des établissements fédéraux, la plupart des délinquants étaient des hommes âgés de 33 ans, reconnus coupables de vol qualifié et purgeant une peine de 45 mois.
- Le niveau de surreprésentation des Autochtones dans la population carcérale fédérale continue à augmenter. Les Autochtones comptaient pour 11 % des admissions dans des pénitenciers fédéraux en 1991-1992, 15 % en 1996-1997 et 17 % en 1997-1998. (Les Autochtones comptent pour 2 % de la population adulte au Canada.)
- Dans le cas de certaines statistiques correctionnelles importantes, on observe des écarts considérables d'un bout à l'autre du pays. Les taux des personnes condamnées à la prison variaient de 548 pour 10 000 adultes accusés au Manitoba à 4 741 aux Territoires du Nord-Ouest. La durée moyenne de la peine d'incarcération variait de 15 jours au Nouveau-Brunswick à 115 jours au Manitoba. Le recours aux peines discontinues variait de 3 % en Colombie-Britannique à 20 % en Ontario.
- En 1997-1998, le coût du logement d'un détenu à l'échelle nationale s'établissait à 128,35 \$ par jour. Pour les établissements provinciaux/territoriaux, ce coût était de 119,82 \$, tandis qu'il se situait à 140,28 \$ par jour pour les établissements fédéraux.
- En dépit des quelques affaires auxquelles on accorde une visibilité assez élevée, la vaste majorité des libérés conditionnels purgent le reste de leur peine dans la collectivité sans être incarcérés à nouveau pour avoir enfreint des conditions. Dix pour cent des libérés conditionnels sous responsabilité fédérale ont été incarcérés à nouveau après avoir été soupçonnés d'avoir commis une nouvelle infraction. Parmi les libérés conditionnels sous responsabilité fédérale, 1 % des libérations conditionnelles ont pris fin en raison de la perpétration d'un acte criminel avec violence au cours de la période de surveillance.

INTRODUCTION

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a été constitué en juin 1981 à titre de projet fédéral-provincial-territorial voué à la production de statistiques et de données nationales sur le système judiciaire canadien. Le programme des services correctionnels du CCSJ recueille et diffuse des renseignements décrivant le fonctionnement et la prestation des services correctionnels pour adultes et adolescents au Canada.

Les informations présentées ont trait aux services qu'offrent les organismes gouvernementaux responsables des services correctionnels pour adultes dans chacun des secteurs de compétence provinciaux et territoriaux, de même qu'au niveau fédéral. Bien qu'elle contienne des informations descriptives sommaires, la présente publication fait surtout état de données statistiques concernant le nombre de contrevenants, les caractéristiques de ceux-ci ainsi que les ressources engagées tant pour les services de détention que pour les services de surveillance communautaire.

Le rapport sur les *Services correctionnels pour adultes* comprend trois grandes sections. L'introduction fournit au lecteur un bref résumé des principales responsabilités du secteur des Services correctionnels pour adultes au Canada. Le reste du rapport s'articule autour de ces responsabilités. La deuxième partie donne un aperçu graphique, tabulaire et décrit les tendances qui ont marqué le système de justice pénale pour adultes au cours de la dernière décennie. La dernière section renferme une analyse détaillée des données statistiques relatives aux services correctionnels pour adultes présentée sous forme de tableaux.

Il importe de signaler que ce rapport ne vise que les services correctionnels pour adultes et qu'il inclut toutes les personnes âgées de 18 ans et plus. Au Canada, la plupart des personnes qui commettent une infraction avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans relèvent du système de justice pour la jeunesse et sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (dans des cas exceptionnels, une personne âgée de moins de 18 ans peut être jugée et condamnée comme adulte). Les enfants de moins de 12 ans ne font pas l'objet de poursuites pénales au Canada. Ce rapport ne comprend pas de données sur les services correctionnels relativement aux enfants et aux adolescents¹.

MANDATS DES SERVICES CORRECTIONNELS

L'administration du système de justice pénale au Canada relève de quatre secteurs indépendants : les services de police, les services de poursuite, c'est-à-dire l'avocat de la Couronne, les tribunaux et les services correctionnels. Tel qu'indiqué précédemment, ce rapport s'attache aux données relatives aux services correctionnels pour adultes.

Les services correctionnels au Canada chapeautent les cinq grands secteurs de responsabilités suivants : (1) la détention provisoire; (2) les peines de détention; (3) la probation; (4) la libération conditionnelle; (5) les commissions de libérations conditionnelles.

(1) Personnes prévenues

Les services correctionnels provinciaux et territoriaux s'occupent des personnes accusées d'une infraction et renvoyées sous garde (personnes prévenues) par le tribunal en attendant sa prochaine comparution. Ces personnes n'ont pas été condamnées à une peine, mais elles peuvent être détenues pour bon nombre de raisons (p. ex., lorsqu'il y a un risque qu'elles ne se présentent pas au tribunal à la date fixée, lorsqu'elles présentent un danger pour elles-mêmes ou pour d'autres, lorsqu'il y a un risque de récidive). Dans des circonstances normales, il incombe à la Couronne de faire valoir les motifs justifiant le renvoi sous garde de l'accusé. Si ces motifs ne peuvent être établis, la personne prévenue obtient sa mise en liberté provisoire par voie judiciaire en attendant sa prochaine comparution devant le tribunal. Toutefois, si l'accusé commet un acte criminel pendant qu'il est en *liberté provisoire par voie judiciaire* relativement à un autre acte criminel, il a la charge de faire valoir les motifs justifiant sa mise en liberté.

Pour déterminer la peine à infliger, le juge peut tenir compte de la période qu'un accusé a passée sous garde. Il n'est donc pas rare qu'un contrevenant reçoive une sentence «peine purgée». Cela se produit le plus souvent lorsque l'accusé est demeuré sous garde pendant une période plus longue ou pour la même durée que la peine qui serait normalement imposée par le juge. Aux fins des registres, les commis aux dossiers dans les établissements inscrivent une durée d'une journée pour de telles peines ou «libéré à la cour». Pour cette raison, le présent rapport renferme des distributions des peines moins longues qu'elles ne le sont en réalité.

¹ Pour une analyse statistique de la criminalité chez les jeunes, consulter «Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1996-1997» Statistique Canada, n° 85-522-XPB au catalogue.

(2) PEINES DE DÉTENTION

Les organismes de services correctionnels sont responsables de l'administration des décisions rendues par le tribunal (à l'exception des amendes). Lorsqu'un accusé a été déclaré coupable, la décision effective est à la discrétion du juge qui préside le tribunal. Le *Code criminel* prévoit des peines maximales pour la plupart des infractions et aussi des peines minimales pour certaines infractions. Au Canada, la peine maximale est rarement infligée. En général, le juge consultera le Procureur de la couronne et l'avocat de la défense pour rendre une décision. Dans certains cas, il peut demander un *rapport présentenciel* (RPS). Le RPS est préparé par un agent de probation et vise à informer le juge au sujet du mode de vie de l'accusé, de sa situation vis-à-vis de l'emploi ainsi qu'à d'autres circonstances. Lors de la détermination de la peine, le juge tient compte de divers facteurs concernant l'infraction, du tort causé à la victime et de certaines caractéristiques de l'accusé. Au Canada, le recours à l'incarcération se limite habituellement aux contrevenants qui ont commis des infractions très graves et aux récidivistes. Il y a toutefois des exceptions à la règle. À l'Île-du-Prince-Édouard la plupart des conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies purgent une peine d'emprisonnement.

Il arrive assez souvent qu'un contrevenant soit condamné pour plusieurs infractions lors d'une seule décision de la cour. Le juge peut alors demander que les peines soient purgées de façon consécutive ou concurrente (une après l'autre). Cette pratique fait que l'on attache de l'importance à la «peine totale» (c'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées).

Le *Code criminel* stipule que toutes les personnes condamnées à une peine totale de deux ans ou plus doivent être emprisonnées dans un pénitencier fédéral. Au Canada, tous les pénitenciers relèvent du Service correctionnel Canada (SCC). Tous les contrevenants sous responsabilité fédérale sont d'abord admis dans un établissement provincial ou territorial afin de leur permettre d'exercer leur droit d'appel de la condamnation ou de la sentence. Un avis d'appel doit normalement être déposé dans un délai de 30 jours suite à l'imposition de la sentence. Les contrevenants fédéraux peuvent déposer dans un délais de 15 jours, un avis d'appel avant d'être transférés à un pénitencier fédéral. Les contrevenants sous responsabilité fédérale qui renoncent à leur droit d'appel seront ensuite transférés dans un pénitencier fédéral pour purger leur peine.

Les contrevenants qui sont condamnés à une peine totale d'emprisonnement de moins de deux ans relèvent exclusivement des services correctionnels provinciaux ou territoriaux. De plus, les contrevenants qui ont omis de payer une amende imposée en vertu d'une loi fédérale ou provinciale sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'une durée

prévue par la loi en question. Les détenus emprisonnés uniquement pour défaut de paiement d'une amende peuvent réduire la durée de leur peine en acquittant par la suite une partie de l'amende.

Les peines discontinues peuvent être assorties d'ordonnances de probation et sont normalement purgées durant les fins de semaines ou les autres jours spécifiés. De tels privilèges sont normalement accordés uniquement pour leur permettre de conserver leur emploi ou d'assumer leurs responsabilités familiales.

(3) PROBATION

Le tribunal peut émettre une ordonnance de probation à l'endroit d'un condamné à titre de seule peine ou en conjonction avec une autre, une peine de détention par exemple.

En effet, la probation est une condamnation avec sursis qui peut ou non faire l'objet d'une surveillance par un agent de probation. Une ordonnance de probation non assortie d'une condition de surveillance n'est pas normalement portée à l'attention des autorités correctionnelles. Dans le présent rapport, le terme «probation» signifie uniquement la probation sous surveillance. Les ordonnances de probation sont souvent assorties de la condition de dédommager la victime et d'une ordonnance de services communautaires (OSC). Si le contrevenant ne se conforme pas aux conditions d'une ordonnance de probation, il peut faire l'objet d'autres sanctions.

(4) LIBÉRATION SOUS CONDITION

La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de «mise en liberté sous condition» est un aspect important du programme correctionnel. Le recours à ces divers mécanismes permet d'assurer la protection de la société au moyen d'un régime de surveillance des contrevenants dans la collectivité par les autorités correctionnelles.

En novembre 1992, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (projet de loi C-36) est entrée en vigueur, remplaçant ainsi la *Loi sur la libération conditionnelle* et la *Loi sur les pénitenciers*. Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle, auparavant prévu par la *Loi sur la libération conditionnelle*, est maintenant énoncé dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et dans la législation provinciale/territoriale respective.

La surveillance des personnes libérées sous condition est gérée par les systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux/

territoriaux. La libération sous condition est exercé par les autorités correctionnelles dans les systèmes provinciaux et territoriaux. Au niveau fédéral, la responsabilité concernant les permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

Voici les mécanismes de mise en liberté sous condition au Canada :

- ◆ **La permission de sortir** autorise les contrevenants à quitter l'établissement pour prendre part à certains besoins. Les contrevenants peuvent obtenir une permission de sortir *avec surveillance* ou *sans surveillance* de façon régulière pour rendre visite à leur famille, obtenir des soins médicaux, participer à des programmes de réadaptation, rencontrer d'autres personnes, ou pour des raisons humanitaires. Le projet de loi C-36 définit les raisons pour lesquelles une permission de sortir peut être accordée aux contrevenants fédéraux.
- ◆ La **semi-liberté** est accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle offre aux contrevenants la possibilité de participer à des activités communautaires courantes. Normalement, les contrevenants habitent dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire et sont libérés dans la collectivité pour une période spécifiée durant la journée. La semi-liberté est aussi accordée aux contrevenants afin de les préparer à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office.
- ◆ La **libération conditionnelle totale** est une forme de mise en liberté sous condition accordée à la discrétion des responsables des libérations conditionnelles. Elle permet aux contrevenants de purger une partie de leur peine dans la collectivité. Dans tous les cas, les contrevenants sont placés sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle et doivent respecter certaines conditions visant à réduire les risques de récidive et à faciliter leur réinsertion sociale.
- ◆ La **libération d'office** permet à la plupart des contrevenants condamnés sous responsabilité fédérale et n'ayant pas obtenu de libération conditionnelle de purger le dernier tiers de leur sentence sous surveillance dans la collectivité selon les mêmes conditions de libération que celles imposées aux contrevenants à qui on a accordé une libération conditionnelle totale.

(5) COMMISSIONS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

La dernière responsabilité des services correctionnels pour adultes vise l'administration des commissions de libération conditionnelle. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique administrent leurs propres commissions des libérations conditionnelles dont relèvent les contrevenants détenus dans leurs établissements provinciaux. La Commission nationale des libérations conditionnelles s'occupe de toutes les personnes condamnées à purger une peine dans un pénitencier (c'est-à-dire une peine de deux ans ou plus) et des personnes détenues dans les établissements de détention provinciales et territoriales où il n'y a pas de commission provinciale/territoriale.

Les commissions des libérations conditionnelles sont des tribunaux administratifs investis de pouvoirs en matière d'octroi, de refus, de cessation ou de révocation de la liberté conditionnelle à l'égard de détenus sous leur responsabilité. La Commission nationale des libérations conditionnelles a également le pouvoir de faire cesser ou de révoquer la «liberté d'office», de détenir certains contrevenants et d'accorder des permissions de sortir avec surveillance et sans surveillance à certains contrevenants détenus dans les pénitenciers.

RÉFORMES LÉGISLATIVES

Au cours des dernières années, un nombre de réformes législatives portant sur la population correctionnelle au Canada ont été adoptées. Le projet de loi C-41 a été promulgué à l'automne 1996. Les réformes des sentences envisagées dans ce projet de loi visent à mieux protéger le public, à venir en aide aux victimes de crimes, à inculquer aux contrevenants un sens accru des responsabilités et à favoriser l'application des principes de réhabilitation, de restitution et de dissuasion. Un autre but de ce projet de loi consiste à promouvoir les recours à des mesures de rechange qui pourraient entraîner la réduction des coûts d'exploitation des services correctionnels et éliminer la surpopulation dans les prisons. Pour atteindre cet objectif, on demande aux juges d'examiner toutes les options disponibles (p. ex, les services communautaires ou la probation) et de n'imposer une peine de détention que dans les cas où aucune autre mesure ne peut assurer la protection du public. Parallèlement au système de justice pour la jeunesse, le projet de loi C-41 permet d'appliquer des mesures de rechange aux adultes dans les cas d'infractions sans recourir aux précieuses ressources des tribunaux et des services correctionnels. Les principaux buts des mesures de rechange sont (i) prévenir le comportement criminel futur et (ii) empêcher le tort qui est parfois causé aux mineurs et aux délinquants primaires lorsqu'ils sont confrontés au système judiciaire. Les mesures de rechange visent à augmenter la participation communautaire et à favoriser le règlement entre

la victime et le contrevenant plutôt que d'intenter des procédures judiciaires formelles.

En 1997-1998, près d'un quart des personnes condamnées à la détention l'ont été pour défaut de paiement d'amendes. Afin de réduire le nombre de personnes incarcérées pour des amendes qu'elles ne peuvent payer, le projet de loi C-41 exige que les juges établissent si un contrevenant est en mesure de payer. Les contrevenants qui ne possèdent pas les ressources financières suffisantes peuvent faire l'objet d'autres sanctions telles que le service communautaire ou la probation. Quant aux contrevenants en mesure de payer, les provinces/territoires peuvent maintenant refuser d'émettre ou de renouveler les permis ou les licences jusqu'au paiement de l'amende, ou enregistrer et faire appliquer des ordonnances de paiement à titre de jugement d'exécution de paiement en matière civile.

Le projet de loi C-41 aborde également le problème du grand nombre d'incarcérations en mettant à la disposition des juges une nouvelle option appelée «condamnation avec sursis». La condamnation avec sursis permet à un contrevenant condamné à une peine d'emprisonnement de purger sa peine sous surveillance au sein de la collectivité. Les condamnations avec sursis peuvent être imposées selon le bon vouloir du juge qui préside l'audience, sous réserve de certaines restrictions. Tout d'abord, il ne doit pas s'agir d'une infraction pour laquelle une peine minimale d'emprisonnement est prévue. En deuxième lieu, la peine minimale qui aurait été normalement infligée doit être de moins de deux ans. En dernier lieu, le tribunal doit être convaincu que l'imposition d'une condamnation avec sursis ne mettra pas en danger la sécurité du public. L'objectif est de fournir aux personnes qui commettent des infractions de moindre gravité des solutions de rechange efficaces, moins onéreuses et axées sur la communauté et de permettre que le peu de ressources disponibles servent à l'incarcération et au traitement des auteurs de crimes plus graves.

Tout comme dans le cas d'une ordonnance de probation, l'ordonnance de condamnation avec sursis renferme des conditions obligatoires. Parmi celles-ci, signalons l'obligation de rester dans le ressort du tribunal et de se présenter à un agent de surveillance selon les modalités précisées. D'autres conditions peuvent exiger que le contrevenant s'abstienne de consommer de l'alcool ou qu'il exécute des travaux communautaires. En cas de manquement aux conditions imposées, le contrevenant peut être forcé de comparaître de nouveau devant le tribunal, et le juge pourra mettre fin à la condamnation avec sursis et condamner le contrevenant à un établissement de détention pour purger la peine originale d'emprisonnement en entier ou en partie.

Bien que la création de la condamnation avec sursis soit encore trop récente (septembre 1996) pour en connaître l'incidence sur les populations correctionnelles provinciales/territoriales, au cours de la dernière année, 22 000 adultes ont commencé à purger une peine d'emprisonnement avec sursis dans la collectivité. Même si le nombre d'admissions de personnes condamnées à un établissement provincial/territorial pour la même période a diminué, il serait prématuré de conclure que cette baisse est principalement attribuable aux condamnations avec sursis.

MESURES DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES CORRECTIONNELS : ADMISSIONS ET COMPTES MOYENS

Normalement, deux indicateurs différents ont été utilisés pour décrire l'utilisation des services correctionnels : I) le nombre annuel d'«admissions» à des établissements correctionnels ou des programmes de surveillance communautaire (que l'on nomme également «inscription» dans le cadre des programmes communautaires), et ii) le «compte moyen» des détenus incarcérés ou purgeant une peine dans la collectivité à un moment donné.

Les données sur les admissions sont recueillies lorsque le contrevenant entre à l'établissement, et portent habituellement sur les éléments suivants :

- ◆ la durée totale de la peine;
- ◆ l'âge du contrevenant;
- ◆ le sexe du contrevenant;
- ◆ l'origine ethnique (Autochtone/non-Autochtone); et
- ◆ l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné (il peut y en avoir plusieurs).

Même si les données sur les admissions décrivent et mesurent les changements survenus dans le volume des causes des organismes correctionnels au cours d'une période donnée, elles n'indiquent pas le nombre de personnes qui utilisent les services correctionnels. À titre d'exemple, une personne pourrait être détenue avant son procès (détention provisoire), être ensuite condamnée à une peine d'incarcération de neuf mois et obtenir, plus tard, une libération conditionnelle qui lui permet de purger le reste de sa peine au sein de la communauté. Dans un tel cas, le contrevenant serait compté trois fois dans le total des admissions (détention provisoire, condamnation à l'emprisonnement et libération conditionnelle). Même s'il est important de contrôler la charge de travail associée à chaque particulier, il importe tout autant d'être en mesure de compter le nombre total des contrevenants responsables de la charge de travail des admissions.

Le «dénombrement des détenus» est une autre mesure utilisée par les services correctionnels pour décrire le nombre de détenus incarcérés ou purgeant une peine au sein de la communauté à un moment précis. Les dénombrement constituent un indicateur opérationnel important pour les gestionnaires d'établissements correctionnels et ils servent d'indicateurs officiels de l'utilisation de la capacité d'accueil des établissements. Les agents des services correctionnels s'adonnent au dénombrement quotidien des détenus dans leur établissement, au moins à tous les changements de poste, et au dénombrement mensuel des contrevenants sous surveillance communautaire. Par conséquent, une personne condamnée à vingt-cinq années d'emprisonnement pour avoir commis un meurtre en 1990 aurait été comptée dans les données carcérales de 1996-1997 puisqu'elle serait toujours sous garde le jour ou le mois où a eu lieu le dénombrement. Toutefois, cette même personne ne ferait pas partie des données des admissions pour l'exercice 1996-1997, son admission en prison ayant eu lieu plusieurs années auparavant.

De façon générale, les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux ne peuvent pas fournir de détails des «caractéristiques des détenus» sur leurs populations quotidiennes moyennes² en raison du roulement élevé des détenus sous responsabilité provinciale/territoriale. Toutefois, de nombreux détails sont obtenus sur les contrevenants au moment de l'admission. Le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions. Dans les systèmes correctionnels, la population quotidienne varie selon la durée des peines associées aux admissions. Les contrevenants ayant reçu des peines plus longues sont surreprésentés dans la population, alors que ceux ayant reçu des peines plus courtes sont sous-représentés.

Tout comme dans le cas de la cueillette des données sur la détention, il existe deux indices pour décrire le recours aux services de probation. Le premier, les admissions (on y réfère aussi comme étant des inscriptions) à la probation, correspond au nombre de personnes soumises à une ordonnance de probation. Le deuxième est le compte des probationnaires effectué habituellement tous les mois et exprimé en «compte à la fin du mois». Comme pour les comptes des détenus dans les établissements, ces comptes à la fin du mois servent à des fins opérationnelles et administratives. Puisque les comptes des probationnaires ne sont normalement pas associés à d'autres renseignements sur les contrevenants, le lecteur doit se garder d'extrapoler les caractéristiques de la population à partir des données sur les admissions.

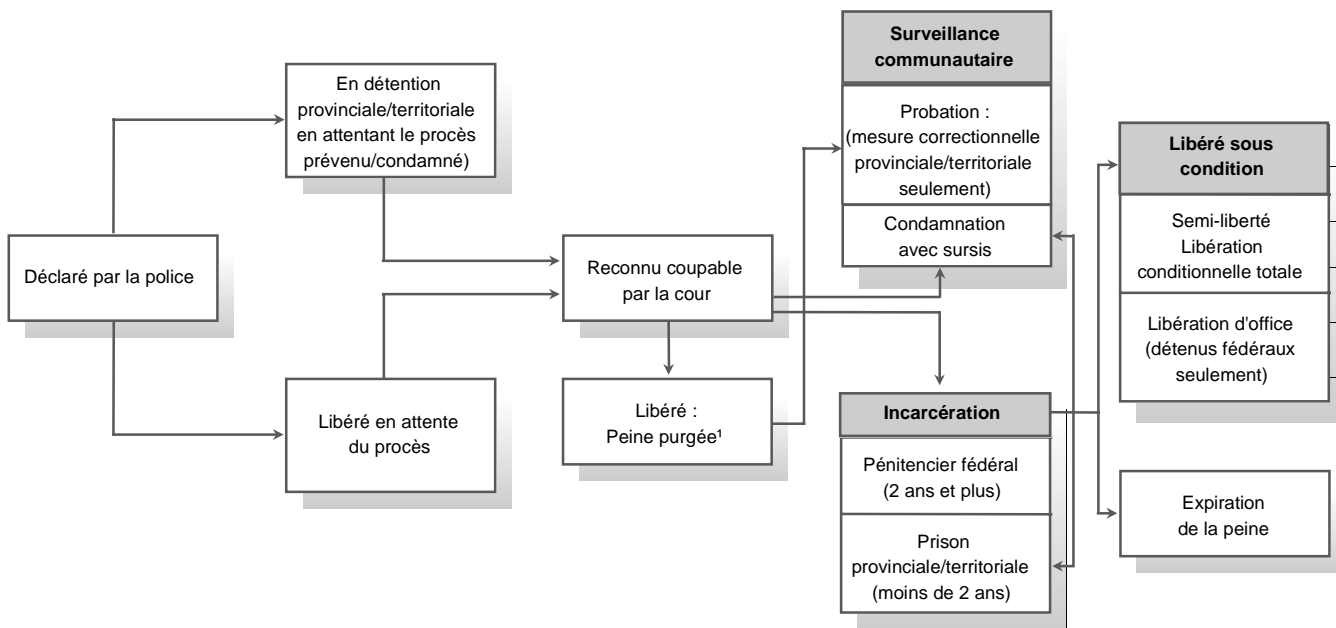
² Plus de renseignements sur les caractéristiques des détenus sont disponibles à la publication "Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes au Canada" 85-601-XPF au catalogue.

UN APERÇU DES ÉVÈNEMENTS DU SYSTÈME CORRECTIONNEL POUR ADULTES

Le diagramme 1 fournit au lecteur un aperçu visuel des activités principales du système correctionnel pour les adultes au niveau provincial/territorial et fédéral.

Diagramme 1

Un aperçu des événements du système correctionnel pour adultes



¹ Un individu pour qui la durée de la peine imposée est plus ou moins la même que la durée du temps déjà détenu (p. ex. en attente du procès) est généralement libéré en raison d'avoir déjà purgé sa peine.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

PROFIL NATIONAL

TABLEAU SOMMAIRE 1. NOMBRE MOYEN DE CAS DE CONTREVENANTS ET NOMBRE TOTAL DES ADMISSIONS AUX SERVICES CORRECTIONNELS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX

Type de peine	Année	Compte quotidien moyen			Admissions		
		Provincial/ territorial	Fédéral	Total	Provincial/ territorial	Fédéral ¹	Total ²
Détenition ³	1988-1989	16 436	11 030	27 466	198 253	4 319	202 572
	1989-1990	17 735	11 415	29 150	200 229 r	4 663	204 892 r
	1990-1991	17 935	11 289	29 224	207 946 r	4 646	212 592 r
	1991-1992	18 940	11 783	30 723	243 747 r	5 344	249 091 r
	1992-1993	19 367	12 342	31 709	245 746	5 583	251 329
	1993-1994	19 481	13 322	32 803	240 734	5 642	246 376
	1994-1995	19 811 r	13 818 r	33 629 r	238 860 r	4 925	243 785 r
	1995-1996 ⁴	19 730	14 076 r	33 806 r	230 330 r	4 401 r	234 731 r
	1996-1997 ⁴	19 861 r	14 228 r	34 089 r	225 462	4 569	230 031
	1997-1998	19 244	13 726	32 970	214 114	4 412	218 526
Non-détenition ⁵	1988-1989	71 133 r	8 713 r	79 846 r	58 639	5 254	63 893
	1989-1990	75 518 r	8 941 r	84 459 r	63 302	5 490	68 792
	1990-1991	84 635 r	9 406 r	94 041 r	70 428	5 572	76 000
	1991-1992	95 970 r	9 707 r	105 677 r	83 812	5 879	89 691
	1992-1993	103 579 r	9 914 r	113 493 r	85 655	6 247	91 902
	1993-1994 ⁶	106 262 r	9 967 r	116 229 r	86 412	8 197 r	94 609 r
	1994-1995 ⁷	104 631 r	9 422 r	114 053 r	85 372	7 539 r	92 911 r
	1995-1996 ⁷	105 130 r	9 272 r	114 402 r	82 476	7 613 r	90 089 r
	1996-1997 ⁷	106 776 r	9 195 r	115 971 r	85 446 r	7 535 r	92 981 r
	1997-1998 ⁸	115 236	9 560	124 796	100 581	8 247	108 828
Total	1988-1989	87 569 r	19 743 r	107 312 r	256 892	9 573	266 465
	1989-1990	93 253 r	20 356 r	113 609 r	263 531 r	10 153	273 684 r
	1990-1991	102 570 r	20 695 r	123 265 r	278 374 r	10 218	288 592 r
	1991-1992	114 910 r	21 490 r	136 400 r	327 559 r	11 223	338 782 r
	1992-1993	122 946 r	22 256 r	145 202 r	331 401	11 830	343 231
	1993-1994	125 743 r	23 289 r	149 032 r	327 146	13 839 r	340 985 r
	1994-1995	124 442 r	23 240 r	147 682 r	324 232 r	12 464 r	336 696 r
	1995-1996	124 860 r	23 348 r	148 208 r	312 806 r	12 014 r	324 820 r
	1996-1997	126 637 r	23 423 r	150 060 r	310 908 r	12 104 r	323 012 r
	1997-1998	134 480	23 286	157 766	314 695	12 659	327 354

Référence : Tableaux 12, 13, 20, 37, 38, 45 et 47.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU SOMMAIRE 2. NOMBRE D'ADMISSIONS À LA DÉTENTION PROVINCIALE/TERRITORIALE ET FÉDÉRALE, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES, 1997-1998

Secteur de compétence	Nombre d'admissions des personnes condamnées	Nombre d'admissions des personnes prévenues	Autres admissions ¹	Nombre total d'admissions	Écart en % par rapport à l'année précédente	Nombre de personnes condamnées pour 10 000 adultes accusés ²	Durée médiane de la peine (en jours)	Caractéristiques des personnes condamnées		
								Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian
Terre-Neuve	1 166	276	9	1 451	-20,2	1 710	90	5	7	31
Île-du-Prince-Édouard	869	169	-	1 038	4,3	4 555	21	7	--	29
Nouvelle-Écosse	1 914	1 532	406	3 852	-2,0	1 190	60	4	4	30
Nouveau-Brunswick	2 278	1 201	-	3 479	-13,6	1 909	15	4	4	30
Québec	26 188	27 681	-	53 869	-10,3	2 639	30	8	1	33
Ontario	33 971	44 795	5 174	83 940	-3,0	2 025	45	9	9	31
Manitoba	1 439	2 761	3 859	8 059	-6,3	548	115	7	61	30
Saskatchewan	3 894	6 685	314	10 893	-3,9	1 264	100	9	72	29
Alberta	14 467	8 294	-	22 761	-12,1	2 487	30	11	39	31
Colombie-Britannique	10 583	10 904	-	21 487	-1,0	1 431	54	7	16	30
Yukon	304	293	1	598	5,1	2 162	60	5	41	29
Territoires du Nord-Ouest	1 573	1 114	..	2 687	...	4 741	..	3
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL	98 646	105 705	9 763	214 114	-5,0	1 964	31	9	15	32
TOTAL FÉDÉRAL	4 412	4 412	-3,4	84	45,0	5	17	33

Référence : Tableaux 13, 15, 17, 38, 39 et 41.

Nota : La durée de la peine fédérale est représentée en mois et l'âge est une moyenne et non une médiane.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU SOMMAIRE 3. NOMBRE D'ADMISSIONS À LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE PROVINCIALE/TERRITORIALE ET FÉDÉRALE, 1997-1998

Secteur de compétence	Nombre total d'admissions à la probation	Écart en % par rapport à l'année précédente	Taux de probation pour 10 000 adultes accusés ¹	Durée médiane de l'ordonnance de probation (en mois)	Certaines caractéristiques des probationnaires			Nombre total de condamnation avec sursis	Nombre total en libération sous condition ²	Nombre total en surveillance communautaire provinciale/territoriale ³
					Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian			
Terre-Neuve	1 982	1,8	2 907	12	18	6	30	304	...	2 286
Île-du-Prince-Édouard	744	7,7	3 899	18	29	...	773
Nouvelle-Écosse	3 715	-1,7	2 309	12	16	5	31	476	...	4 191
Nouveau-Brunswick	1 858	4,3	1 557	10	17	..	28	596	...	2 454
Québec	7 225	0,9	728	24	11	6	31	3 983	2 760	13 968
Ontario	35 930	7,4	2 142	12	17	7	30	4 293	1 128	41 351
Manitoba	3 659	0,1	1 394	526	...	4 185
Saskatchewan	3 261	8,3	1 059	12	18	61	28	928	...	4 189
Alberta	7 794	-7,7	1 340	..	18	24	..	1 343	...	9 137
Colombie-Britannique	13 440	-16,8	1 818	12	14	16	31	2 080	479	15 999
Yukon	451	-12,4	3 208	12	19	96	30	50	...	501
Territoires du Nord-Ouest	1 547	...	4 662	12	18	..	28	1 547
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL⁴	81 606	-0,7	1 640	12	16	12	31	14 608	4 367	100 581
TOTAL FÉDÉRAL	...	9,4	8 247	8 247

Référence : Tableaux 4, 20, 21, 24 et 45.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU SOMMAIRE 4. COMPTE QUOTIDIEN MOYEN DE CONTREVENANTS EN DÉTENTION PROVINCIALE/TERRITORIALE ET FÉDÉRALE, 1997-1998

Secteur de compétence	Compte des personnes condamnées	Compte des personnes prévenues	Autres ¹	Compte quotidien moyen du nombre total des contrevenants	Écart en % par rapport à l'année précédente	Compte des personnes condamnées pour 10 000 adultes accusés ²	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve	262	40	-	302	-3,6	384	-5,4
Île-du-Prince-Édouard	83	9	-	92	3,4	435	11,5
Nouvelle-Écosse	308	90	-	398	-1,8	191	-2,9
Nouveau-Brunswick	319	57	8	384	-4,0	267	-3,5
Québec	2 117	1 185	-	3 302	-3,6	213	7,8
Ontario	4 631	2 915	232	7 778	0,2	276	1,5
Manitoba	570	332	6	908	-7,8	217	-14,1
Saskatchewan	958	219	-	1 177	0,2	311	-2,8
Alberta	1 463	494	-	1 957	-15,2	252	-24,7
Colombie-Britannique	1 814	703	-	2 517	-2,6	245	-4,5
Yukon	60	18	1	79	12,9	427	-6,6
Territoires du Nord-Ouest	304	47	-	351	2,9	916	-12,3
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL	12 889	6 109	247	19 244	-3,1	259	-3,0
TOTAL FÉDÉRAL	13 726	13 726	-3,7	276	-2,6

Référence : Tableaux 1, 4, 12 et 37.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU SOMMAIRE 5. COMPTE MOYEN DE CONTREVENANTS SOUS SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE PROVINCIALE/TERRITORIALE ET FÉDÉRALE, 1997-1998

Secteur de compétence	Compte moyen en probation	Taux du compte des personnes en probation pour 10 000 adultes accusés ¹	Nombre total en libération sous condition	Compte moyen de condamnation avec sursis	Total de la surveillance communautaire ²	Écart en % par rapport à l'année précédente
Terre-Neuve	2 389	3 504	...	108	2 497	5,5
Île-du-Prince-Édouard	834	4 371	...	11	845	22,3
Nouvelle-Écosse	4 340	2 698	4 340	-1,6
Nouveau-Brunswick	2 687	2 251	...	50	2 737	-0,3
Québec	11 496	1 159	1 640	2 350	15 486	11,2
Ontario	52 352	3 121	621	1 971	54 944	4,2
Manitoba	5 272	2 009	...	171	5 443	-5,1
Saskatchewan	3 622	1 176	...	580	4 202	1,20
Alberta	7 886	1 356	...	741	8 627	-0,4
Colombie-Britannique	14 436	1 953	246	883	15 565	-5,6
Yukon	547	3 890	...	3	550	2,4
Territoires du Nord-Ouest
TOTAL PROVINCIAL/ TERRITORIAL³	105 861	2 128	2 507	6 868	115 236	2,4
TOTAL FÉDÉRAL⁴	9 560	...	9 560	4,0

Référence : Tableaux 1, 4, 20 et 47.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU SOMMAIRE 6. DÉPENSES D'EXPLOITATION DES SERVICES CORRECTIONNELS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX POUR ADULTES

Année	Fédéral		Provincial/territorial		Total		Par habitant	
	Dollars courants	Dollars constants de 1988-1989	Dollars courants	Dollars constants de 1988-1989	Dollars courants	Dollars constants de 1988-1989	Dollars courants	Dollars constants de 1988-1989
	'000\$						\$	
1988-1989	713 685	713 685	763 731	763 731	1 477 416	1 477 416	54,93	54,93
1989-1990	806 442	766 209	847 343	805 070	1 653 785	1 571 279	60,40	57,39
1990-1991	862 041	779 704	938 151	848 544	1 800 192	1 628 248	64,78	58,59
1991-1992	876 447	759 546	1 008 688 r	874 149	1 885 135 r	1 633 695	67,04 r	58,10
1992-1993	859 296	732 753	1 020 523 r	870 237	1 879 819 r	1 602 990	65,85 r	56,15
1993-1994	881 988	741 188	996 904 r	837 759	1 878 892 r	1 578 947	64,91 r	54,55
1994-1995	913 250	756 993	980 280	812 554	1 893 530	1 569 548	64,72	53,65
1995-1996	948 887	777 583	970 041	794 918	1 918 928	1 572 501	64,79	53,10
1996-1997	970 289	781 520	998 264	804 053	1 968 553	1 585 573	65,70	52,92
1997-1998	1 028 029	816 970	1 049 418	833 968	2 077 447	1 650 939	68,59	54,51

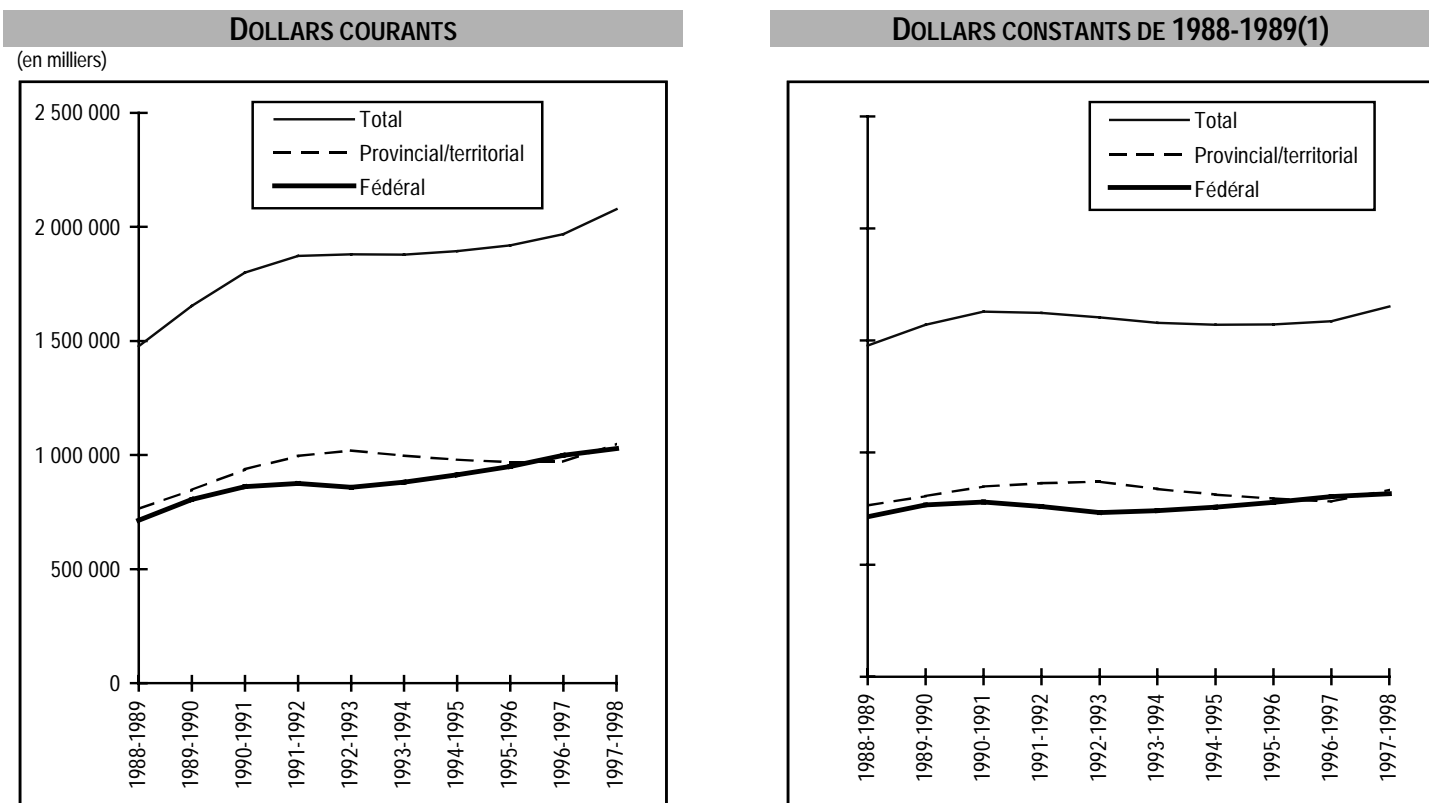
Référence : Tableaux 8 et 29.

TABLEAU SOMMAIRE 7. EFFECTIF AUTORISÉ DANS LES SECTEURS DE COMPÉTENCE PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX

Secteur de compétence	Année	Effectif ¹								Total
		Administration centrale et services centraux	Services de détention			Services de non-détention			Commissions de libérations conditionnelles	
			Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation/libération conditionnelle	Autres	Total		
Provincial/territorial	1988-1989	771	7 263	4 450	12 948	1 186	623	2 005	75	15 799
	1989-1990	820	7 208	4 031	12 490	1 236	649	2 108	79	15 497
	1990-1991	831	7 432	4 092	12 779	1 388	751	2 368	83	16 061
	1991-1992	886	8 492	4 696	14 433	1 436	863	2 533	96	17 948
	1992-1993	927	8 286	4 775	14 297	1 287	852	2 413	96	17 733
	1993-1994	598	7 706	4 274	13 259	1 460	782	2 242	93	16 192
	1994-1995	456	7 779	4 185	13 409	1 524	761	2 285	95	16 245
	1995-1996	481	8 326	4 347	14 204	1 688	774	2 462	63	17 210
	1996-1997	472	4 490	1 729	13 117	631	318	2 101	64	15 749
1997-1998	423	4 380	1 656	12 514	626	323	2 139	51	15 127	
Fédéral	1988-1989	1 051	4 543	4 026	8 569	576	263	839	312	10 771
	1989-1990	1 151	4 127	4 296	8 423	729	130	859	341	10 774
	1990-1991	1 099	4 523	3 959	8 482	840	105	945	337	10 863
	1991-1992	980	4 457	3 933	8 390	823	93	916	325	10 611
	1992-1993	1 005	4 459	3 852	8 311	818	102	920	358	10 594
	1993-1994	961	4 412	4 054	8 466	739	106	845	376	10 648
	1994-1995	938	4 422	4 268	8 690	538	331	869	361	10 858
	1995-1996	1 024	4 721	4 405	9 126	542	334	876	341	11 367
	1996-1997	1 166	4 745	4 764	9 509	568	350	918	333	11 926
1997-1998	1 287	4 918	4 853	9 771	575	355	930	360	12 348	
Total	1988-1989	1 822	11 806	8 476	21 517	1 762	886	2 844	387	26 570
	1989-1990	1 971	11 335	8 327	20 913	1 965	779	2 967	420	26 271
	1990-1991	1 930	11 955	8 051	21 261	2 228	856	3 313	420	26 924
	1991-1992	1 866	12 949	8 629	22 823	2 259	956	3 449	421	28 559
	1992-1993	1 932	12 745	8 627	22 608	2 105	954	3 333	454	28 327
	1993-1994	1 559	12 118	8 328	21 725	2 199	888	3 087	469	26 840
	1994-1995	1 394	12 201	8 453	22 099	2 062	1 092	3 154	456	27 103
	1995-1996	1 505	13 047	8 752	23 330	2 230	1 108	3 338	404	28 577
	1996-1997	1 638	9 235	6 493	22 626	1 199	668	3 019	397	27 675
1997-1998	1 710	9 298	6 509	22 285	1 201	678	3 069	411	27 475	

Référence : Tableaux 7, 32 et 36.

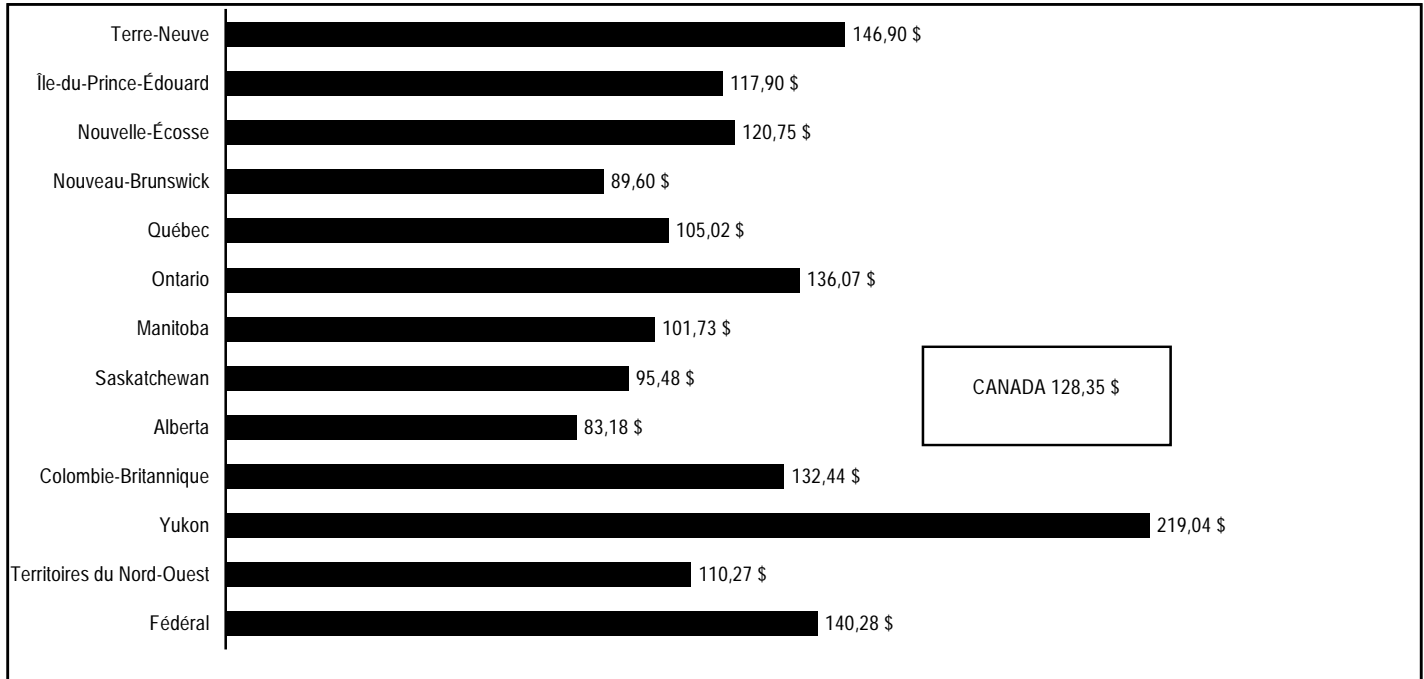
Voir les notes à la fin du document.

FIGURE 1. DÉPENSES D'EXPLOITATION DES SERVICES CORRECTIONNELS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX POUR ADULTES

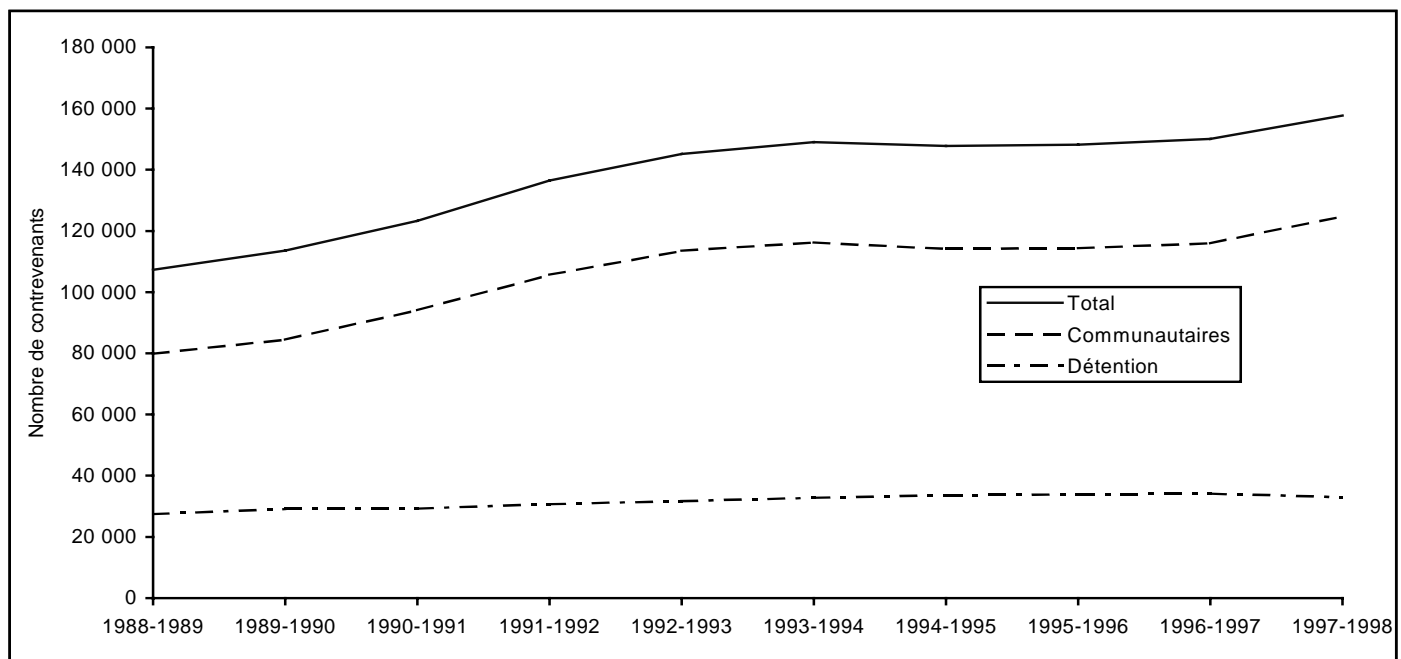
¹ On a utilisé l'indice des prix à la consommation (IPC) pour calculer les dollars constants de l'année de référence, soit 1988-1989 (1988-1989 = 100).

FAITS SAILLANTS

- ◆ En 1997-1998, les administrations fédérale et provinciales/territoriales ont dépensé collectivement 2,1 milliards de dollars au chapitre du système correctionnel pour adultes, ce qui représente une hausse de 6 % depuis 1996-1997 et de 41 % au cours des dix dernières années.
- ◆ Après correction pour l'inflation qui permet d'exprimer les chiffres en dollars constants, le total des dépenses de fonctionnement a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente et de 12 % au cours de la décennie.
- ◆ Les services de détention comptaient pour 79 % des dépenses de fonctionnement totales en 1997-1998, suivis des services correctionnels communautaires (10 %), des services d'administration centrale (9 %), et des services de libération conditionnelle (2 %).
- ◆ En 1997-1998, les dépenses de fonctionnement provinciales/territoriales se sont chiffrées à 1,05 milliard de dollars, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. Après correction pour l'inflation, cette augmentation était de 4 %. Les dépenses du secteur fédéral se sont élevées à 1,03 milliard de dollars en 1997-1998, soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année précédente et de 5 % après correction pour l'inflation.

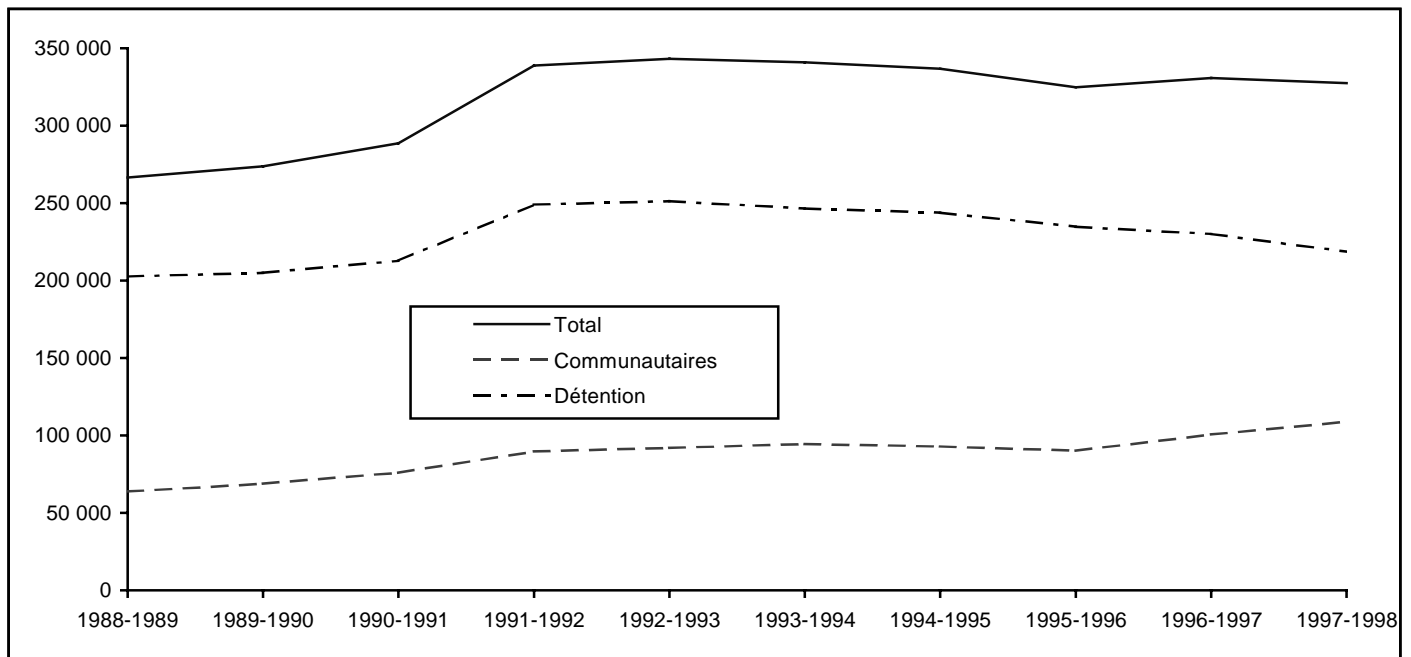
FIGURE 2. COÛTS QUOTIDIENS MOYENS PAR DÉTENU, 1997-1998**FAITS SAILLANTS**

- ◆ En 1997-1998, le coût quotidien moyen par détenu était de 128,35 \$, ce qui représente une hausse de près de 9 \$ par rapport à l'année précédente. Trois provinces et le secteur fédéral ont déclaré un coût quotidien moyen supérieur à la moyenne canadienne : Terre-Neuve (146,90 \$); l'Ontario (136,07 \$); la Colombie-Britannique (132,44 \$); et le système correctionnel fédéral (140,28 \$).
- ◆ Pour ce qui est des autres secteurs de compétence, le coût quotidien moyen a varié de 83,18 \$ en Alberta à 120,75 \$ en Nouvelle-Écosse.
- ◆ À l'échelle nationale, il en a coûté en moyenne 46 848 \$ par année pour garder un contrevenant en prison en 1997-1998, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Les gouvernements provinciaux/territoriaux ont dépensé en moyenne de 43 734 \$ par année pour loger chaque détenu dans leurs établissements au cours de la même période. Dans les pénitenciers fédéraux, le coût moyen par détenu a augmenté de 6 % pour se chiffrer à 51 202 \$ en 1997-1998.
- ◆ Après correction pour l'inflation, les coûts moyens provinciaux/territoriaux ont augmenté de 6 % en 1997-1998, alors que les coûts moyens fédéraux ont augmenté de 5 % pendant la même période.

FIGURE 3. COMPTE QUOTIDIENS MOYENS DE PERSONNES EN DÉTENTION ET SOUS SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE**FAITS SAILLANTS**

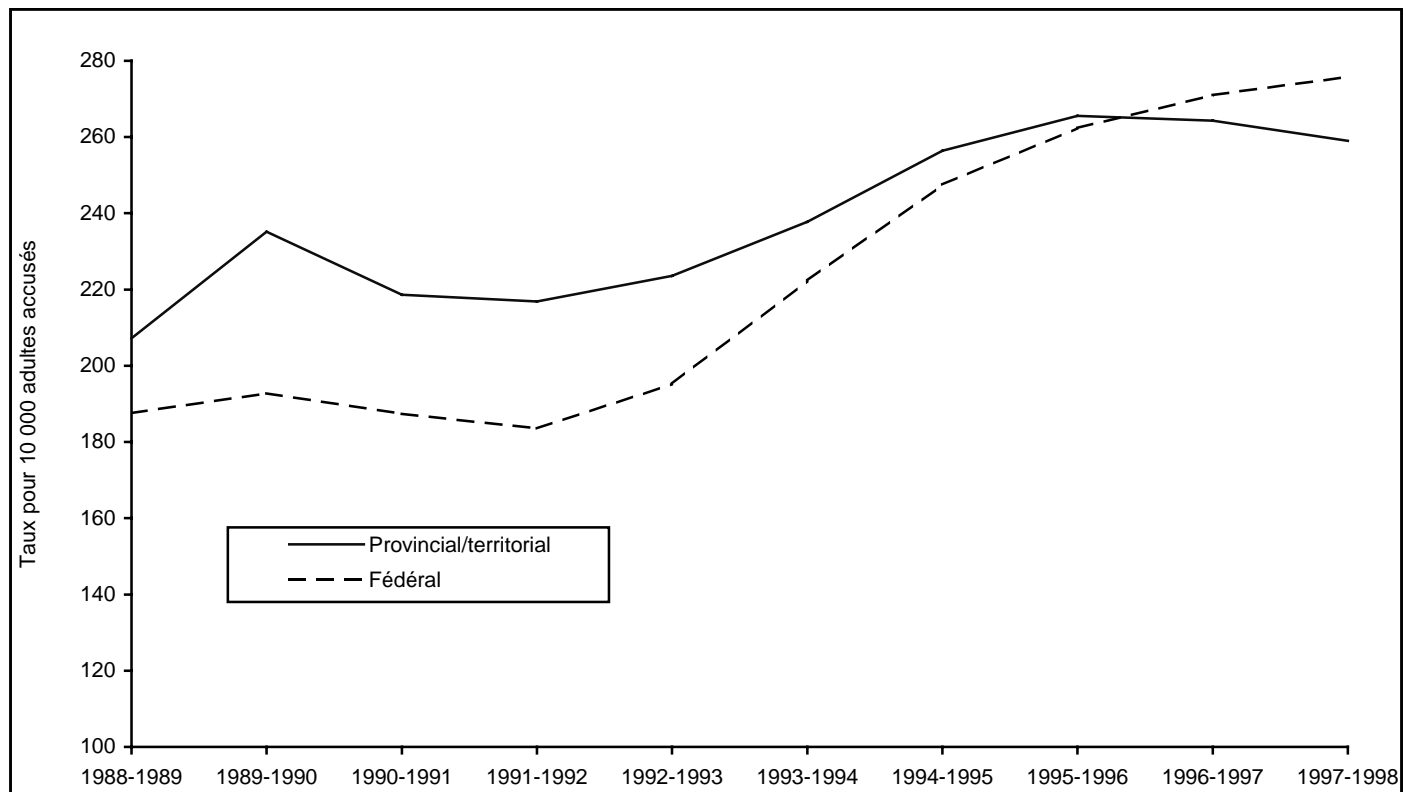
- ◆ En 1997-1998, quel que soit le jour donné, 157 766 adultes, en moyenne, relevaient des services correctionnels au Canada, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport à l'année précédente¹.
- ◆ Le pourcentage de variation de la population correctionnelle totale a augmenté en 1997-1998, après avoir diminué au cours des deux années précédentes. Ce changement semble directement relié à la mise en liberté d'un nombre plus élevé de contrevenants dans la collectivité.
- ◆ En 1997-1998, en un jour donné, environ 32 970 adultes, en moyenne, étaient détenus au Canada, ce qui représente un déclin de 3 % par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié (19 244) se trouvait dans un établissement provincial/territorial, soit un fléchissement de 3 % par rapport 1996-1997. Les autres 42 % des contrevenants (13 726) étaient détenus dans des pénitenciers fédéraux, ce qui correspond à une diminution de 4 % pendant la même période.
- ◆ En 1997-1998, il y avait en moyenne 124 796 adultes¹ par mois qui étaient sous surveillance communautaire. La majorité (86 %) était en probation et le reste bénéficiait d'une libération conditionnelle ou d'une libération d'office. Ce total représente une augmentation (3 %) par rapport à l'année précédente.
- ◆ En 1997-1998, il y avait, en moyenne, 115 236 contrevenants sous responsabilité provinciale/territoriale qui purgeaient leur peine dans la collectivité, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. Il y avait 9 560 contrevenants sous responsabilité fédérale qui purgeaient leur peine dans la collectivité en 1997-1998, soit une hausse de 4 % depuis 1996-1997.
- ◆ En 1997-1998, le nombre total de contrevenants relevant des services correctionnels était de 40 % supérieur à ce qu'il était 10 ans auparavant. Alors que le nombre moyen de contrevenants en détention a diminué au cours de la dernière année, il a augmenté de 19 % depuis 1988-1989. La plus forte hausse s'est produite au niveau de la moyenne de la population sous surveillance communautaire, qui est de 48 % supérieure à ce qu'elle était il y a dix ans.

¹ Les condamnations avec sursis ont été exclues des comptes de la surveillance communautaire et des comptes totaux pour 1997-1998 aux fins de comparaison avec les années précédentes.

FIGURE 4. NOMBRE TOTAL D'ADMISSIONS MOYENNES EN DÉTENTION ET SOUS SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE**FAITS SAILLANTS**

- ◆ Le nombre total d'admissions a fléchi pour la cinquième année consécutive. En 1997-1998, on a dénombré 327 254² admissions, ce qui représente une baisse de 8 % depuis 1993-1994 et de 3 % par rapport à l'année précédente. Soixante-huit pour cent des contrevenants ont été admis dans un établissement de détention (y compris les prévenus), le reste (32 %) étant des contrevenants sous surveillance communautaire. Le nombre d'admissions à des programmes communautaires a diminué légèrement (2 %) par rapport à l'année précédente.
- ◆ En une année donnée, les contrevenants sous responsabilité provinciale/territoriale peuvent être admis plus d'une fois dans un établissement parce que les peines purgées sont plus courtes (durée médiane de 44 jours). De fait, ils représentaient 65 % du nombre total d'admissions au cours de 1997-1998.
- ◆ Le nombre d'admissions dans un établissement de détention suit la même tendance à la baisse que le nombre total d'admissions. En 1997-1998, le nombre d'adultes admis en détention a diminué de 5 % par rapport à l'année précédente.
- ◆ Le nombre d'adultes admis à des programmes communautaires a diminué de moins de 1 % (108 828) en 1997-1998. Quatre provinces seulement ont enregistré des baisses : Nouvelle-Écosse (-2 %), Alberta (-8 %), Colombie-Britannique (-17 %), et Yukon (-12 %). Par contre, le nombre de libérations fédérales ont enregistré une hausse de 9 % par rapport à 1996-1997.
- ◆ Entre 1988-1989 et 1997-1998, le nombre global d'admissions a augmenté de 17 %. Le pourcentage de variation le plus important observé au cours de cette période s'est produit au niveau des admissions à des programmes de surveillance communautaire (+47 %), alors que le changement dans le nombre d'admissions en détention était moins remarquable (8 %).

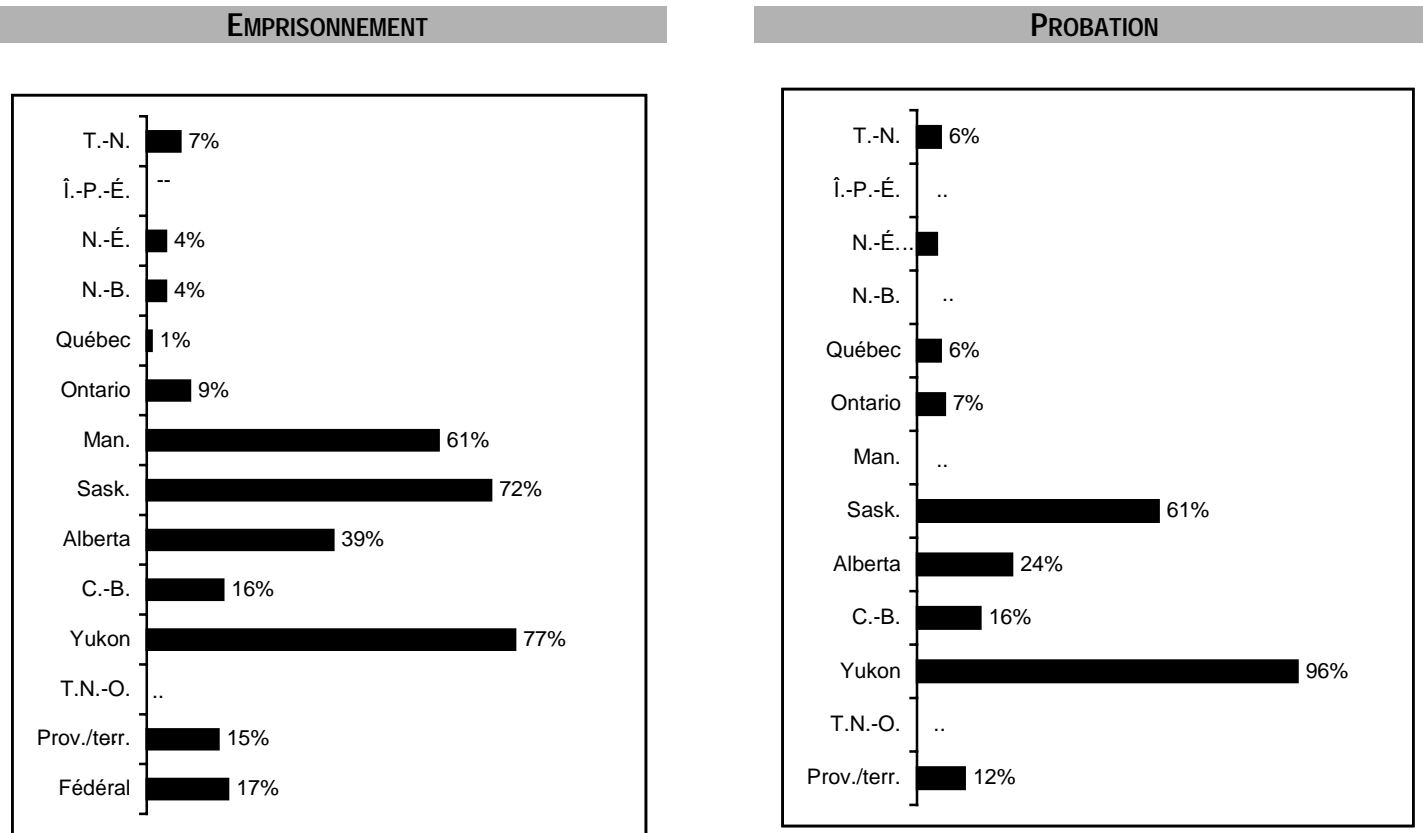
² Les condamnations avec sursis ont été exclues des comptes de la surveillance communautaire et des admissions totaux pour 1997-1998 aux fins de comparaison avec les années précédentes.

FIGURE 5. TAUX D'INCARCÉRATION¹ MOYEN POUR LES CONTREVENANTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX

¹ Le calcul des taux se fait en divisant le compte quotidien moyen des personnes condamnées par le nombre d'adultes accusés, et en multipliant ensuite le résultat par 10 000.

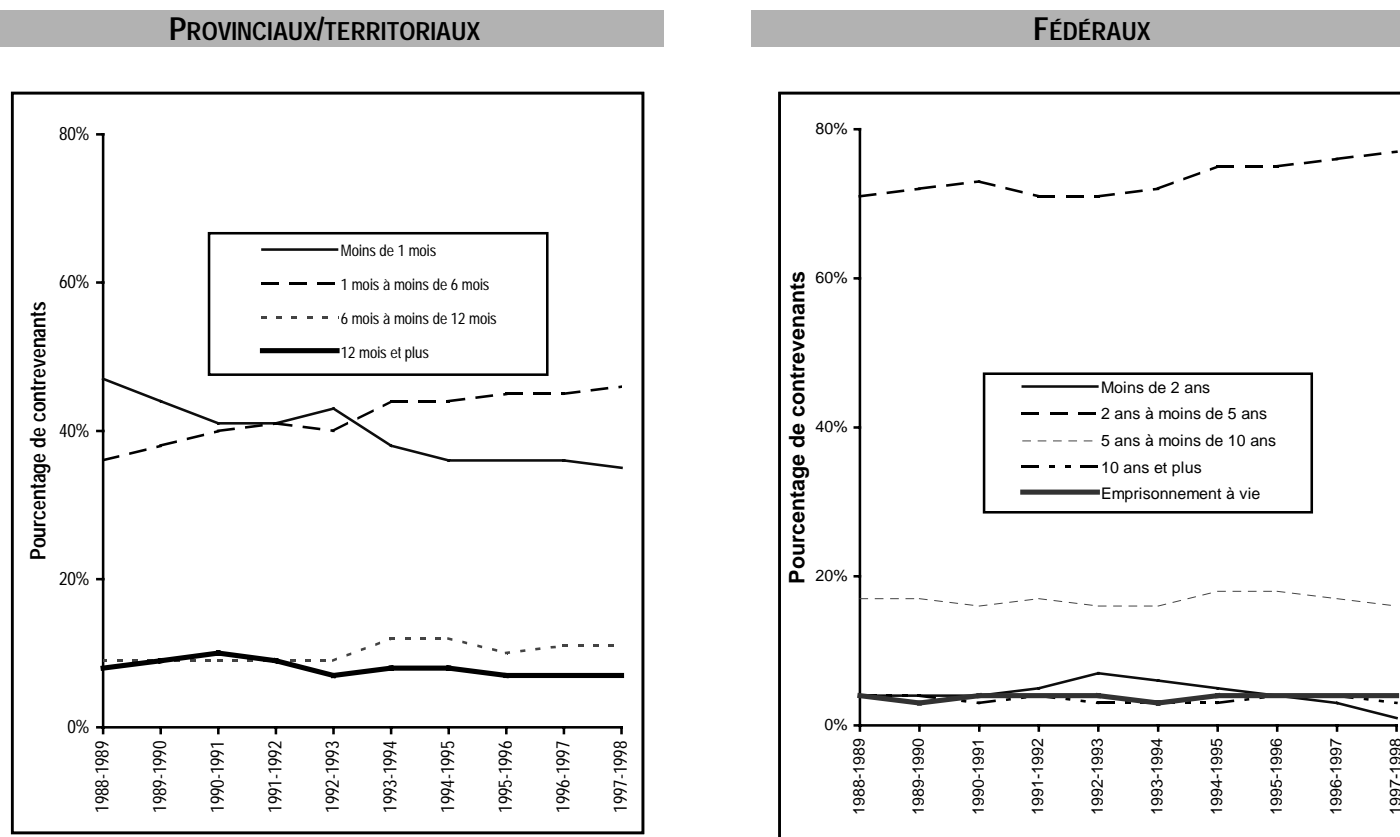
FAITS SAILLANTS

- ◆ De nombreux facteurs peuvent influencer sur le taux d'incarcération au Canada, dont les modifications législatives, les méthodes utilisées par la police pour appliquer la loi, les méthodes de détermination de la peine et les politiques de libération anticipée.
- ◆ En 1997-1998, le taux d'incarcération dans les établissements provinciaux/territoriaux se situait à 259 pour 10 000 adultes accusés, soit une diminution de 2 % par rapport à l'année précédente, mais une hausse de 25 % au cours des dix dernières années.
- ◆ La moitié des secteurs de compétence affichaient des taux d'incarcération inférieurs à la moyenne nationale : Terre-Neuve (-12 %), Île-du-Prince-Édouard (-6 %), Nouvelle-Écosse (-2 %), Québec (-10 %), Ontario (-5 %), et Colombie-Britannique (-0,3 %).
- ◆ En 1997-1998, le taux d'incarcération dans les établissements fédéraux était de 276 pour 10 000 adultes accusés. Ce taux, qui est de 47 % supérieur à ce qu'il était il y a dix ans, représente la cinquième augmentation consécutive.

FIGURE 6. POURCENTAGE DES CONTREVENANTS AUTOCHTONES CONDAMNÉS À L'INCARCÉRATION ET À LA PROBATION, 1997-1998**FAITS SAILLANTS**

- ◆ Si l'on considère leur population, les Autochtones étaient surreprésentés dans les établissements correctionnels. Bien qu'ils représentent 2 % de la population générale, ils comptaient pour 15 % des admissions dans les établissements de correction provinciaux/territoriaux en 1997-1998, soit une diminution par rapport aux 17 % obtenus cinq ans plus tôt. (On ne disposait pas de chiffres pour les Territoires du Nord-Ouest). Les Autochtones ont été admis dans les établissements fédéraux dans une proportion de 17 %, soit une hausse de 12 % par rapport à 1993-1994.
- ◆ Par le passé, les statistiques sur les admissions dans les établissements de détention de certaines provinces/territoires ont révélé des pourcentages élevés de contrevenants Autochtones. En 1997-1998, ces derniers comptaient pour 77 % des admissions au Yukon, 72 % en Saskatchewan, 61 % au Manitoba et 39 % en Alberta.
- ◆ Il incombe aux systèmes provinciaux et territoriaux d'administrer les mesures communautaires comme la probation. En 1997-1998, 12 % de l'ensemble des personnes admises à la probation provinciale/territoriale étaient d'origine Autochtone, cette proportion étant demeurée la même que l'année précédente. Toutefois, les Autochtones comptaient pour 96 % des admissions à la probation au Yukon, 61 % en Saskatchewan, et 24 % en Alberta. (On ne disposait pas de chiffres pour l'île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et les Territoires-du-Nord-Ouest).

FIGURE 7. DURÉE MOYENNE DE LA PEINE TOTALE DES CONTREVENANTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX



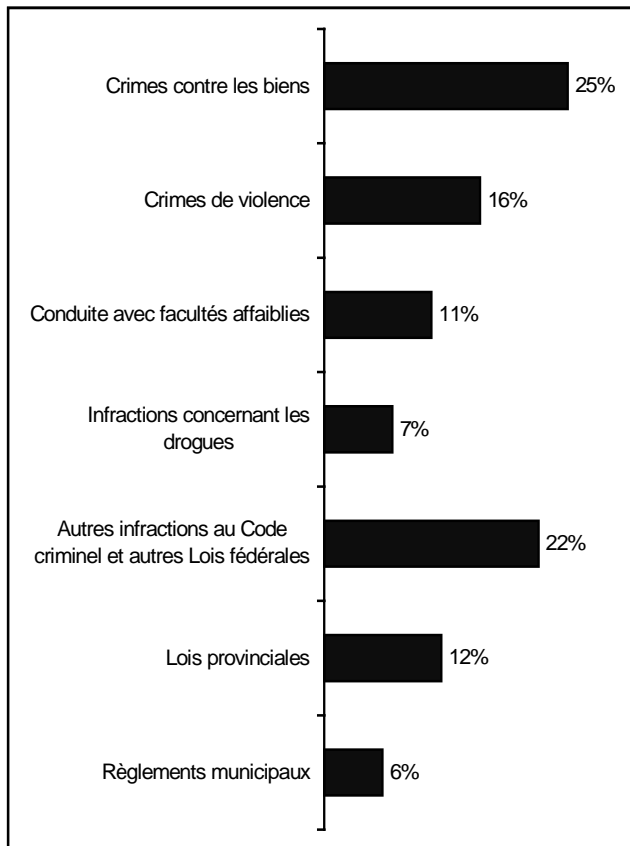
FAITS SAILLANT

- ◆ L'incarcération dans les établissements provinciaux/territoriaux est généralement brève. La durée médiane³ des peines purgées était de 44 jours en 1997-1998, soit une hausse par rapport à la durée de 31 jours enregistrée il y a dix ans. En 1997-1998, les peines de moins d'un mois comptaient pour 35 % de toutes les admissions dans un établissement de détention alors que les peines d'un à six mois comptaient pour 50 % des admissions.
- ◆ Entre les secteurs de compétence, il existe un écart considérable dans la longueur totale des peines. Le pourcentage des admissions d'une durée de moins d'un mois variait de 11 % au Manitoba à 61 % à l'Île-du-Prince-Édouard.
- ◆ Au cours des dix dernières années, près de 80 % de l'ensemble des admissions avaient trait à des peines de six mois ou moins. En 1997-1998, 81 % de tous les contrevenants purgeaient des peines de moins de six mois.
- ◆ La durée des peines fédérales a fluctué légèrement au cours de la dernière décennie. En 1997-1998, les peines de moins de cinq ans représentaient en moyenne 78 % de l'ensemble des admissions dans des pénitenciers fédéraux. Le deuxième groupe le plus important, soit les peines de 5 à 10 ans, comptait en moyenne pour 16 % de l'ensemble des admissions. La durée moyenne des peines (à l'exclusion des peines d'emprisonnement à perpétuité) pour les contrevenants purgeant une peine fédérale était de 45 mois, ou de 3,75 années.
- ◆ Les contrevenants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité représentaient 4 % de toutes les admissions à des pénitenciers en 1997-1998, soit une légère baisse (-0,3 %) par rapport à l'année précédente et (-0,5 %) depuis 1993-1994.

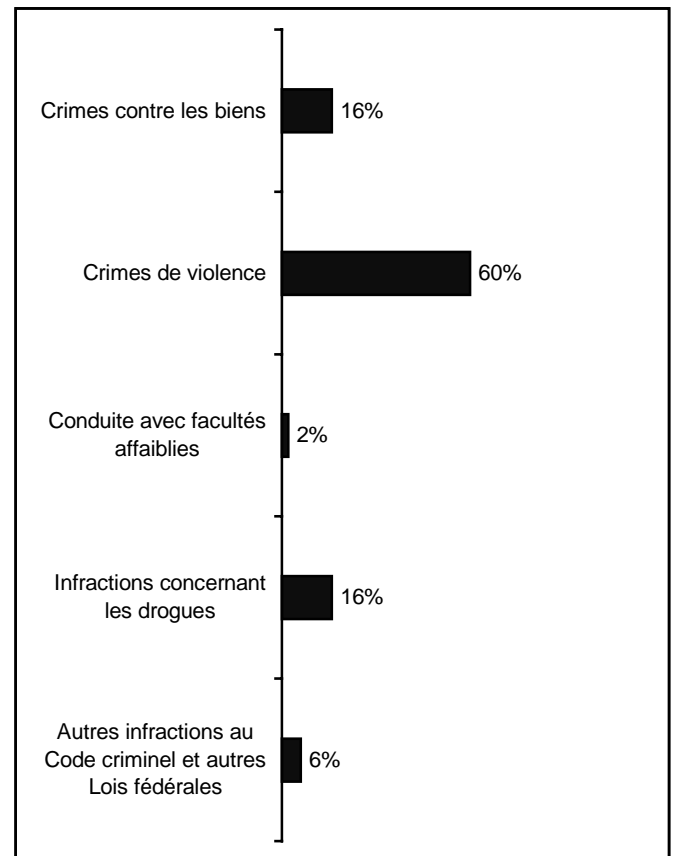
³ La médiane est la valeur centrale d'une série de valeurs rangées par ordre de grandeur, la moitié des observations ayant une valeur égale ou inférieure à la médiane et l'autre moitié, une valeur égale ou supérieure à la médiane.

FIGURE 8. INFRACTIONS COMMISES PAR LES CONTREVENANTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX ET FÉDÉRAUX, SELON CERTAINES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

CONTREVENANTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX



CONTREVENANTS FÉDÉRAUX

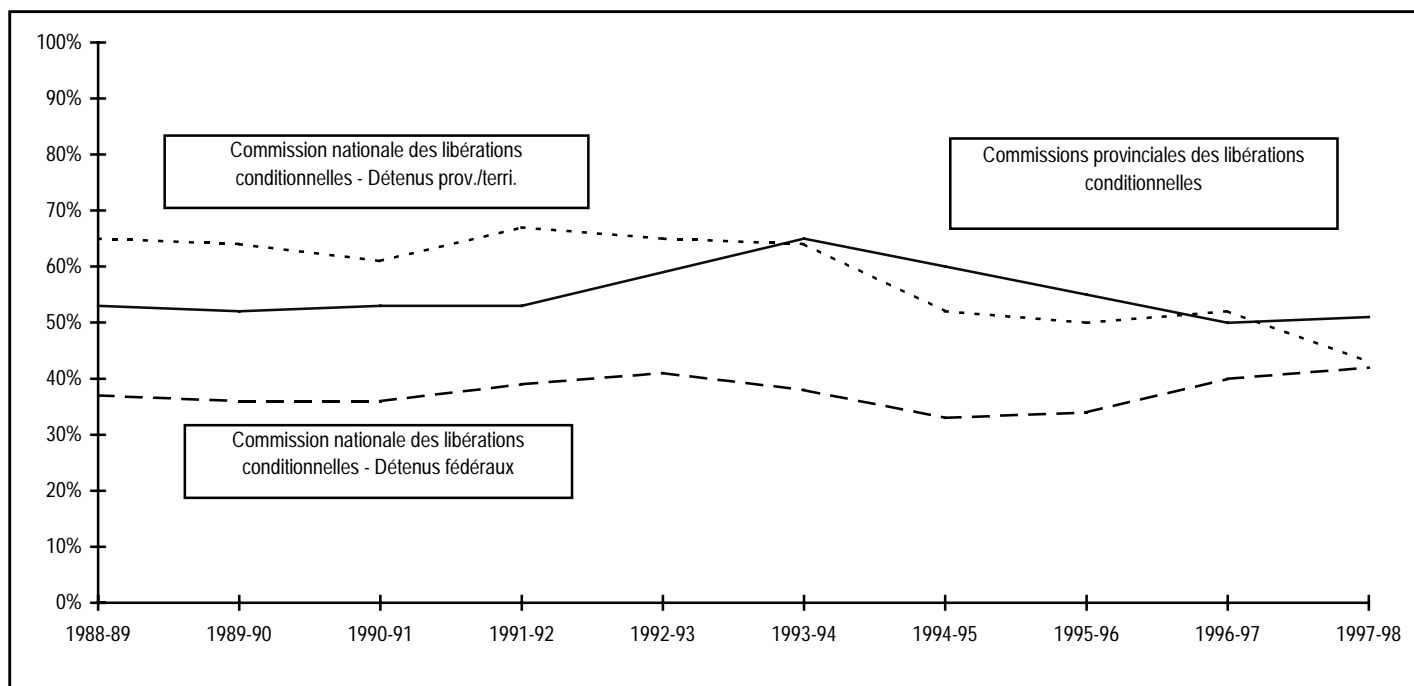


FAITS SAILLANT

- ◆ Les crimes contre les biens continuent de représenter le pourcentage le plus élevé d'admissions dans les établissements de détention provinciaux/territoriaux; ils comptaient pour le quart de toutes les admissions de personnes condamnées. Dans les pénitenciers fédéraux, ils représentaient 16 % de toutes les admissions.⁴
- ◆ En 1997-1998, les autres infractions au *Code criminel* et autres lois fédérales se situaient au deuxième rang (22 %) parmi les infractions qui avaient mené à l'incarcération de contrevenants sous responsabilité provinciale/territoriale. Les contrevenants sous responsabilité fédérale admis relativement à des crimes de violence comptaient pour trois cinquièmes (60 %) de toutes les admissions.
- ◆ Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies comptaient pour une proportion importante d'admissions dans les établissements de détention provinciaux/territoriaux (11 %). Elles représentaient 2 % de toutes les admissions fédérales.

⁴ Lorsque les contrevenants sont incarcérés pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est déclarée.

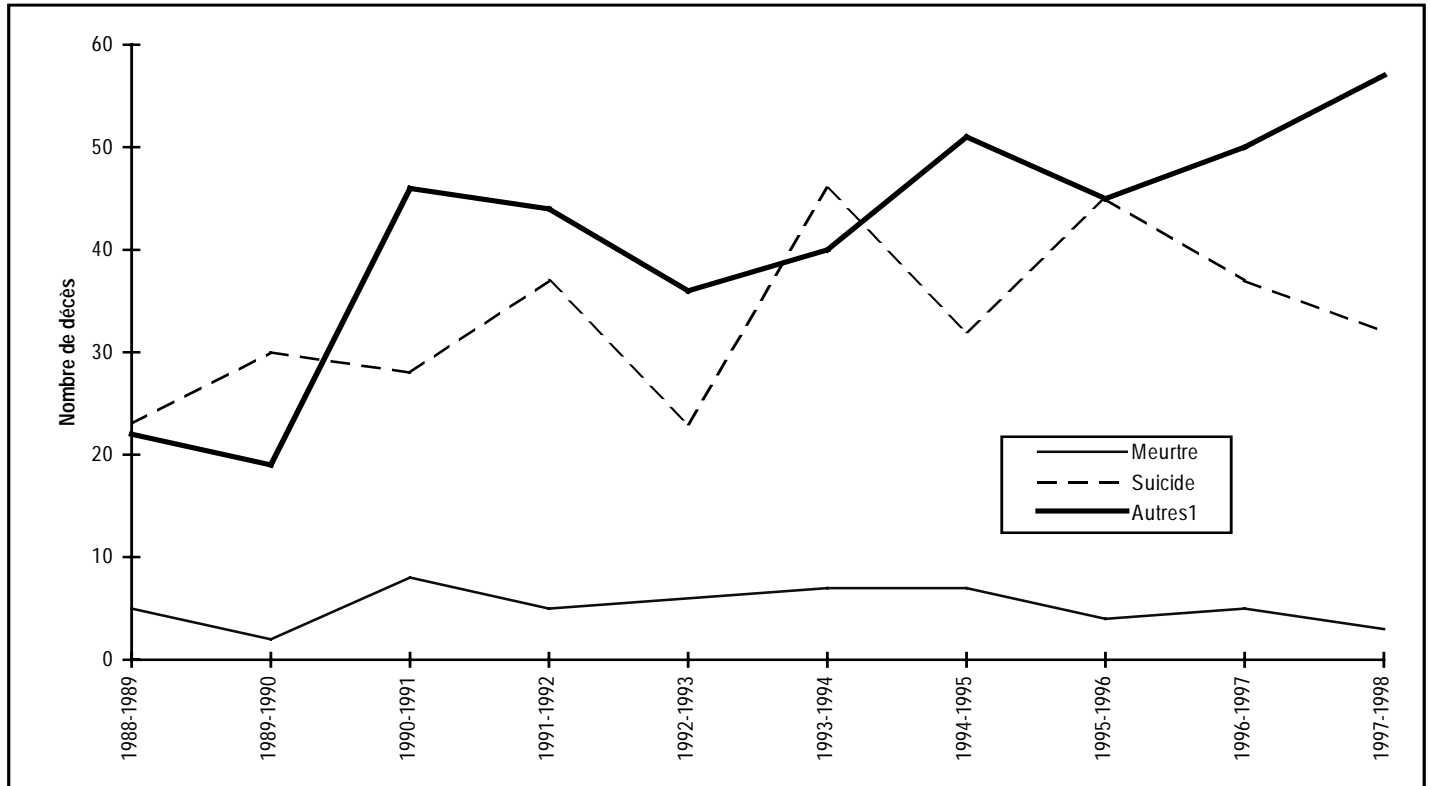
FIGURE 9. TAUX D'OCTROI DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES TOTALES



FAITS SAILLANT

- ◆ Trois provinces (le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique) ont des commissions de libérations conditionnelles qui sont chargées de tous les détenus dans les institutions provinciales. La Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est chargée de tous les contrevenants purgeant une peine de deux ans ou plus, ainsi que les contrevenants purgeant une peine dans un établissement de correction provincial ou territorial où il n'existe pas de commission provinciale de libérations conditionnelles.
- ◆ Suivant une période de déclin qui a duré trois ans, le taux d'octroi de la libération conditionnelle totale s'est accru légèrement pour atteindre 51 % en 1997-1998, mais a accusé un recul par rapport aux 64 % enregistrés en 1993-1994.⁵
- ◆ Les commissions provinciales des libérations conditionnelles variaient considérablement pour ce qui est du taux provincial d'octroi de la libération conditionnelle. En 1997-1998, ce taux était de 34 % en Ontario comparativement à 65 % au Québec. On a constaté les mêmes différences entre ces provinces par les années passées. Entre 1993-1994 et 1997-1998, le taux moyen d'octroi au Québec était de 69 % comparativement à 44 % en Ontario.
- ◆ Le nombre de détenus fédéraux à qui on a accordé une libération conditionnelle totale continue de s'accroître. En 1997-1998, 42 % des demandes de libération conditionnelle totale déposées auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles par les détenus fédéraux ont été acceptées, ce qui représente le taux d'octroi le plus élevé pour les dix dernières années. L'augmentation par rapport à 1996-1997, toutefois, est relativement faible, soit 2 %.
- ◆ Le taux d'octroi des libérations conditionnelles totales aux détenus provinciaux/territoriaux par la CNLC a chuté en 1997-1998, pour s'établir à 43 %. En 1996-1997, ce pourcentage se situait à 52 %. Au cours de la période de dix ans, la proportion des libérations conditionnelles totales octroyées par la CNLC à des contrevenants sous responsabilité provinciale/territoriale a diminué de 22 %.

⁵ Comme le taux d'octroi de la libération conditionnelle de 1997-1998 n'était pas disponible pour la Colombie-Britannique, il a été exclu des comparaisons avec les années précédentes. En 1995-1996, ce taux était de 48% en Colombie-Britannique.

FIGURE 10. CAUSE DE DÉCÈS AU SEIN DE LA POPULATION CARCÉRALE PROVINCIALE/TERRITORIALE ET FÉDÉRALE

¹ Par «autres» décès, on entend les décès attribuables à des causes naturelles, à des interventions légales, etc.

FAITS SAILLANTS

- ◆ En 1997-1998, 92 détenus sont décédés dans les établissements de détention au Canada. De ce nombre, 41 appartenaient à la population carcérale provinciale/territoriale et 51 à la population carcérale fédérale.
- ◆ Même si le suicide est la cause de décès la plus fréquente en milieu carcéral, son nombre a continué à diminuer en 1997-1998. On a dénombré 23 suicides dans les établissements provinciaux/territoriaux en 1997-1998, ce qui correspond à une baisse par rapport au sommet de 29 suicides enregistrés en 1995-1996.
- ◆ Dans les établissements fédéraux, 9 suicides ont été déclarés en 1997-1998, soit une diminution marquée par rapport au sommet de 24 suicides affichés en 1993-1994.
- ◆ Le nombre de meurtres est également à la baisse. En 1997-1998, il s'est produit trois meurtres dans les prisons canadiennes; un dans un établissement provincial et deux dans le système fédéral.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

TABLEAU 1. ESTIMATIONS DE LA POPULATION, CANADA ET LES PROVINCES/TERRITOIRES, 1995 À 1997

Province/territoire	Sexe	Population adulte			Population totale		
		1995	1996	1997	1995	1996	1997
Milliers							
Terre-Neuve	T.	433,7	432,3	430,8	576,7	570,7	563,6
	M.	216,2	214,7	213,7	289,0	285,2	281,3
	F.	217,5	217,6	217,1	287,7	285,5	282,3
Île-du-Prince-Édouard	T.	100,4	102,1	102,6	135,6	137,3	137,2
	M.	48,9	49,6	50,0	67,0	67,7	67,8
	F.	51,5	52,5	52,6	68,6	69,6	69,4
Nouvelle-Écosse	T.	716,0	721,5	728,4	937,8	942,8	947,9
	M.	349,1	351,2	354,5	462,3	464,3	466,7
	F.	366,9	370,3	373,9	475,5	478,5	481,2
Nouveau-Brunswick	T.	579,9	584,1	586,8	760,2	762,5	762,0
	M.	284,3	286,1	287,4	376,5	377,3	376,9
	F.	295,6	298,0	299,4	383,7	385,2	385,1
Québec	T.	5 640,6	5 696,4	5 741,9	7 343,3	7 389,2	7 419,9
	M.	2 748,7	2 776,7	2 799,2	3 620,0	3 642,6	3 657,2
	F.	2 891,9	2 919,7	2 942,7	3 723,3	3 746,6	3 762,7
Ontario	T.	8 436,7	8 560,8	8 695,5	11 097,4	11 252,4	11 407,7
	M.	4 121,8	4 181,4	4 246,7	5 485,1	5 560,5	5 636,3
	F.	4 314,9	4 379,4	4 448,8	5 612,3	5 691,9	5 771,4
Manitoba	T.	843,9	849,6	852,0	1 136,8	1 143,5	1 145,2
	M.	413,9	416,5	417,3	564,0	567,4	567,8
	F.	430,0	433,1	434,7	572,8	576,1	577,4
Saskatchewan	T.	735,8	741,9	745,7	1 016,6	1 022,5	1 023,5
	M.	361,6	364,3	366,9	505,4	507,8	508,3
	F.	374,2	377,6	378,8	511,2	514,7	515,2
Alberta	T.	2 010,4	2 044,3	2 095,1	2 752,1	2 789,6	2 847,0
	M.	1 005,5	1 022,5	1 047,2	1 385,9	1 404,6	1 432,5
	F.	1 004,9	1 021,8	1 047,9	1 366,2	1 385,0	1 414,5
Colombie-Britannique	T.	2 884,2	2 960,7	3 025,9	3 762,9	3 855,1	3 933,3
	M.	1 421,4	1 459,1	1 488,8	1 871,0	1 916,8	1 953,6
	F.	1 462,8	1 501,6	1 537,1	1 891,9	1 938,3	1 979,7
Yukon	T.	21,8	22,6	23,1	30,3	31,4	31,6
	M.	11,2	11,6	11,9	15,5	16,1	16,3
	F.	10,6	11,0	11,2	14,8	15,3	15,3
Territoires du Nord-Ouest	T.	41,3	41,8	42,6	65,9	66,5	67,5
	M.	21,7	21,9	22,2	34,3	34,6	35,0
	F.	19,6	19,9	20,4	31,6	31,9	32,5
CANADA	T.	22 444,7	22 758,1	23 070,4	29 615,6	29 963,5	30 286,4
	M.	11 004,3	11 155,6	11 305,8	14 676,0	14 844,9	14 999,7
	F.	11 440,4	11 602,5	11 764,6	14 939,6	15 118,6	15 286,7

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie (estimations finales postcensitaires de 1995, et estimations postcensitaires mise à jour pour 1996 et 1997).

TABLEAU 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION ADULTE, SELON LA PROVINCE/TERRITOIRE, L'ÂGE ET LE SEXE, 1997

Province/territoire	Sexe	Âge									Total
		18	19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	45 - 49	50 ans et plus	
Milliers											
Terre-Neuve	T.	8,5	8,5	43,7	44,3	45,7	47,5	46,9	43,2	142,5	430,8
	M.	4,4	4,3	22,3	22,7	22,7	23,7	23,3	21,7	68,6	213,7
	F.	4,1	4,2	21,4	21,6	23,0	23,8	23,6	21,5	73,9	217,1
Île-du-Prince-Édouard	T.	2,1	2,0	9,7	9,8	10,8	11,0	10,1	9,6	37,5	102,6
	M.	1,0	1,0	5,0	5,0	5,2	5,4	5,1	4,9	17,4	50,0
	F.	1,1	1,0	4,7	4,8	5,6	5,6	5,0	4,7	20,1	52,6
Nouvelle-Écosse	T.	12,8	12,6	65,2	68,4	78,0	82,9	76,3	69,3	262,9	728,4
	M.	6,5	6,3	33,1	34,9	39,5	40,9	37,5	34,6	121,2	354,5
	F.	6,3	6,3	32,1	33,5	38,5	42,0	38,8	34,7	141,7	373,9
Nouveau-Brunswick	T.	10,4	10,5	55,3	57,0	62,5	64,6	62,2	57,2	207,1	586,8
	M.	5,4	5,3	28,1	29,0	31,6	32,3	30,8	28,9	96,0	287,4
	F.	5,0	5,2	27,2	28,0	30,9	32,3	31,4	28,3	111,1	299,4
Québec	T.	100,5	99,4	485,4	503,9	619,1	674,5	626,4	560,3	2 072,4	5 741,9
	M.	51,4	51,1	247,2	256,6	316,0	341,1	313,7	280,2	941,9	2 799,2
	F.	49,1	48,3	238,2	247,3	303,1	333,4	312,7	280,1	1 130,5	2 942,7
Ontario	T.	145,0	144,4	750,8	851,3	1 003,7	1 023,9	905,7	809,3	3 061,4	8 695,5
	M.	74,7	74,1	380,2	425,8	507,0	516,5	449,1	402,7	1 416,6	4 246,7
	F.	70,3	70,3	370,6	425,5	496,7	507,4	456,6	406,6	1 644,8	4 448,8
Manitoba	T.	15,6	15,6	79,7	81,0	90,0	95,2	87,0	76,3	311,7	852,1
	M.	7,8	7,8	40,8	41,2	45,7	48,6	43,6	38,5	143,3	417,3
	F.	7,8	7,8	38,9	39,8	44,3	46,6	43,4	37,8	168,4	434,8
Saskatchewan	T.	15,1	14,6	70,5	64,0	73,8	82,7	78,0	63,8	283,0	745,5
	M.	8,0	7,6	36,0	32,0	36,7	41,8	40,0	32,8	131,8	366,7
	F.	7,1	7,0	34,5	32,0	37,1	40,9	38,0	31,0	151,2	378,8
Alberta	T.	39,7	39,4	202,6	218,5	243,8	267,1	242,2	195,1	646,6	2 095,0
	M.	20,2	20,2	103,4	110,8	124,4	136,1	123,4	99,5	309,2	1 047,2
	F.	19,5	19,2	99,2	107,7	119,4	131,0	118,8	95,6	337,4	1 047,8
Colombie-Britannique	T.	50,6	50,1	264,0	296,2	327,4	347,3	323,2	293,3	1 073,8	3 025,9
	M.	26,0	25,7	132,2	148,0	164,5	173,6	160,5	148,4	510,0	1 488,9
	F.	24,6	24,4	131,8	148,2	162,9	173,7	162,7	144,9	563,8	1 537,0
Yukon	T.	0,4	0,4	2,2	2,4	3,1	3,3	2,9	2,8	5,5	23,0
	M.	0,2	0,2	1,1	1,2	1,6	1,6	1,4	1,4	3,1	11,8
	F.	0,2	0,2	1,1	1,2	1,5	1,7	1,5	1,4	2,4	11,2
Territoires du Nord-Ouest	T.	1,0	1,0	5,4	6,4	6,5	5,9	4,8	3,7	7,8	42,5
	M.	0,5	0,5	2,7	3,3	3,4	3,0	2,5	2,1	4,2	22,2
	F.	0,5	0,5	2,7	3,1	3,1	2,9	2,3	1,6	3,6	20,3
CANADA	T.	401,7	398,5	2 034,5	2 203,2	2 564,4	2 705,9	2 465,7	2 183,9	8 112,2	23 070,0 #
	M.	206,1	204,1	1 032,1	1 110,5	1 298,3	1 364,6	1 230,9	1 095,7	3 763,3	11 305,6 #
	F.	195,6	194,4	1 002,4	1 092,7	1 266,1	1 341,3	1 234,8	1 088,2	4 348,9	11 764,4 #

Nota : En raison de l'arrondissement, ces chiffres ne correspondent pas exactement aux chiffres du tableau 1.

Source : Statistique Canada, Direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

TABLEAU 3. INFRACTIONS RÉELLES DÉCLARÉES PAR LA POLICE¹, SELON CERTAINES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Province/territoire	Année	Code criminel				Lois fédérales		Nombre total d'infractions ⁴
		Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies ²	Autres ³	Infractions concernant les drogues	Autres	
Terre-Neuve	1995	6 108	13 980	1 897	10 868	1 027	520	34 400
	1996	5 531	15 425	1 993	12 872	904	498	37 223
	1997	5 370	14 378	1 403	11 572	730	655	34 108
Île-du-Prince-Édouard	1995	1 019	4 939	696	3 779	262	151	10 846
	1996	1 118	4 813	788	4 316	320	278	11 633
	1997	996	4 357	641	3 967	305	335	10 601
Nouvelle-Écosse	1995	10 238	37 738	3 339	27 118	1 833	1 047	81 313
	1996	10 548	37 880	2 895	30 311	1 910	1 099	84 643
	1997	10 153	37 530	2 692	30 013	2 086	812	83 286
Nouveau-Brunswick	1995	6 928	25 171	3 709	20 115	1 550	1 481	58 954
	1996	6 903	25 174	3 365	18 873	1 670	1 222	57 207
	1997	6 529	23 053	3 354	17 723	1 776	1 278	53 713
Québec	1995	49 703	317 001	24 220	144 879	12 389	4 454	552 646
	1996	48 391	331 742	21 584	130 242	14 149	3 286	549 394
	1997	45 964	317 681	20 310	128 507	13 902	4 109	530 473
Ontario	1995	105 447	549 456	26 391	284 265	18 877	11 978	996 414
	1996	101 413	527 119	26 256	265 292	20 198	8 632	948 910
	1997	101 910	478 882	22 348	257 114	20 927	10 693	891 874
Manitoba	1995	17 122	66 185	4 603	41 927	1 792	2 010	133 639
	1996	16 897	63 779	4 110	40 491	1 880	3 579	130 736
	1997	19 571	62 139	4 470	43 333	2 149	3 839	135 501
Saskatchewan	1995	13 047	62 242	9 367	38 980	1 769	2 517	127 922
	1996	13 563	64 323	9 406	41 075	2 051	2 698	133 116
	1997	15 751	63 524	9 809	44 571	2 087	2 947	138 689
Alberta	1995	27 450	142 224	14 395	77 752	4 921	3 223	269 965
	1996	27 938	141 120	13 700	79 238	5 177	3 288	270 461
	1997	30 432	143 011	13 803	85 871	5 093	3 549	281 759
Colombie-Britannique	1995	53 300	323 747	11 467	146 359	16 651	8 296	559 820
	1996	54 784	336 869	10 793	144 894	16 174	6 462	569 976
	1997	55 298	307 482	10 310	141 923	16 868	6 722	538 603
Yukon	1995	997	2 761	399	2 334	188	132	6 811
	1996	1 000	2 615	315	2 686	196	84	6 896
	1997	1 053	2 624	344	3 029	141	105	7 296
Territoires du Nord-Ouest	1995	3 345	5 048	591	7 486	401	224	17 095
	1996	3 351	4 941	672	6 621	477	239	16 301
	1997	3 710	4 269	615	7 064	457	163	16 278
CANADA	1995	294 704	1 550 492	101 074	805 862	61 660	36 033	2 849 825
	1996	291 437	1 555 800	95 877	776 911	65 106	31 365	2 816 496
	1997	296 737	1 458 930	90 099	774 687	66 521	35 207	2 722 181

Source : Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.
 Voir les notes à la fin du document.

TABEAU 4. ADULTES ACCUSÉS PAR LA POLICE¹, SELON CERTAINES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Province/territoire	Année	Code criminel				Lois fédérales		Nombre total d'infractions ⁴
		Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies ²	Autres ³	Infractions concernant les drogues	Autres	
Terre-Neuve	1995	1 961	2 901	1 333	1 558	687	151	8 591
	1996	1 778	2 751	1 191	1 723	503	111	8 057
	1997	1 589	2 287	962	1 522	351	106	6 817
Île-du-Prince-Édouard	1995	316	680	554	372	107	55	2 084
	1996	339	503	538	378	132	60	1 950
	1997	326	551	489	363	145	34	1 908
Nouvelle-Écosse	1995	3 173	4 958	2 816	3 324	1 034	189	15 494
	1996	3 582	5 126	2 444	4 177	1 098	167	16 594
	1997	3 722	5 046	2 225	3 921	1 062	110	16 086
Nouveau-Brunswick	1995	2 137	3 250	2 725	2 729	766	248	11 855
	1996	2 155	3 756	2 635	2 753	779	164	12 242
	1997	2 146	3 658	2 482	2 708	762	178	11 934
Québec	1995	21 406	34 895	21 303	28 917	8 707	1 446	116 674
	1996	20 724	36 702	19 098	27 468	8 809	1 427	114 228
	1997	18 504	31 545	17 523	23 138	7 480	1 037	99 227
Ontario	1995	43 514	50 262	24 784	52 212	13 369	3 677	187 818
	1996	39 445	48 073	24 686	48 662	14 033	2 429	177 328
	1997	41 714	45 859	20 341	44 531	12 843	2 433	167 721
Manitoba	1995	8 699	6 981	3 454	6 308	1 132	339	26 913
	1996	8 437	6 449	3 082	5 794	1 167	346	25 275
	1997	8 233	6 175	3 384	6 632	1 314	503	26 241
Saskatchewan	1995	5 412	8 031	5 670	9 124	1 105	707	30 049
	1996	5 410	7 917	5 552	9 637	1 439	651	30 606
	1997	6 002	7 315	5 672	10 103	1 087	628	30 807
Alberta	1995	10 659	18 701	10 600	13 750	3 352	431	57 493
	1996	11 189	18 608	10 311	14 458	3 240	587	58 393
	1997	11 764	17 047	10 372	15 296	3 328	357	58 164
Colombie-Britannique	1995	18 128	27 323	8 916	12 833	7 093	598	74 891
	1996	18 796	28 745	8 767	12 497	6 904	511	76 220
	1997	19 187	26 561	8 020	12 703	7 020	441	73 932
Yukon	1995	433	231	326	271	128	7	1 396
	1996	361	179	253	284	79	5	1 161
	1997	401	283	290	323	99	10	1 406
Territoires du Nord-Ouest	1995	1 291	659	311	712	198	48	3 219 r
	1996	1 239	536	337	623	226	15	2 976
	1997	1 373	583	379	722	239	22	3 318
CANADA	1995	117 129	158 872	82 792	132 110	37 678	7 896	536 477 r
	1996	113 455	159 345	78 894	128 454	38 409	6 473	525 030
	1997	114 961	146 910	72 139	121 962	35 730	5 859	497 561

Source : Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.
Voir les notes à la fin du document.

PROFIL PROVINCIAL/TERRITORIAL

TABLEAU 5. ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION PROVINCIAUX/TERRITORIAUX EN ACTIVITÉ À LA FIN DE L'ANNÉE, 1997-1998**TERRE-NEUVE**

Bishop's Falls Correctional Centre
 Corner Brook Detention Centre
 Her Majesty's Penitentiary
 Labrador Correctional Centre
 Newfoundland/Labrador CC for Women
 Salmonier Correctional Institution
 St. John's Pre-Trial Detention Centre
 West Coast Correctional Centre

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Prince Correctional Centre
 Provincial Correctional Centre

NOUVELLE-ÉCOSSE

Antigonish Correctional Centre
 Cape Breton Correctional Centre
 Colchester Correctional Centre
 Cumberland Correctional Centre
 Guysborough Correctional Centre
 Halifax Correctional Centre
 Kings Correctional Centre
 Lunenburg Correctional Centre
 Yarmouth Correctional Centre

NOUVEAU-BRUNSWICK

Barthurst Day Detention Centre
 Dalhousie Provincial Jail
 Madawaska Regional Correctional Centre
 Moncton Detention Centre
 New Brunswick Central Reformatory
 Saint John Regional Correctional Centre

QUÉBEC

Centre de détention de Québec
 Centre Viger
 Établissement d'Amos
 Établissement de Baie-Comeau
 Établissement de détention de Montréal
 Établissement de Chicoutimi
 Établissement d'Havre-Aubert
 Établissement de Hull
 Établissement de New Carlisle
 Établissement de Rimouski
 Établissement de Rivière-des-Prairies
 Établissement de Roberval
 Établissement de St-Jérôme
 Établissement de Sept-Îles
 Établissement de Sherbrooke
 Établissement de Sorel
 Établissement de Trois-Rivières
 Établissement de Valleyfield
 Maison Tanguay

ONTARIO

Barrie Jail
 Brantford Jail
 Brockville Jail
 Burtch Correctional Centre
 Chatham Jail
 Cobourg Jail
 Cornwall Jail
 Elgin-Middlesex Detention Centre
 Fort Frances Jail
 Guelph Correctional Centre
 Haileybury Jail
 Hamilton-Wentworth Detention Centre
 Kenora Jail
 Lindsay Jail
 L'Original Jail
 Maplehurst Correctional Centre
 Maplehurst Detention Centre
 Metro Toronto East Detention Centre
 Metro Toronto West Detention Centre
 Millbrook Correctional Centre
 Mimico Correctional Centre
 Monteith Correctional Centre
 Monteith Jail
 Niagara Detention Centre
 North Bay Jail
 Northern Treatment Centre
 Ontario Correctional Institute
 Ottawa-Carleton Detention Centre
 Owen Sound Jail
 Parry Sound Jail
 Pembroke Jail
 Peterborough Jail
 Quinte Detention Centre
 Rideau Correctional and Treatment Centre
 Samia Jail
 Sault Ste. Marie Jail
 Stratford Jail
 Sudbury Jail
 Thunder Bay Correctional Centre
 Thunder Bay Jail
 Toronto Jail
 Vanier Centre for Women
 Walkerton Jail
 Waterloo Detention Centre
 Wellington Detention Centre
 Whitby Jail
 Windsor Jail

MANITOBA

Brandon Correctional Institution
 Dauphin Correctional Institution
 Egg Lake Camp
 Headingley Correctional Centre
 Milner Ridge Correctional Centre
 Portage Correctional Institution
 Winnipeg Remand Centre
 The Pas Correctional Institution

SASKATCHEWAN

Battlefords Community Correctional Centre
 Besnard Lake (admet les personnes directement)
 Buffalo Narrows Community Correctional Centre
 North Battleford Community Training Residence
 Pine Grove Provincial Correctional Centre
 Prince Albert Community Training Residence
 Prince Albert Correctional Centre
 Regina Community Training Residence #1
 Regina Community Training Residence #2
 Regina Provincial Correctional Centre
 Saskatoon Community Training Residence
 Saskatoon Provincial Correctional Centre

ALBERTA

Bow River Correctional Centre
 Calgary Correctional Centre
 Calgary Remand Centre
 Edmonton Remand Centre
 Fort Saskatchewan Correctional Centre
 Lethbridge Correctional Centre
 Medicine Hat Remand Centre
 Peace River Correctional Centre
 Red Deer Remand Centre

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Alouette River Correctional Centre
 Bear Creek Camp
 Burnaby Correctional Centre for Women – milieu fermé
 Burnaby Correctional Centre for Women – milieu ouvert
 Chilliwack CCC
 Ford Mountain Camp
 Fraser Regional Correctional Centre
 Huda Lake Camp
 Kamloops Regional Correctional Centre
 Mount Thurston Camp
 Nanaimo Correctional Centre
 New Haven Camp
 Prince George Regional Correctional Centre
 Rayleigh Camp
 Slave Lake Camp
 Surrey Pre-Trial Services Centre
 Terrace Community Correctional Centre
 Vancouver Island Regional Correctional Centre
 Vancouver Pre-Trial Services Centre

YUKON

Teslin Community Correctional Centre
 Whitehorse Correctional Centre

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Baffin Correctional Centre
 South Mackenzie Correctional Centre
 Territorial Women's Correctional Centre
 Yellowknife Correctional Centre

TABLEAU 6. ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION PROVINCIAUX/TERRITORIAUX EN ACTIVITÉ À LA FIN DE L'ANNÉE, SELON LE NIVEAU DE SÉCURITÉ ET LA CAPACITÉ

Province/territoire	Année	Niveau de sécurité			Capacité		Non-détention (bureaux de probation/ libération conditionnelle)
		Milieu fermé	Milieu ouvert	Total	Opérationnelle	Condition spéciale	
Terre-Neuve	1995-1996	6	2	8	415	47	14
	1996-1997	7	1	8	351	47	14
	1997-1998	6	2	8	349	37	14
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	2	-	2	115	8	6
	1996-1997	2	-	2	115	8	6
	1997-1998	2	-	2	81	21	6
Nouvelle-Écosse	1995-1996	9	-	9	475	36	17
	1996-1997	9	-	9	475	36	17
	1997-1998	9	-	9	505	36	17
Nouveau-Brunswick	1995-1996	10	2	12	390	16	12
	1996-1997	7	1	8	324	30	12
	1997-1998	4	2	6	326	20	12
Québec ¹	1995-1996	22	2	24	3 106	871	21
	1996-1997	18	1	19	3 297	504	21
	1997-1998	18	1	19	3 239	565	21
Ontario	1995-1996	46	2	48	7 668	708	105
	1996-1997	46	2	48	8 024	664	105
	1997-1998	45	2	47	8 048	659	101
Manitoba	1995-1996	6	2	8	1 076	..	20
	1996-1997	6	2	8	1 008	..	20
	1997-1998	6	2	8	1 008	..	20
Saskatchewan	1995-1996	4	8	12	1 123 r	57	15
	1996-1997	4	8	12	1 123	57	15
	1997-1998	4	8	12	1 180	57	15
Alberta	1995-1996	8	1	9	2 395	692	44 r
	1996-1997	8	1	9	2 375	687	45
	1997-1998	8	1	9	2 272	619	45
Colombie-Britannique	1995-1996	7	12	19	2 259	..	81
	1996-1997	8	11	19	2 332	142	81
	1997-1998	8	11	19	2 332	142	81
Yukon	1995-1996	1	1	2	125	11	3
	1996-1997	1	1	2	120	11	3
	1997-1998	1	1	2	116	11	3
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	3 r	1 r	4	244 r	- r	..
	1996-1997	3	1	4	244	-	..
	1997-1998	3	1	4	244	-	39
TOTAL	1995-1996	124 r	33 r	157	19 391 r	2 446	338 r
	1996-1997	119	29	148	19 788	2 186	339
	1997-1998	114	31	145	19 700	2 167	374

Nota : Les établissements multisécuritaires sont inclus sous les établissements en milieu fermé.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 7. EFFECTIF COMPLET¹, SELON CERTAINES CATÉGORIES, 1997-1998

Province/territoire	Administration centrale et services centraux	Services de détention			Services de non-détention			Commissions des libérations conditionnelles			Total	Salaires en % du total des dépenses ²
		Agents de la paix	Autres	Total	Agents de probation/libération conditionnelle	Autres	Total	Membres de la commission	Autres	Total		
Terre-Neuve ³	4	166	66	232	32	15	47	283	80
Île-du-Prince-Édouard ⁴	2	55	17	72	14	5	19	93	90
Nouvelle-Écosse ⁵	8	216	157	373	70	33	103	484	80
Nouveau-Brunswick ⁶	15	205	58	292	50	25	75	382	84
Québec ⁷	133	1 708	732	2 440	190	88	278	9	-	9	2 860	70
Ontario ⁸	122	4 869	759	8	27	35	5 785	87
Manitoba ⁹	22	459	86	545	58	34	92	659	83
Saskatchewan ³	19	557	154	711	76	31	107	837	80
Alberta	37	813	317	1 130	127	80	207	1 374	83
Colombie-Britannique ¹⁰	31	1 580	431	7	2 049	64
Yukon	21	58	31	89	9	12	21	131	78
Territoires du Nord-Ouest ¹¹	9	143	38	181	-	-	-	190	70
TOTAL	423	4 380	1 656	12 514	626	323	2 139	17	27	51	15 127	79

Nota : En raison de l'arrondissement, les chiffres des années-personnes ne correspondent pas aux totaux.
Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 8. TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION¹, SELON L'ORGANISME GOUVERNEMENTAL PROVINCIAL/TERRITORIAL RESPONSABLE DES SERVICES CORRECTIONNELS POUR ADULTES ET SELON LA FONCTION PRINCIPALE

Province/ territoire	Année	Dollars courants										Dollars constants de 1995-1996	
		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Administration centrale et services centraux		Commissions des libérations conditionnelles		Total ²		Total	
		'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	par habitant	'000\$	par habitant
Terre-Neuve ³	1995-1996	17 697	87	2 451	12	212	1	20 360	35,30	20 360	35,30
	1996-1997	16 016	86	2 361	13	229	1	18 606	32,60	18 288	32,04
	1997-1998	16 300	86	2 432	13	260	1	18 992	35,39	18 425	34,34
Île-du-Prince- Édouard	1995-1996	3 360	78	830	19	110	3	4 300	31,71	4 300	31,71
	1996-1997	4 199	79	953	18	156	3	5 308	38,66	5 217	38,00
	1997-1998	3 959	78	956	19	167	3	5 082	37,04	4 930	35,93
Nouvelle- Écosse	1995-1996	17 299	70	5 832	24	1 580	6	24 711	26,35	24 711	26,35
	1996-1997	17 435	70	6 397	26	1 079	4	24 911	26,42	24 485	25,97
	1997-1998	17 583	72	5 679	23	1 312	5	24 574	25,92	23 840	25,15
Nouveau- Brunswick ⁴	1995-1996	13 028	77	2 994	18	907	5	16 929	22,27	16 929	22,27
	1996-1997	13 454	75	3 264	18	1 281	7	17 999	23,61	17 691	23,20
	1997-1998	12 596	73	3 620	21	1 083	6	17 299	22,70	16 782	22,02
Québec ⁵	1995-1996	147 345	86	17 709	10	4 142	2	2 932	2	172 128	23,44	172 128	23,44
	1996-1997	143 239	86	14 344	9	6 543	4	2 741	2	166 867	22,58	164 013	22,20
	1997-1998	139 496	85	15 497	9	6 066	4	2 533	2	163 592	22,05	158 705	21,39
Ontario	1995-1996	332 681	85	46 383	12	8 645	2	3 523	1	391 232	35,25	391 232	35,25
	1996-1997	351 479	84	53 045	13	8 944	2	3 238	1	416 706	37,03	409 578	36,40
	1997-1998	388 443	84	60 824	13	11 602	2	3 260	1	464 129	40,69	450 265	39,47
Manitoba	1995-1996	32 665	82	5 183	13	2 107	5	39 955	35,15	39 955	35,15
	1996-1997	35 549	82	5 291	12	2 700	6	43 540	38,08	42 795	37,42
	1997-1998	36 150	82	5 540	13	2 403	5	44 093	38,50	42 776	37,35
Saskatchewan	1995-1996	42 189	86	5 111	10	1 712	3	49 012	48,21	49 012	48,21
	1996-1997	41 782	86	5 265	11	1 504	3	48 551	47,48	47 721	46,67
	1997-1998	41 423	84	5 433	11	2 287	5	49 143	48,01	47 675	46,58
Alberta ⁶	1995-1996	62 724 r	82	10 826 r	14	3 289	4	76 839 r	27,92	76 839	27,92
	1996-1997	60 820	81	10 886	15	3 251	4	74 957	26,87	73 675	26,41
	1997-1998	60 850	82	10 316	14	3 283	4	74 449	26,15	72 225	25,37
Colombie- Britannique	1995-1996	121 319	79	27 031	18	4 613	3	805	1	153 768	40,86	153 768	40,86
	1996-1997	124 872	80	26 784	17	4 125	3	836	1	156 617	40,63	153 938	39,93
	1997-1998	128 316	78	32 033	19	3 595	2	933	1	164 877	41,92	159 952	40,67
Yukon ⁷	1995-1996	6 143	79	1 458	19	222	3	7 823	258,18	7 823	258,18
	1996-1997	6 260	80	1 308	17	240	3	7 808	248,66	7 674	244,41
	1997-1998	6 474	79	1 417	17	263	3	8 154	258,04	7 910	250,33
Territoires du Nord-Ouest ⁸	1995-1996	12 227	94	-	-	757	6	12 984	197,03	12 984	197,03
	1996-1997	14 480	88	1 375	8	539	3	16 394	246,53	16 114	242,31
	1997-1998	14 127	94	-	-	907	6	15 034	222,73	14 585	216,07
TOTAL	1995-1996	808 677 r	83	125 808 r	13	28 296	3	7 260	1	970 041 r	32,75	970 041	32,75
	1996-1997	829 585	83	131 273	13	30 591	3	6 815	1	998 264	33,32	981 189	32,75
	1997-1998	865 717	82	143 747	14	33 228	3	6 726	1	1 049 418	34,65	1 018 072	33,61

Nota : En raison de l'arrondissement, les totaux des dépenses ne correspondent pas d'un tableau à l'autre.
Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 9. DÉPENSES DÉTAILLÉES RELATIVES AUX SERVICES DE DÉTENTION (EN DOLLARS COURANTS)

Province/territoire	Année	Établissements gouvernementaux			Services à contrat			Total, tous services de détention
		Milieu fermé	Milieu ouvert	Centres correctionnels communautaires	Centres résidentiels communautaires	Centres de traitement	Autres services/subventions	
		'000\$	'000\$	'000\$	'000\$	'000\$	'000\$	'000\$
Terre-Neuve	1995-1996	15 442	2 125	-	72	-	58	17 697
	1996-1997	14 061	1 828	-	69	-	58	16 016
	1997-1998	14 334	1 812	-	82	-	72	16 300
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	3 360	-	-	-	-	-	3 360
	1996-1997	4 199	-	-	-	-	-	4 199
	1997-1998	3 959	-	-	-	-	-	3 959
Nouvelle-Écosse	1995-1996	17 256	-	-	16	-	26	17 298
	1996-1997	17 393	-	-	16	-	26	17 435
	1997-1998	17 541	-	-	16	-	26	17 583
Nouveau-Brunswick ¹	1995-1996	12 483	-	527	-	-	17	13 027
	1996-1997	12 946	-	482	-	-	26	13 454
	1997-1998	12 558	-	-	-	-	38	12 596
Québec	1995-1996	136 704	-	-	7 465	2 890	287	147 346
	1996-1997	130 280	-	-	7 597	3 009	2 353	143 239
	1997-1998	126 576	-	-	6 935	3 678	2 308	139 497
Ontario ²	1995-1996	322 528	-	-	10 153	-	-	332 681
	1996-1997	350 132	-	-	1 347	-	-	351 479
	1997-1998	386 300	-	-	983	-	1 160	388 443
Manitoba	1995-1996	31 834	703	-	128	-	-	32 665
	1996-1997	34 678	776	-	95	-	-	35 549
	1997-1998	35 271	763	-	116	-	-	36 150
Saskatchewan ³	1995-1996	36 377	3 920	1 356	433	102	-	42 188
	1996-1997	35 810	3 985	1 451	436	101	-	41 783
	1997-1998	36 329	3 283	1 405	-	398	8	41 423
Alberta ⁴	1995-1996	59 414 r	-	1 656 r	954	-	700	62 724 r
	1996-1997	57 946	-	1 481	692	-	700	60 819
	1997-1998	57 923	-	1 491	736	-	700	60 850
Colombie-Britannique	1995-1996	82 505	29 977	2 168	743	-	5 926	121 319
	1996-1997	85 202	30 368	2 036	819	-	6 448	124 873
	1997-1998	88 865	30 866	1 940	1 063	-	5 582	128 316
Yukon	1995-1996	5 969	-	-	173	-	-	6 142
	1996-1997	6 121	-	-	140	-	-	6 261
	1997-1998	6 316	-	-	158	-	-	6 474
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	12 227	-	-	-	-	-	12 227
	1996-1997	14 480	-	-	-	-	-	14 480
	1997-1998	14 127	-	-	-	-	-	14 127
TOTAL	1995-1996	736 099 r	36 725	5 707	20 137	2 992	7 014	808 674 r
	1996-1997	763 248 r	36 957 r	5 450 r	11 211	3 110	9 611	829 587
	1997-1998	800 099	36 724	4 836	10 089	4 076	9 894	865 718

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 10. DÉPENSES DÉTAILLÉES RELATIVES AUX SERVICES DE SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE (EN DOLLARS COURANTS)

Province/territoire	Année	Services de probation	Services sous contrat		Total
			Surveillance	Autres services/ subventions	
		'000\$			
Terre-Neuve ¹	1995-1996	2 009	-	442	2 451
	1996-1997	2 005	-	356	2 361
	1997-1998	1 983	-	449	2 432
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	830	-	-	830
	1996-1997	953	-	-	953
	1997-1998	956	-	-	956
Nouvelle-Écosse ²	1995-1996	5 647	176	9	5 832
	1996-1997	5 637	209	551	6 397
	1997-1998	5 446	224	9	5 679
Nouveau-Brunswick	1995-1996	2 994	-	-	2 994
	1996-1997	3 264	-	-	3 264
	1997-1998	3 620	-	-	3 620
Québec ³	1995-1996	17 237	-	472	17 709
	1996-1997	13 750	-	594	14 344
	1997-1998	14 588	-	909	15 497
Ontario	1995-1996	38 312	8 040	31	46 383
	1996-1997	45 174	7 871	-	53 045
	1997-1998	53 100	7 724	-	60 824
Manitoba	1995-1996	5 014	-	169	5 183
	1996-1997	5 126	-	165	5 291
	1997-1998	5 375	-	165	5 540
Saskatchewan ⁴	1995-1996	4 254	857	-	5 111
	1996-1997	4 839	426	-	5 265
	1997-1998	5 103	330	-	5 433
Alberta	1995-1996	9 665 r	-	1 161	10 826 r
	1996-1997	9 743	-	1 143	10 886
	1997-1998	9 193	-	1 123	10 316
Colombie-Britannique ⁴	1995-1996	25 751	-	1 280	27 031
	1996-1997	25 913	-	871	26 784
	1997-1998	29 509	-	2 524	32 033
Yukon ⁵	1995-1996	1 332	127	-	1 459
	1996-1997	1 169	139	-	1 308
	1997-1998	1 317	100	-	1 417
Territoires du Nord-Ouest ⁶	1995-1996	-	-	-	-
	1996-1997	-	1 375	-	1 375
	1997-1998	-	-	-	-
TOTAL	1995-1996	113 045 r	9 200	3 564	125 809 r
	1996-1997	117 573 r	10 020	3 680	131 273 r
	1997-1998	130 190	8 378	5 179	143 747

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 11. COÛT QUOTIDIEN MOYEN PAR DÉTENU DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

Province/territoire	Année	Coûts d'exploitation des établissements		Durée du séjour en jours	Coût quotidien moyen par détenu	
		Dollars courants	Dollars constants de 1995-1996		Dollars courants	Dollars constants de 1995-1996
		'000\$	'000\$		\$	\$
Terre-Neuve	1995-1996	17 567	17 567	129 575	135,57	135,57
	1996-1997	15 889	15 617	114 245	139,08	136,70
	1997-1998	16 146	15 658	110 230	146,48	142,05
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	3 360	3 360	39 055	86,03	86,03
	1996-1997	4 199	4 127	32 485	129,26	127,05
	1997-1998	3 959	3 839	33 580	117,90	114,33
Nouvelle-Écosse	1995-1996	17 256	17 256	148 555	116,16	116,16
	1996-1997	17 393	17 095	147 825	117,66	115,65
	1997-1998	17 541	17 011	145 270	120,75	117,10
Nouveau-Brunswick	1995-1996	13 010	13 010	150 015	86,72	86,72
	1996-1997	13 428	13 198	146 000	91,97	90,40
	1997-1998	12 558	12 178	140 160	89,60	86,89
Québec	1995-1996	136 704	136 704	1 266 550	107,93	107,93
	1996-1997	130 280	128 052	1 250 125	104,21	102,43
	1997-1998	126 576	122 750	1 205 230	105,02	101,85
Ontario	1995-1996	322 528	322 528	2 684 940	120,12	120,12
	1996-1997	350 132	344 143	2 834 590	123,52	121,41
	1997-1998	386 300	374 622	2 838 970	136,07	131,96
Manitoba	1995-1996	32 537	32 537	354 780	91,71	91,71
	1996-1997	35 454	34 848	359 525	98,61	96,93
	1997-1998	36 034	34 945	331 420	108,73	105,44
Saskatchewan ¹	1995-1996	41 654	41 654	462 455	90,07	90,07
	1996-1997	41 246	40 540	428 875	96,17	94,53
	1997-1998	41 017	39 777	429 605	95,48	92,59
Alberta	1995-1996	61 070 r	61 070	930 750	65,61	65,61
	1996-1997	59 428	58 411	842 785 r	70,51 r	69,31 r
	1997-1998	59 414	57 618	714 305	83,18	80,66
Colombie-Britannique	1995-1996	114 650	114 650	888 410	129,05	129,05
	1996-1997	117 606	115 594	943 160	124,69	122,56
	1997-1998	121 671	117 993	918 705	132,44	128,43
Yukon ²	1995-1996	5 969	5 969	30 660	194,68	194,68
	1996-1997	6 121	6 016	25 550	239,57	235,47
	1997-1998	6 316	6 125	28 835	219,04	212,42
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	12 227	12 227	115 705	105,67	105,67
	1996-1997	14 480	14 232	124 465	116,34	114,35
	1997-1998	14 127	13 700	128 115	110,27	106,93
TOTAL	1995-1996	778 532 r	778 532	7 201 450 r	108,11 r	108,11
	1996-1997	805 656 r	791 875	7 249 630 r	111,13 r	109,23 r
	1997-1998	841 659	816 216	7 024 425	119,82	116,20

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 12. COMPTE QUOTIDIEN MOYEN¹ DE CONTREVENANTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX - COMPTE INSCRIT AU REGISTRE ET COMPTE RÉEL, SELON LE STATUT DU DÉTENU

Province/territoire	Année	Compte inscrit au registre	Compte réel				Total du compte réel
			Condamnés	Peines non prononcées			
				Prévenus	Autres/détentions temporaires	Total	
Terre-Neuve	1995-1996	459	319	36	-	36	355
	1996-1997	371	281	32	-	32	313
	1997-1998	345	262	40	-	40	302
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	113	96	11	-	11	107
	1996-1997	92	76	13	-	13	89
	1997-1998	92	83	9	-	9	92
Nouvelle-Écosse	1995-1996	499	346	61	-	61	407
	1996-1997	492	327	78	-	78	405
	1997-1998	465	308	90	-	90	398
Nouveau-Brunswick	1995-1996	477	353	48	10	58	411
	1996-1997	492	339	54	7	61	400
	1997-1998	462	319	57	8	65	384
Québec ²	1995-1996	6 418	2 303	1 167	-	1 167	3 470
	1996-1997	6 523	2 267	1 158	-	1 158	3 425
	1997-1998	5 964	2 117	1 185	-	1 185	3 302
Ontario	1995-1996	8 612	4 690	2 465	201	2 666	7 356
	1996-1997	8 419	4 819	2 710	237	2 947	7 766
	1997-1998	8 413	4 631	2 915	232	3 147	7 778
Manitoba	1995-1996	1 278	696	272	4	276	972
	1996-1997	1 269	639	340	5	345	985
	1997-1998	1 145	570	332	6	338	908
Saskatchewan	1995-1996	1 507	1 088	179	-	179	1 267
	1996-1997	1 365	980	195	-	195	1 175
	1997-1998	1 273	958	219	-	219	1 177
Alberta	1995-1996	3 551	2 084	466	-	466	2 550
	1996-1997	3 011 r	1 825 r	484 r	-	484 r	2 309 r
	1997-1998	2 444	1 463	494	-	494	1 957
Colombie-Britannique	1995-1996	..	1 933	501	-	501	2 434
	1996-1997	..	1 961	623	-	623	2 584
	1997-1998	..	1 814	703	-	703	2 517
Yukon	1995-1996	85	63	21	-	21	84
	1996-1997	70	53	17	-	17	70
	1997-1998	83	60	18	1	19	79
Territoires du Nord-Ouest ³	1995-1996	..	278	39	-	39	317
	1996-1997	..	311	30	-	30	341
	1997-1998	..	304	47	-	47	351
TOTAL	1995-1996	22 999	14 249	5 266	215	5 481	19 730
	1996-1997	22 122 r	13 878 r	5 734 r	249	5 983 r	19 861 r
	1997-1998	20 686	12 889	6 109	247	6 356	19 244

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 13. NOMBRE TOTAL DES ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LE STATUT DU DÉTENU

Province/territoire	Année	Condamnés à l'admission	Admissions non pénales			Total
			Prévenus	Autres/détentions temporaires	Total	
Terre-Neuve	1995-1996	2 386	254	9	263	2 649
	1996-1997	1 568	251	-	251	1 819
	1997-1998	1 166	276	9	285	1 451
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	993	93	-	93	1 086
	1996-1997	867	128	-	128	995
	1997-1998	869	169	-	169	1 038
Nouvelle-Écosse	1995-1996	2 622	1 139	369	1 508	4 130
	1996-1997	2 113	1 432	387	1 819	3 932
	1997-1998	1 914	1 532	406	1 938	3 852
Nouveau-Brunswick ¹	1995-1996	3 383	988	-	988	4 371
	1996-1997	2 919	1 108	-	1 108	4 027
	1997-1998	2 278	1 201	-	1 201	3 479
Québec	1995-1996	28 075	34 167	-	34 167	62 242
	1996-1997	28 753	31 325	-	31 325	60 078
	1997-1998	26 188	27 681	-	27 681	53 869
Ontario ²	1995-1996	37 110	43 196	5 148	48 344	85 454
	1996-1997	36 530	44 829	5 140	49 969	86 499
	1997-1998	33 971	44 795	5 174	49 969	83 940
Manitoba	1995-1996	2 433	3 600	3 763	7 363	9 796
	1996-1997	2 069	2 835	3 697	6 535	8 604
	1997-1998	1 439	2 761	3 859	6 620	8 059
Saskatchewan	1995-1996	6 397	5 623	-	5 623	12 020
	1996-1997	4 802	6 202	331	6 533	11 335
	1997-1998	3 894	6 685	314	6 999	10 893
Alberta	1995-1996	18 345	8 618	-	8 618	26 963
	1996-1997	16 535	9 359	-	9 359	25 894
	1997-1998	14 467	8 294	-	8 294	22 761
Colombie-Britannique	1995-1996	12 425	8 533	-	8 533	20 958
	1996-1997	11 531	10 179	-	10 179	21 710
	1997-1998	10 583	10 904	-	10 904	21 487
Yukon	1995-1996	393	256	12	268	661
	1996-1997	310	253	6	259	569
	1997-1998	304	293	1	294	598
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998	1 573	1 114	..	1 114	2 687
TOTAL	1995-1996	114 562	106 467	9 301	115 768	230 330 r
	1996-1997	107 997	107 901	9 561	117 462	225 462
	1997-1998	98 646	105 705	9 763	115 468	214 114

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 14. NOMBRE D'ADMISSIONS DE PERSONNES CONDAMNÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON L'INFRACTION LA PLUS GRAVE

Province/territoire	Année	Unité de dénombrement	Nombre	Code criminel				
				Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Total
Pourcentage								
Terre-Neuve	1995-1996	IPG	2 386	21	25	17	17	80
	1996-1997	IPG	1 568	25	28	14	17	85
	1997-1998	IPG	1 166	33	25	14	17	89
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	IPG	993
	1996-1997	IPG	867	8	37	23	2	70
	1997-1998	IPG	869	10	31	5	11	57
Nouvelle-Écosse	1995-1996	IPG	2 622	19	24	12	22	78
	1996-1997	IPG	2 113	23	21	11	28	83
	1997-1998	IPG	1 914	19	22	10	30	81
Nouveau-Brunswick ²	1995-1996	IPG	3 383	16	15	21	27	80
	1996-1997	IPG	2 919	12	17	21	26	76
	1997-1998	IPG	2 278	12	16	14	26	68
Québec	1995-1996	IPG	28 075	5	32	14	9	61
	1996-1997	IPG	28 753	4	31	12	8	56
	1997-1998	IPG	26 188	4	10	12	8	35
Ontario	1995-1996	IPG	37 110	29	36	10	15	90
	1996-1997	IPG	36 530	29	36	9	14	89
	1997-1998	IPG	33 971	20	36	8	25	89
Manitoba	1995-1996	IPG	2 433	25	28	12	20	85
	1996-1997	IPG	2 069	27	29	10	20	86
	1997-1998	IPG	1 439	32	26	10	19	87
Saskatchewan ³	1995-1996	DPS	6 397	18	23	25	15	82
	1996-1997	DPS	4 802	21	25	23	17	87
	1997-1998	DPS	3 894	24	24	24	20	93
Alberta	1995-1996	AM	44 818	9	24	9	30	72
	1996-1997	AM	44 264	9	25	11	26	70
	1997-1998	AM	38 512	8	24	6	29	66
Colombie-Britannique	1995-1996	DPS	12 425	17	31	14	30	92
	1996-1997	DPS	11 531	17	32	12	30	92
	1997-1998	DPS	10 583	17	29	9	26	82
Yukon	1995-1996	AM	1 442	19	16	16	41	93
	1996-1997	AM	1 234	23	16	14	40	93
	1997-1998	AM	1 405	20	15	11	51	96
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	AM
	1996-1997	AM
	1997-1998	AM
TOTAL	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998

AM - Accusations multiples.

DPS - Décision la plus sévère.

IPG - Infraction la plus grave.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 14. NOMBRE D'ADMISSIONS DE PERSONNES CONDAMNÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON L'INFRACTION LA PLUS GRAVE - FIN

Infractions concernant les drogues	Lois fédérales		Lois provinciales			Admissions pour défaut de paiement d'une amende ¹
	Autres	Total	Infractions concernant les boissons alcooliques	Autres	Total	
pourcentage						
8	8	16	2	2	3	25
7	6	13	1	1	2	9
4	6	10	1	1	1	1
..	33
11	1	12	16	2	18	22
9	1	10	4	12	16	10
8	3	12	5	6	10	18
7	2	9	4	4	8	18
6	3	10	4	5	9	21
4	4	8	5	5	11	5
5	5	10	8	5	13	6
3	14	18	7	4	11	5
7	2	9	4	15	19	48
6	2	7	2	22	24	55
6	2	8	2	35	36	57
8	1	10	--	1	1	9
9	1	10	--	1	1	8
9	1	10	--	1	1	2
7	3	9	3	3	5	21
7	2	9	2	3	5	18
7	4	10	--	2	2	5
..	..	3	15	37
..	..	4	10	22
..	..	2	5	5
4	2	6	..	18	18	35
4	2	5	..	21	21	31
3	1	4	..	25	25	33
8	--	8	-	--	--	16
7	-	7	--	--	--	10
7	5	12	..	7	7	3
5	--	5	1	1	2	..
4	-	4	1	1	3	..
3	-	3	--	1	1	3
..
..
..
...	25
...	26
...	22

TABLEAU 15. NOMBRE D'ADMISSIONS DE PERSONNES CONDAMNÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LA DURÉE TOTALE DE LA PEINE

Province/territoire	Année	Total des admissions de personnes condamnées	Durée totale de la peine					
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 29 jours	De 30 à 31 jours (1 mois)	De 32 à 89 jours	
		Nombre	pourcentage					
Terre-Neuve	1995-1996	2 386	12	14	9	10	14	
	1996-1997	1 568	9	11	8	11	14	
	1997-1998	1 166	7	12	7	9	11	
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	993	53	8	10	8	8	
	1996-1997	867	27	18	22	10	15	
	1997-1998	869	22	21	18	5	23	
Nouvelle-Écosse	1995-1996	2 622	8	10	7	13	15	
	1996-1997	2 113	7	8	8	14	15	
	1997-1998	1 914	10	8	7	13	14	
Nouveau-Brunswick ³	1995-1996	3 383	21	20	16	9	17	
	1996-1997	2 919	23	21	15	9	16	
	1997-1998	2 278	26	19	12	9	14	
Québec	1995-1996	28 075	17	14	16	8	20	
	1996-1997	28 753	15	15	19	7	22	
	1997-1998	26 188	12	16	20	6	24	
Ontario	1995-1996	37 110	15	9	11	13	16	
	1996-1997	36 530	14	9	11	13	16	
	1997-1998	33 971	13	8	10	13	18	
Manitoba	1995-1996	2 433	3	7	8	9	16	
	1996-1997	2 069	4	7	8	13	17	
	1997-1998	1 439	2	5	4	10	16	
Saskatchewan	1995-1996	6 397	9	10	14	8	16	
	1996-1997	4 802	6	9	11	8	14	
	1997-1998	3 894	4	7	11	7	12	
Alberta	1995-1996	18 345	12	11	9	13	18	
	1996-1997	16 535	16	11	7	14	17	
	1997-1998	14 467	20	10	6	15	14	
Colombie-Britannique ⁴	1995-1996	12 425	16	16	8	13	13	
	1996-1997	11 531	15	15	7	13	14	
	1997-1998	10 583	14	12	7	11	14	
Yukon	1995-1996	393	
	1996-1997	310	3	12	6	16	17	
	1997-1998	304	3	11	6	15	16	
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	
	1996-1997	
	1997-1998	1 573	
TOTAL	1995-1996	114 562	14	11	11	11	17	
	1996-1997	107 997	14	11	12	12	17	
	1997-1998	98 646	13	11	11	11	18	

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 15. NOMBRE D'ADMISSIONS DE PERSONNES CONDAMNÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LA DURÉE TOTALE DE LA PEINE - FIN

Durée totale de la peine							Médiane ¹ (en jours)	Pourcentage des peines discontinues ²
De 90 à 92 jours (3 mois)	De 93 à 179 jours	De 180 à 184 jours (6 mois)	De 185 à 364 jours	De 365 à 366 jours (1 an)	De 367 à 730 jours	2 ans et plus		
pourcentage								
7	9	5	8	2	4	6	45	8
7	9	6	10	3	7	6	45	8
9	11	5	11	2	6	8	90	8
4	3	3	1	1	1	1	6	9
4	-	-	2	--	1	1	19	16
-	5	3	2	1	--	-	21	16
11	9	5	6	2	4	10	60	20
11	10	5	7	2	4	10	60	24
9	10	5	7	2	4	10	60	17
5	5	1	3	-	1	1	20	15
6	5	2	2	--	1	1	20	16
7	6	2	3	--	1	2	15	12
10	6	3	3	1	2	1	30	19
7	7	2	3	1	2	--	30	19
7	7	2	3	1	2	--	30	10
10	8	4	5	2	3	4	34	13
10	8	4	6	2	4	3	40	18
11	8	4	6	2	4	4	45	20
13	11	8	11	4	8	2	90	15
13	9	8	7	4	7	2	90	9
11	12	8	12	5	11	2	115	9
8	8	5	9	2	6	5	65	6
8	8	7	9	4	9	6	90	7
9	10	8	12	4	11	7	100	7
9	7	4	5	2	4	6	40	11
10	7	4	4	2	3	5	30	11
10	6	3	4	2	3	6	30	10
10	6	6	6	-	4	2	30	5
10	7	6	6	-	5	2	30	4
9	10	6	7	3	5	4	54	3
..
12	9	8	7	3	4	1	37	23
14	12	5	7	3	4	1	60	19
..
..
..
10	7	4	5	1	4	3	37 r	14
9	7	4	5	2	4	3	37 r	15
9	8	4	5	2	4	3	44	13

TABLEAU 16. ÂGE DES DÉTENUS À L'ADMISSION DANS UN ÉTABLISSEMENT PROVINCIAL/TERRITORIAL, SELON LE STATUT À L'ADMISSION, 1997-1998

Province/ territoire	Statut	Total		Âge à l'admission							Âge médian	
				De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49		50 ans et plus
		Number	Pourcentage									
Terre-Neuve	Condamné	1 166	8	21	15	16	14	10	6	10	31	
	Prévenu	276	11	18	14	14	17	11	9	7	32	
Île-du-Prince- Édouard	Condamné	869	12	24	15	14	12	9	6	7	29	
	Prévenu	169	3	10	25	29	15	8	4	5	32	
Nouvelle-Écosse	Condamné	1 914	6	23	19	17	14	10	5	7	30	
	Prévenu	1 532	8	23	17	14	14	11	5	7	31	
Nouveau- Brunswick	Condamné	2 278	8	23	17	15	13	10	6	8	30	
	Prévenu	1 201	14	23	16	14	12	9	6	5	28	
Québec	Condamné	26 188	2	15	20	21	17	11	7	7	33	
	Prévenu	27 681	7	18	18	19	16	10	5	6	31	
Ontario	Condamné	33 971	7	19	17	19	16	10	5	6	31	
	Prévenu	44 795	10	20	17	18	15	9	5	5	30	
Manitoba	Condamné	1 439	9	21	18	17	15	8	5	7	30	
	Prévenu	2 761	14	25	18	16	11	7	4	4	28	
Saskatchewan	Condamné	3 894	11	22	20	16	13	8	5	5	29	
	Prévenu	6 685	17	26	18	15	11	7	3	4	26	
Alberta	Condamné	14 467	8	19	19	18	15	9	6	6	31	
	Prévenu	8 294	11	21	19	17	15	8	5	4	29	
Colombie- Britannique	Condamné	10 583	6	19	20	19	16	10	5	5	31	
	Prévenu	10 904	7	19	21	19	16	9	5	4	30	
Yukon	Condamné	304	9	20	21	18	7	9	9	6	29	
	Prévenu	293	9	25	19	15	11	10	6	4	28	
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	1 573	
	Prévenu	1 114	
TOTAL	Condamné	98 646	6	18	18	19	16	10	6	6	32	
	Prévenu	105 705	10	20	18	18	15	9	5	5	31	

TABLEAU 17. NOMBRE D'ADMISSIONS DE PERSONNES CONDAMNÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON CERTAINES PERSPECTIVES ET CARACTÉRISTIQUES DU DÉTENU

Province/territoire	Année	Total des admissions de personnes condamnées	Certaines perspectives		Certaines caractéristiques du détenu		
			Taux pour 10 000 adultes	Taux pour 10 000 adultes accusés	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian
Terre-Neuve	1995-1996	2 386	55	2 777	7	7	32
	1996-1997	1 568	36	1 946	7	8	30
	1997-1998	1 166	27	1 710	5	7	31
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	993	99	4 765	5	3	29
	1996-1997	867	85	4 446	6	..	31
	1997-1998	869	85	4 555	7	--	29
Nouvelle-Écosse	1995-1996	2 622	37	1 692	5	4	30
	1996-1997	2 113	29	1 273	5	5	31
	1997-1998	1 914	26	1 190	4	4	30
Nouveau-Brunswick ¹	1995-1996	3 383	58	2 854	5	6	29
	1996-1997	2 919	50	2 384	5	5	29
	1997-1998	2 278	39	1 909	4	4	30
Québec	1995-1996	28 075	50	2 406	8	1	32
	1996-1997	28 753	50	2 517	8	2	32
	1997-1998	26 188	46	2 639	8	1	33
Ontario	1995-1996	37 110	44	1 976	9	8	30
	1996-1997	36 530	43	2 060	9	9	31
	1997-1998	33 971	39	2 025	9	9	31
Manitoba	1995-1996	2 433	29	904	8	55	29
	1996-1997	2 069	24	819	9	58	30
	1997-1998	1 439	17	548	7	61	30
Saskatchewan	1995-1996	6 397	87	2 129	10	72	28
	1996-1997	4 802	65	1 569	10	74	29
	1997-1998	3 894	52	1 264	9	72	29
Alberta	1995-1996	18 345	91	3 191	13	36	30
	1996-1997	16 535	81	2 832	12	39	30
	1997-1998	14 467	69	2 487	11	39	31
Colombie-Britannique	1995-1996	12 425	43	1 659	7	17	30
	1996-1997	11 531	39	1 513	7	18	31
	1997-1998	10 583	35	1 431	7	16	30
Yukon ²	1995-1996	393	180	2 815	8	64	32
	1996-1997	310	137	2 670	5	59	32
	1997-1998	304	132	2 162	5	77	29
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998	1 573	369	4 741	3
TOTAL	1995-1996	114 562	51	2 148	9	16	31
	1996-1997	107 997	47	2 069	9	16	31
	1997-1998	98 646	44	1 964	9	15	32

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 18. LIBÉRATIONS DE PERSONNES CONDAMNÉES ET PRÉVENUES DES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LA DURÉE DU SÉJOUR¹, 1997-1998

Province/ territoire	Statut	Nombre total de libérations	Durée du séjour							Médiane (en jours)
			De 1 à 7 jours	De 8 à 14 jours	De 15 à 31 jours	De 32 à 92 jours	De 93 à 184 jours	De 185 à 366 jours	De 367 à 730 jours	
		Nombre	pourcentage							
Terre-Neuve	Condamné	1 371	10	15	14	27	20	12	3	53
	Prévenu	95	29	16	15	23	13	2	2	22
Île-du-Prince Édouard ²	Condamné	845	29	28	26	13	4	1	-	13
	Prévenu
Nouvelle- Écosse	Condamné	1 587	20	10	22	28	16	3	--	29
	Prévenu	1 454	81	6	7	5	1	--	-	2
Nouveau- Brunswick ²	Condamné	3 037	30	16	13	23	12	4	1	20
	Prévenu	705	75	7	8	8	1	--	--	3
Québec	Condamné	33 262	20	15	20	26	12	6	1	26
	Prévenu	18 834	75	8	7	6	2	1	--	3
Ontario	Condamné	33 022	16	11	19	29	16	6	2	39
	Prévenu	45 120	57	12	12	13	4	2	--	6
Manitoba ³	Total	8 041	56	6	9	15	8	5	2	5
Saskatchewan	Condamné	3 844	11	9	23	24	16	12	4	41
	Prévenu	7 029	68	10	9	10	2	1	--	4
Alberta	Condamné	14 448	32	10	19	20	12	6	2	20
	Prévenu	8 246	66	14	13	7	1	--	--	4
Colombie- Britannique	Condamné	10 374	24	15	20	30		8	3	29
	Prévenu	10 812	53	14	16	13	3	1	--	7
Yukon	Condamné	250	5	14	27	26	20	6	2	39
	Prévenu	282	51	9	14	21	4	1	--	6
Territoires du Nord-Ouest	Condamné	1 439
	Prévenu	1 109
TOTAL ⁴	Condamné	103 479	21	13	20	26	13	7	2	24
	Prévenu	93 686	62	12	11	11	3	--	--	7

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 19. DÉTENU EN LIBERTÉ ILLÉGALE DES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

Province/territoire	Année	Genre d'évasion					Total
		Infraction aux mesures de sécurité	Aucune infraction aux mesures de sécurité	D'une permission de sortir avec surveillance	D'une permission de sortir sans surveillance	Autres	
Terre-Neuve	1995-1996	-	-	-	-	-	-
	1996-1997
	1997-1998	3	3	-	-	-	6
Île-du-Prince-Édouard ¹	1995-1996	1	-	-	-	4	5
	1996-1997	-	1	1	-	1	3
	1997-1998	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1995-1996	2	-	2	8	21	33
	1996-1997	2	-	3	10	31	46
	1997-1998	5	-	-	6	-	11
Nouveau-Brunswick ¹	1995-1996	7	6	-	18	-	31
	1996-1997	11	12	-	15	-	38
	1997-1998	2	6	-	5	-	13
Québec	1995-1996	74	..	27	..	-	101
	1996-1997	28	..	39	..	3	70
	1997-1998	5	..	12	..	1	18
Ontario ¹	1995-1996	14	17	..	21	585	637
	1996-1997	3	14	4	14	602	637
	1997-1998	2	8	7	9	497	523
Manitoba ²	1995-1996	8	12	3	9	13	45
	1996-1997	6	7	1	21	26	61
	1997-1998	6	6	5	8	18	43
Saskatchewan	1995-1996	7	29	-	36
	1996-1997	24	31	19	50	-	124
	1997-1998	2	58	18	81	-	159
Alberta	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998
Colombie-Britannique ^{1,3}	1995-1996	12	76	15	18	91	212
	1996-1997	4	93	10	35	93	235
	1997-1998	8	99	15	10	-	132
Yukon	1995-1996	1	-	-	-	..	1
	1996-1997	-	1	-	1	-	2
	1997-1998	-	1	-	2	7	10
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997	3	1	-	-	-	4
	1997-1998	3	5	-	-	-	8
TOTAL	1995-1996	126	140	47	74	714	1 101
	1996-1997	81	160	77	146	756	1 220
	1997-1998	36	186	57	121	523	923

Voir les notes à la fin du document.

TABEAU 20. COMPTE MOYEN DE CONTREVENANTS ET NOMBRE D'ADMISSIONS À LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE

Province/ territoire	Année	Compte moyen de contrevenants ¹								
		Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service commu- nautaire ²	Ordonnances d'indemni- sation ²	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprison- nement avec sursis ³	Autres	Total
Terre-Neuve ⁴	1995-1996	2 229	402	..	-	...	181	2 410 r
	1996-1997	2 264	363	..	-	54	24	2 342
	1997-1998	2 389	426	..	-	108	24	2 521
Île-du-Prince- Édouard	1995-1996	888	888
	1996-1997	682	4	..	686
	1997-1998	834	11	21	866
Nouvelle- Écosse	1995-1996	4 339	...	778	1 048	6 165
	1996-1997	4 410	1 246	146	5 802
	1997-1998	4 340	...	918	1 233	6 491
Nouveau- Brunswick ⁵	1995-1996	2 609	...	121	32	-	-	..	62	2 824
	1996-1997	2 696	...	104	32	-	-	48	81	2 961
	1997-1998	2 687	...	119	32	-	-	50	65	2 953
Québec ⁵	1995-1996	9 520	1 918	..	1 896	..	14	..	-	13 348
	1996-1997	10 007	1 808	..	2 300	..	8	1 107	15	15 245
	1997-1998	11 496	1 640	..	3 154	..	27	2 350	18	18 685
Ontario	1995-1996	49 783	1 011	-	5 577	5 738	1 516	..	-	57 887
	1996-1997	50 116	744	-	6 051	-	1 423	1 191	-	53 474
	1997-1998	52 352	621	-	6 177	-	-	1 971	-	54 944
Manitoba ⁵	1995-1996	5 361	...	1 284	478	-	300	..	-	7 423
	1996-1997	5 558	...	1 127	533	-	239 r	..	-	7 457 r
	1997-1998	5 272	...	684	546	-	257	171	-	6 930
Saskatchewan	1995-1996	3 500	152	3 652
	1996-1997	3 579	607	1 322	182	421	118	4 300
	1997-1998	3 622	628	1 226	189	580	119	4 510
Alberta ⁵	1995-1996	7 657	...	1 072	33	-	-	..	1 955	10 717
	1996-1997	7 914	...	1 264	27	-	-	277	1 202	10 684
	1997-1998	7 886	...	1 142	30	-	-	741	1 263	11 062
Colombie- Britannique ⁶	1995-1996	14 648	283	5 076	..	-	20 007
	1996-1997	14 953	594	5 796	274	-	21 617
	1997-1998	14 436	246	6 373	883	-	21 938
Yukon	1995-1996	433	433
	1996-1997	534	5	11	39	589
	1997-1998	547	57	3	22	607
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	951 r	951 r
	1996-1997	917	917
	1997-1998
TOTAL	1995-1996	101 918 r	3 212	3 255	9 064	5 738	7 058	..	2 498	132 743 r
	1996-1997	103 630 r	3 146	2 495 r	10 796 r	1 322	7 653 r	3 387	1 864 r	134 293 r
	1997-1998	105 861	2 507	2 863	11 800	1 226	6 903	6 868	1 789	139 817

Nota : Le total provincial exclut les ordonnances d'indemnisation, tandis que le total du Canada inclut tous les programmes communautaires.

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 20. COMPTE MOYEN DE CONTREVENANTS ET NOMBRE D'ADMISSIONS À LA SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE - FIN

Nombre d'admissions et libérations								
Probation	Libération conditionnelle provinciale	Programme de solution de rechange à l'amende	Ordonnances de service communautaire ²	Ordonnances d'indemnisation ²	Surveillance des conditions de la libération sous caution	Peines d'emprisonnement avec sursis ³	Autres	Total
2 032	395	181	2 213
1 946	355	212	127	2 285
1 982	305	304	128	2 414
652 r	...	88	740
691	...	10	4	..	705
744	...	11	29	107	891
3 709	...	3 613	1 048	8 370
3 780	...	3 627	1 045	242	215	8 909
3 715	...	3 077	1 049	476	656	8 973
1 771	...	1 448	387	-	-	...	10 411	14 017
1 781	...	1 251	387	-	-	185	6 769	10 373
1 858	...	1 428	384	-	-	596	3 419	7 685
6 461	3 246	..	3 340	..	37	...	-	13 084
7 162	2 945	..	4 301	..	37	2 555	80	17 080
7 225	2 760	..	4 191	..	75	3 983	127	18 361
32 002	1 682	-	8 335	4 899	2 901	...	-	44 920
33 463	1 308	-	10 207	-	2 370	1 940	-	39 081
35 930	1 128	-	9 955	-	-	4 293	-	41 351
3 209	...	5 033	891	-	778	...	-	9 911
3 657	...	3 998	953	-	548	..	-	9 156
3 659	...	2 533	1 159	-	507	526	-	8 384
3 345	...	16 992	894	1 122	399	...	232	21 862
3 012	...	14 352	972	1 093	442	445	252	19 475
3 261	1 098	1 027	476	928	290	6 053
8 170	...	11 568	102	-	-	...	4 853	24 693
8 440	...	10 362	108	-	-	1 004	3 804	23 718
7 794	...	8 392	81	-	-	1 343	3 432	21 042
15 259	608	11 210	...	-	27 077
16 152	594	12 989	1 064	-	30 799
13 440	479	12 932	2 080	-	28 931
330	21	...	164	515
515	7	22	78	622
451	97	50	93	691
..
..
1 547	1 547
76 940 r	5 536	38 742	15 392	6 021	15 346	...	15 841	173 818
80 599 r	4 847	33 600 r	18 328 r	1 093	16 393	7 673 r	11 325 r	173 858 r
81 606	4 367	15 441	18 222	1 027	14 087	14 608	8 759	158 117

TABLEAU 21. DURÉE DE L'ORDONNANCE DE PROBATION

Province/territoire	Année	Nombre total des admissions à la probation	Durée de l'ordonnance de probation			
			Moins de 3 mois	3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	6 mois
		Nombre	pourcentage			
Terre-Neuve	1995-1996	2 032	1	--	--	4
	1996-1997	1 946	2	--	1	6
	1997-1998	1 982	11	-	2	11
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	652	7	2	1	10
	1996-1997	691	7	7	-	7
	1997-1998	744	1	1	1	4
Nouvelle-Écosse	1995-1996	3 709	1	2	1	10
	1996-1997	3 780	1	1	1	11
	1997-1998	3 715	1	1	1	11
Nouveau-Brunswick	1995-1996	1 771	4	..	12	..
	1996-1997	1 781	3	..	14	..
	1997-1998	1 858	6	..	15	..
Québec	1995-1996	6 461	--	--	--	2
	1996-1997	7 162	--	--	--	2
	1997-1998	7 225	--	--	--	2
Ontario	1995-1996	32 002	1	1	--	6
	1996-1997	33 463	1	1	--	7
	1997-1998	35 930	1	1	--	7
Manitoba	1995-1996	3 209	-	--	--	4
	1996-1997	3 657	--	--	--	..
	1997-1998	3 659
Saskatchewan	1995-1996	3 345	-	1	1	18
	1996-1997	3 012	..	1	1	16
	1997-1998	3 261	--	1	1	16
Alberta	1995-1996	8 170
	1996-1997	8 440
	1997-1998	7 794
Colombie-Britannique	1995-1996	15 259	2	2	2	14
	1996-1997	16 152	3	3	2	13
	1997-1998	13 440	1	1	1	11
Yukon	1995-1996	330	38	4	1	9
	1996-1997	515	7	6	3	-
	1997-1998	451	6	10	2	-
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998	1 547	5	9	7	20
TOTAL	1995-1996	76 940	1	1	1	8
	1996-1997	80 599	1	2	1	8
	1997-1998	81 606	1	1	1	8

TABLEAU 21. DURÉE DE L'ORDONNANCE DE PROBATION - FIN

Durée de l'ordonnance de probation							Médiane (en mois)
Plus de 6 mois et moins de 12 mois	12 mois	Plus de 12 mois et moins de 18 mois	18 mois	Plus de 18 mois et moins de 24 mois	24 mois	Plus de 24 mois	
pourcentage							
1	36	1	5	--	33	19	20
1	37	3	6	1	26	17	19
16	27	11	-	6	11	6	12
12	41	2	9	--	14	-	12
1	25	--	15	--	25	13	18
3	53	1	18	--	15	3	18
7	38	13	21	7	12
5	39	1	21	7	12
6	37	5	10	1	20	7	12
51	..	9	..	20	..	3	11
49	..	11	..	19	..	4	11
50	..	10	..	16	..	3	10
--	20	1	3	--	45	28	26
1	23	1	4	--	44	25	24
1	26	1	5	--	43	22	24
3	42	4	11	4	17	10	12
3	42	4	14	2	-	26	12
3	42	4	15	1	-	10	12
2	33	--	13	--	40	7	18
..
..
11	37	3	12	--	12	3	12
10	38	3	-	15	12	5	12
12	41	2	14	--	10	3	12
..
..
..
48	..	1	11	15	..	5	12
48	..	1	11	14	..	5	12
51	..	1	13	15	..	5	12
3	23	1	7	-	12	2	6
22	-	28	-	-	-	23	12
29	-	35	-	-	-	9	12
..
..
11	35	3	1	--	8	2	12
14	29	2	9	7	17	10	12
15	28	3	11	5	7	18	12
15	30	3	12	4	14	9	12

TABLEAU 22. NOMBRE D'ADMISSIONS À LA PROBATION, SELON L'INFRACTION LA PLUS GRAVE

Province/ territoire	Année	Nombre total d'admissions à la probation	Code criminel				Lois fédérales		Lois provinciales/ territoriales
			Crimes de violence	Crimes contre les biens	Conduite avec facultés affaiblies	Autres	Infractions concernant les drogues	Autres	Total
Terre-Neuve ¹	1995-1996	2 032	37	35	5	15	5	2	--
	1996-1997	1 946	37	40	6	11	3	1	1
	1997-1998	1 982	34	45	5	9	4	2	2
Île-du-Prince- Édouard	1995-1996	652 r
	1996-1997	691
	1997-1998	744
Nouvelle- Écosse	1995-1996	3 709	28	..	7	18	3	--	--
	1996-1997	3 780	32	29	7	27	4	1	-
	1997-1998	3 715	34	29	7	25	5	-	-
Nouveau- Brunswick	1995-1996	1 771	35	34	3	26	2	--	1
	1996-1997	1 781	34	48	4	10	2	--	--
	1997-1998	1 858	35	38	4	21	2	--	--
Québec	1995-1996	6 461	32	41	3	14	10	--	-
	1996-1997	7 162	30	41	4	14	10	1	-
	1997-1998	7 225	30	41	4	15	9	1	-
Ontario	1995-1996	32 002	41	40	5	9	4	1	--
	1996-1997	33 463	40	40	6	9	4	1	--
	1997-1998	35 930	14	38	7	36	4	1	--
Manitoba	1995-1996	3 209	58	25	4	12	2	--	--
	1996-1997	3 657
	1997-1998	3 659
Saskatchewan	1995-1996	3 345	45	34	12	7	2
	1996-1997	3 012	44	33	11	9	2	..	--
	1997-1998	3 261	45	32	12	10	2	..	--
Alberta	1995-1996	8 170
	1996-1997	8 440
	1997-1998	7 794
Colombie- Britannique	1995-1996	15 259	37	36	5	15	6	-	--
	1996-1997	16 152	38	36	5	15	6	-	--
	1997-1998	13 440	39	31	5	18	5	--	1
Yukon	1995-1996	330	40	19	13	26	3	-	--
	1996-1997	515	26	22	11	34	4	-	4
	1997-1998	451	26	24	8	33	4	--	5
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998	1 547
TOTAL	1995-1996	76 940	39	38	5	12	5	--	--
	1996-1997	80 599	36	36	6	12	5	--	--
	1997-1998	81 606	23	34	6	26	4	1	1

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 23. ÂGE DES CONTREVENANTS À L'ADMISSION À LA PROBATION

Province/ territoire	Année	Âge à l'admission							Âge médian	Total	
		De 18 à 19	De 20 à 24	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49			50 ans et plus
Pourcentage											
Terre-Neuve	1995-1996	10	23	18	16	12	9	6	8	28	2 032
	1996-1997	11	22	15	15	13	9	6	9	30	1 946
	1997-1998	13	22	14	14	13	9	7	9	30	1 982
Île-du-Prince- Édouard	1995-1996	11	26	17	16	10	8	6	8	29	652 r
	1996-1997	4	28	15	13	11	10	6	11	31	691
	1997-1998	744
Nouvelle- Écosse	1995-1996	8	26	15	16	13	9	6	7	30	3 709
	1996-1997	7	24	16	16	14	9	6	7	31	3 780
	1997-1998	4	24	16	16	15	9	6	8	31	3 715
Nouveau- Brunswick	1995-1996	18	25	16	13	11	7	5	5	27	1 771
	1996-1997	17	25	16	13	11	8	5	5	27	1 781
	1997-1998	15	25	15	14	11	8	5	7	28	1 858
Québec	1995-1996	11	24	18	17	11	8	5	6	29	6 461
	1996-1997	10	22	17	17	13	9	5	6	30	7 162
	1997-1998	11	22	15	17	14	10	5	7	31	7 225
Ontario	1995-1996	10	21	16	17	14	9	6	7	30	32 002
	1996-1997	10	21	16	17	14	9	6	7	30	33 463
	1997-1998	9	20	16	17	15	10	6	8	31	35 930
Manitoba	1995-1996	8	24	19	17	13	8	5	6	29	3 209
	1996-1997	3 657
	1997-1998	3 659
Saskatchewan	1995-1996	13	24	20	17	10	6	3	6	28	3 345
	1996-1997	12	25	18	15	12	7	4	6	28	3 012
	1997-1998	13	25	19	15	12	7	4	5	28	3 261
Alberta	1995-1996	8 170
	1996-1997	8 440
	1997-1998	7 794
Colombie- Britannique	1995-1996	12	20	17	18	14	9	5	6	30	15 259
	1996-1997	11	19	17	17	15	10	5	6	30	16 152
	1997-1998	11	18	17	17	16	10	6	6	31	13 440
Yukon	1995-1996	7	20	18	19	17	8	6	5	31	330
	1996-1997	8	21	16	15	15	11	6	8	32	515
	1997-1998	8	22	20	12	13	9	8	8	30	451
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998	11	25	22	17	10	7	2	4	28	1 547
TOTAL	1995-1996	11	22	17	17	13	9	5	7	29	76 940 r
	1996-1997	10 r	21 r	16 r	17 r	14 r	9 r	5 r	7 r	31 r	80 599 r
	1997-1998	10	21	16	16	15	10	6	7	31	81 606

TABLEAU 24. NOMBRE D'ADMISSIONS À LA PROBATION, SELON CERTAINES PERSPECTIVES ET CARACTÉRISTIQUES DU CONTREVENANT

Province/territoire	Année	Nombre total des admissions à la probation	Certaines perspectives		Certaines caractéristiques du contrevenant		
			Taux pour 10 000 adultes	Taux pour 10 000 adultes accusés	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'Autochtones	Âge médian
Terre-Neuve	1995-1996	2 032	47	2 365	13	9	28
	1996-1997	1 946	45	2 415	18	6	30
	1997-1998	1 982	46	2 907	18	6	30
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	652 r	65 r	3 129 r	29
	1996-1997	691	68	3 544	29
	1997-1998	744	73	3 899
Nouvelle-Écosse	1995-1996	3 709	52	2 394	16	4	30
	1996-1997	3 780	52	2 278	15	5	31
	1997-1998	3 715	51	2 309	16	5	31
Nouveau-Brunswick	1995-1996	1 771	31	1 494	17	..	27
	1996-1997	1 781	30	1 455	17	..	27
	1997-1998	1 858	32	1 557	17	..	28
Québec	1995-1996	6 461	11	554	11	5	29
	1996-1997	7 162	13	627	11	5	30
	1997-1998	7 225	13	728	11	6	31
Ontario	1995-1996	32 002	38	1 704	17	7	30
	1996-1997	33 463	39	1 887	17	8	30
	1997-1998	35 930	41	2 142	17	7	30
Manitoba	1995-1996	3 209	38	1 192	14	47	29
	1996-1997	3 657	43	1 447
	1997-1998	3 659	43	1 394
Saskatchewan	1995-1996	3 345	45	1 113	19	56	28
	1996-1997	3 012	41	984	18	62	28
	1997-1998	3 261	44	1 059	18	61	28
Alberta	1995-1996	8 170	41	1 421	22	22	..
	1996-1997	8 440	41	1 445	22	21	..
	1997-1998	7 794	37	1 340	18	24	..
Colombie-Britannique	1995-1996	15 259	53	2 037	16	16	30
	1996-1997	16 152	55	2 119	16	15	30
	1997-1998	13 440	44	1 818	14	16	31
Yukon ¹	1995-1996	330	151	2 364	16	69	31
	1996-1997	515	228 r	4 436	17 r	88	32
	1997-1998	451	195	3 208	13	96	30
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996
	1996-1997
	1997-1998	1 547	363	4 662	18	..	28
TOTAL	1995-1996	76 940 r	34	1 443 r	17	14	29
	1996-1997	80 599 r	35	1 544 r	17	12	29
	1997-1998	81 606	36	1 640	16	12	31

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 25. DÉCÈS DES CONTREVENANTS PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LA CAUSE DU DÉCÈS

Province/territoire	Année	Cause du décès				Total	Statut du détenu	
		Suicide	Meurtre	Causes naturelles	Autres		En détention	En liberté
Terre-Neuve	1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
	1996-1997
	1997-1998	1	-	1	-	2	2	-
Île-du-Prince-Édouard	1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	1	-	-	1	2	2	-
Nouveau-Brunswick	1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	1	-	1	-	1
Québec	1995-1996	20	-	2	5	27	27	-
	1996-1997	11	1	3	1 r	16 r	16 r	-
	1997-1998	14	1	3	1	19	19	-
Ontario	1995-1996	2	2	5	-	9	9	-
	1996-1997	7	-	11	-	18	18	-
	1997-1998	3	-	9	-	12	12	-
Manitoba	1995-1996	1	-	-	1	2	1	1
	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
Saskatchewan	1995-1996	1	-	1	-	2	2	-
	1996-1997	5	-	-	-	5	5	-
	1997-1998	4	-	1	1	6	6	-
Alberta	1995-1996	3	-	2	-	5	4	1
	1996-1997	3	-	1	-	4	3 r	1
	1997-1998	-	-	-	1	1	-	1
Colombie-Britannique	1995-1996	2	-	1	2	5	3	2
	1996-1997	1	-	-	-	1	1	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
Yukon	1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
	1996-1997	-	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	1995-1996	-	-	-	-	-	-	-
	1996-1997
	1997-1998	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1995-1996	29	2	11	8	50 r	46	4
	1996-1997	27	1	15	1 r	44 r	43 r	1 r
	1997-1998	23	1	15	4	43	41	2

Nota : La catégorie "Autres" englobe les décès accidentels et les décès pour lesquels la raison n'a pas été spécifiée. Sous la rubrique "en liberté", les chiffres représentent le nombre de décès qui sont survenus lorsque les détenus étaient en liberté de l'établissement telle que la permission de sortir.

TABLEAU 26. STATISTIQUES DES COMMISSIONS PROVINCIALES DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Province/territoire	Année	Décisions accordant la libération conditionnelle totale				
		Nombre accordé	Nombre refusé	Nombre reporté ¹	Total	Pourcentage accordé
Québec	1995-1996	3 246	1 513	90	4 849	68
	1996-1997	2 945	1 598	-	4 543	65
	1997-1998	2 945	1 598	-	4 543	65
Ontario	1995-1996	1 868	2 536	117	4 521	42
	1996-1997	1 476	2 725	119	4 320	35
	1997-1998	1 231	2 348	98	3 677	34
Colombie-Britannique	1995-1996	468	509	473	1 450	48
	1996-1997	613	613	...
	1997-1998
TOTAL ²	1995-1996	5 582 r	4 558	680	10 820 r	55
	1996-1997	5 034	4 323	119	9 476	50
	1997-1998	4 176	3 946	98	8 220	51
Cessation de la libération conditionnelle totale - Raison de la cessation						
		Expiration régulière	Révocation	Autres	Total	Taux de réussite
		Nombre				pourcentage
Québec	1995-1996	2 346	695	-	3 041	77
	1996-1997	2 047	741	-	2 788	73
	1997-1998	2 047	741	-	2 788	73
Ontario	1995-1996	1 542	284	-	1 826	84
	1996-1997	1 233	209	3	1 445	85
	1997-1998	1 044	147	3	1 194	87
Colombie-Britannique	1995-1996	..	116	50	166	...
	1996-1997	..	152	7	159	...
	1997-1998
TOTAL ²	1995-1996	3 888 r	1 095 r	50 r	5 033 r	78 r
	1996-1997	3 280	1 102	10 r	4 392	75
	1997-1998	3 091	888	3	3 982	78

Voir les notes à la fin du document.

PROFIL FÉDÉRAL

TABLEAU 27. ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION FÉDÉRAUX EN ACTIVITÉ À LA FIN DE L'ANNÉE, 1997-1998**TERRE-NEUVE**

Newfoundland CCC

NOUVELLE-ÉCOSSE

Carleton
 Carleton Centre Annexe
 Nova Institution for Women
 Springhill Institution (Femmes)
 Springhill Institution (Hommes)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Atlantic Institution
 Dorchester Institution
 Parrtown
 Westmorland Institution

QUÉBEC

CCC Hochelaga
 CCC Laferrière
 CCC Marcel-Caron
 CCC Martineau (Hommes)
 CCC Martineau (Femmes)
 CCC Sherbrooke
 CCC Ogilvy
 Centre fédéral de formation
 Centre régional de réception
 Centre régional de réception (Femmes)
 Établissement Archambault
 Établissement Cowansville
 Établissement Donnacona
 Établissement Drummond

QUÉBEC - FIN

Établissement La Macaza
 Établissement Leclerc
 Établissement Montée St-François
 Établissement Port Cartier
 Établissement Ste-Anne-des-Plaines
 Unité spéciale de détention

ONTARIO

Bath Institution
 Beaver Creek Institution
 Collins Bay Institution
 Frontenac Institution
 Grand Valley (Femmes)
 Hamilton CCC
 Isabel McNeil House (Femmes)
 Joyceville Institution
 Keele CCC
 Kingston Penitentiary
 Millhaven Institution
 Pittsburgh Institution
 Prison for Women
 Portsmouth CCC
 Regional Treatment Centre
 Warkworth Institution

MANITOBA

Osborne Centre
 Rockwood Institution
 Stony Mountain Institution

SASKATCHEWAN

Oskana Centre
 Ochima Ohci Healing Lodge (Femmes)
 Regional Psychiatric Centre
 Riverbend Institution
 Riverbend Institution (Femmes)
 Saskatchewan Penitentiary
 Special Handling Unit

ALBERTA

Bowden Institution
 Bowden Annexe
 Drumheller Institution
 Drumheller Minimum
 Edmonton Institution
 Edmonton Institution for Women
 Grande Cache
 Pe Sakastew Minimum
 Pe Sakastew CCC
 Stan Daniels Minimum
 Stan Daniels CCC

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Elbow Lake Institution
 Ferndale Institution
 Kent Institution
 Matsqui Institution
 Mission Institution
 Mountain Institution
 Regional Health Centre (Pacifique)
 Sumas Centre
 William Head Institution

TABLE 28. ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION FÉDÉRAUX EN ACTIVITÉ À LA FIN DE L'ANNÉE, SELON LE NIVEAU DE SÉCURITÉ ET SELON LA CAPACITÉ, 1997-1998

Province	Niveau de sécurité					Capacité ¹		
	Centres correctionnels communautaires	Sécurité minimale	Sécurité moyenne	Sécurité maximale	Niveau multi-sécuritaire	Normale	Spéciale	Total
Terre-Neuve	1	-	-	-	-	20	-	20
Nouvelle-Écosse	2	-	1	1	1	514	33	547
Nouveau-Brunswick	1	1	1	1	-	777	90	867
Québec	7	3	5	5	-	3 675	327	4 002
Ontario	3	4	4	2	3	3 324	346	3 670
Manitoba	1	1	1	-	-	738	16	754
Saskatchewan	1	1	1	1	3	674	152	826
Alberta	2	4	2	1	2	1 949	53	2 002
Colombie-Britannique	1	2	4	1	1	1 572	217	1 789
TOTAL	19	16	19	12	10	13 243	1 234	14 477

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 29. TOTAL DES DÉPENSES FÉDÉRALES¹

Année	Dollars courants				Dollars constants de 1994-1995			
	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant	Exploitation	Investissement	Total	Exploitation par habitant
	'000\$			\$	'000\$			\$
1995-1996	948 887	177 169	1 126 056	32,04	948 887	177 169	1 126 056	32,43
1996-1997	970 289	161 172	1 131 461	32,38	950 228	157 840	1 108 068	32,09
1997-1998	1 028 029	163 394	1 191 423	33,94	989 722	157 305	1 147 027	33,03

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 30. TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION FÉDÉRALES¹, SELON LE SECTEUR DE SERVICE PRINCIPAL (EN DOLLARS COURANTS)

Année	Administration centrale et services centraux		Services de détention		Services de surveillance communautaire		Commission nationale des libérations conditionnelles		Total
	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	'000\$	%	
1995-1996	132 915	14	727 741	77	63 245	7	24 986	3	948 887
1996-1997	128 914	13	754 296	78	62 779	6	24 300	3	970 289
1997-1998	155 540	15	778 249	76	69 522	7	24 718	2	1 028 029

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 31. DÉPENSES FÉDÉRALES DÉTAILLÉES, SELON LE SECTEUR DE SERVICE PRINCIPAL (EN DOLLARS COURANTS)

Secteur de service	Année	Exploitation	Investissement	Total
		'000\$		
ADMINISTRATION CENTRALE ET SERVICES CENTRAUX	1995-1996	132 915	30 103	163 018
	1996-1997	128 914	22 701	151 615
	1997-1998	155 540	27 103	182 643
CENTRES DE DÉTENTION				
Exploités par le gouvernement:				
Milieu fermé				
	1995-1996	558 447	103 314	661 761
	1996-1997	586 599	104 609	691 208
	1997-1998	597 055	113 485	710 540
Milieu ouvert				
	1995-1996	82 503	37 310	119 813
	1996-1997	89 517	25 434	114 951
	1997-1998	95 068	11 220	106 288
Centres correctionnels communautaires				
	1995-1996	9 094	2 516	11 610
	1996-1997	9 367	4 736	14 103
	1997-1998	12 031	1 458	13 489
Services sous contrat:				
Centres résidentiels communautaires				
	1995-1996	27 931	-	27 931
	1996-1997	27 793	-	27 793
	1997-1998	33 158	-	33 158
Centres de traitement				
	1995-1996	49 766	1 457	51 223
	1996-1997	41 020	2 135	43 155
	1997-1998	40 937	9 421	50 358
SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE				
Services de libération conditionnelle gouvernementaux				
	1995-1996	53 149	1 619	54 768
	1996-1997	58 079	1 557	59 636
	1997-1998	64 729	707	65 436
Services sous contrat:				
Surveillance, autres services/subventions				
	1995-1996	10 096	-	10 096
	1996-1997	4 700	-	4 700
	1997-1998	4 793	-	4 793
TOTAL DES DÉPENSES DU SERVICE CORRECTIONNEL CANADA¹				
	1995-1996	923 901	176 319	1 100 220
	1996-1997	945 989	161 172	1 107 161
	1997-1998	1 003 311	163 394	1 166 705
COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES				
	1995-1996	24 986	850	25 836
	1996-1997	24 000	300	24 300
	1997-1998	24 332	386	24 718
TOTAL DES DÉPENSES FÉDÉRALES				
	1995-1996	948 887	177 169	1 126 056
	1996-1997	969 989	161 472	1 131 461
	1997-1998	1 027 643	163 780	1 191 423

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 32. DONNÉES SUR LE PERSONNEL¹ DU SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, SELON LE SECTEUR DE SERVICE PRINCIPAL, 1997-1998

Secteur de service	Réelles	Pourcentage du total
Administration centrale et services centraux	1 287	11
Centres de détention:		
Agents de la paix	4 918	41
Personnel de soutien	4 853	40
Surveillance communautaire:		
Agents de libération conditionnelle	575	5
Personnel de soutien	355	3
TOTAL	11 988	100

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 33. DÉPENSES DU SERVICE CORRECTIONNEL CANADA, SELON LES PRINCIPALES CATÉGORIES FINANCIÈRES, 1997-1998

Catégorie financière	Dépenses	Poucentage du total
	'000\$	
Traitements, salaires, heures supplémentaires, avantages sociaux ¹	643 233	55
Transport et communication	29 888	3
Information	1 765	--
Services professionnels et spéciaux	165 862	14
Location	3 813	--
Réparation et entretien sous contrat	13 776	1
Services publics, matériaux et fournitures	93 946	8
Services de soutien d'équipement	4 223	--
Autres dépenses d'exploitation	46 805	4
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION²	1 003 311	86
Investissement majeur en construction	106 387	9
Investissement mineur en construction et équipement	32 948	3
Acquisition d'équipement	24 059	2
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT³	163 394	14
TOTAL DES DÉPENSES	1 166 705	100

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 34. COÛT QUOTIDIEN MOYEN PAR DÉTENU FÉDÉRAL

Année	Coût d'exploitation des établissements ¹		Durée du séjour en jours ²	Coût quotidien moyen par détenu	
	Dollars courants	Dollars constants de 1995-1996		Dollars courants	Dollars constants de 1995-1996
	'000\$	'000\$		\$	\$
1995-1996	650 044	633 762	5 145 405 r	126,33	123,17
1996-1997	685 483	657 007	5 204 170 r	131,72	126,25
1997-1998	704 154	666 138	5 019 480	140,28	132,71

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 35. DÉPENSES DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, SELON LA PRINCIPALE CATÉGORIE FINANCIÈRE, 1997-1998

Catégorie financière	Dépenses	Pourcentage du total
	'000\$	
Traitements et salaires	17,3	70,0
Avantages sociaux	2,9	11,7
Autres coûts reliés au personnel	0,2	0,8
Transport et communication	1,8	7,3
Information	0,2	0,8
Services professionnels et spéciaux	0,9	3,6
Location	0,1	0,4
Réparation et entretien sous contrat	0,1	0,4
Matériaux, services publics et fournitures	0,5	2,0
Autres dépenses d'exploitation	0,3	-
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	24,3	98,4
Coûts mineurs d'investissement	0,4	1,6
TOTAL DES DÉPENSES	24,7	100,0

TABLEAU 36. ANNÉES-PERSONNES UTILISÉES PAR LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, 1997-1998

Région	Membres de la Commission	Membres de la Commission à temps partiel	Effectifs	Total
Administration centrale	4,7	1,6	94,6	100,9
Atlantique	4,0	2,8	37,8	44,6
Québec	6,9	4,2	52,3	63,4
Ontario	7,4	3,8	47,9	59,1
Prairies	8,7	2,8	45,1	56,6
Pacifique	4,4	2,5	28,9	35,8
TOTAL	36,1	17,7	306,6	360,4

TABLEAU 37. NOMBRE MOYEN DE DÉTENUS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX

Région	Année	Compte réel ¹	Inscrit au registre ²	Détention temporaire
Atlantique	1995-1996	1 416 r	1 422 r	53
	1996-1997	1 388 r	1 392 r	58
	1997-1998	1 284	1 289	63
Québec	1995-1996	3 827 r	3 880 r	208
	1996-1997	3 871 r	3 922 r	228
	1997-1998	3 732	3 784	227
Ontario	1995-1996	3 728 r	3 835 r	171
	1996-1997	3 693 r	3 801 r	155
	1997-1998	3 554	3 672	154
Prairies	1995-1996	3 179 r	3 217 r	107
	1996-1997	3 339 r	3 371 r	126
	1997-1998	3 254	3 289	130
Pacifique	1995-1996	1 926 r	1 968 r	83
	1996-1997	1 937 r	1 979 r	95
	1997-1998	1 902	1 942	116
TOTAL	1995-1996	14 076 r	14 321 r	622
	1996-1997	14 228 r	14 465 r	662
	1997-1998	13 726	13 976	689

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 38. NOMBRE D'ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX, SELON LE GENRE D'ADMISSION

Genre d'admission	Année	Région					
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Mandat d'incarcération	1995-1996	528 r	1 187 r	1 068 r	1 227	391 r	4 401 r
	1996-1997	478	1 166	1 186	1 301	438	4 569
	1997-1998	497	1 003	1 166	1 288	458	4 412
Révocation	1995-1996	347	1 048 r	722 r	728 r	455	3 300 r
	1996-1997	385	1 063 r	713 r	767 r	427 r	3 355 r
	1997-1998	380	794	696	858	435	3 163
Cessation de la libération	1995-1996	4	4	20 r	7	4	39 r
	1996-1997	2	4	9	11	8	34
	1997-1998	4	2	2	2	8	18
Interruption	1995-1996	1	- r	- r	2 r	- r	3 r
	1996-1997	-	-	-	-	-	-
	1997-1998	-	-	-	-	-	-
Transferts	1995-1996	-	56	17	-	4	77
	1996-1997	2	40	29 r	-	1	72 r
	1997-1998	-	43	7	-	1	51
Autres ¹	1995-1996	3	7	12	5	2	29
	1996-1997	5 r	42	4	14 r	1	66 r
	1997-1998	10	26	11	23	4	74
TOTAL	1995-1996	883 r	2 302 r	1 839 r	1 969 r	856 r	7 850 r
	1996-1997	872 r	2 315 r	1 941 r	2 093 r	875 r	8 096 r
	1997-1998	891	1 868	1 882	2 171	906	7 718

TABLEAU 39. NOMBRE D'ADMISSIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX EN VERTU D'UN MANDAT D'INCARCÉRATION, SELON LA DURÉE TOTALE DE LA PEINE À L'ADMISSION

Durée totale de la peine	Pourcentage du total des admissions		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Moins de 1 an	0,02	0,02	0,02
1 an et moins de 2 ans	0,1	0,07 r	0,05
2 ans et moins de 3 ans	40,4	39,8	41,6
3 ans et moins de 4 ans	22,9	22,3	21,9
4 ans et moins de 5 ans	12,3	13,5	13,3
5 ans et moins de 6 ans	7,3	7,3	6,0
6 ans et moins de 7 ans	3,7	4,0	4,0
7 ans et moins de 8 ans	3,2	2,9	3,0
8 ans et moins de 9 ans	1,4	1,7	1,9
9 ans et moins de 10 ans	1,0	1,3	1,2
10 ans et moins de 15 ans	2,9	2,6	2,4
15 ans et moins de 20 ans	0,4	0,4	0,5
20 ans et plus	0,2	0,1	0,1
Emprisonnement à vie	4,3	4,6	4,3
TOTAL	100	100	100
Nombre d'admissions	4 402	4 569	4 412
Durée moyenne de la peine ¹ (en mois)	43,6	43,1	45,0

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 40. NOMBRE D'ADMISSIONS EN VERTU D'UN MANDAT D'INCARCÉRATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX, SELON CERTAINES CATÉGORIES D'INFRACTIONS

Région	Année	Certaines infractions								
		Homicide	Tentative de meurtre	Vol qualifié	Agression sexuelle	Enlèvement	Introduction par effraction	Trafic/Importation de drogues	Armes et explosifs	Fraude
Atlantique	1995-1996	17	2	80	53	3	97	6	4	11
	1996-1997	23	3	81	47	4	80	6	4	14
	1997-1998	26	2	84	44	3	89	13	9	8
Québec	1995-1996	68	21	279	91	14	130	40	17	21
	1996-1997	57	17	287	103	28	119	47	16	18
	1997-1998	62	7	223	86	18	116	66	11	23
Ontario	1995-1996	87	9	223	112	17	75	77	16	23
	1996-1997	97	21	226	100	23	94	85	20	32
	1997-1998	89	18	256	112	12	75	93	17	24
Prairies	1995-1996	80	2	217	218	17	115	16	11	23
	1996-1997	74	8	253	256	17	123	14	12	28
	1997-1998	83	7	256	199	14	117	28	10	29
Pacifique	1995-1996	51	3	88	50	11	34	5	4	5
	1996-1997	75	4	105	49	21	44	4	6	6
	1997-1998	53	12	95	50	7	45	12	8	5
Total	1995-1996	303	37	887	524	62	451	144	52	83
	1996-1997	326	53	952	555	93	460	156	58	98
	1997-1998	313	46	914	491	54	442	212	55	89

TABLEAU 41. NOMBRE D'ADMISSIONS EN VERTU D'UN MANDAT D'INCARCÉRATION À LA JURIDICTION FÉDÉRALE, SELON CERTAINES PERSPECTIVES ET CARACTÉRISTIQUES DU CONTREVENANT

	Année	Province/territoire où la peine a été infligée					
		Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
Nombre d'admissions	1995-1996	125	14	259	131	1 193	1 100
	1996-1997	96	17	214	145	1 170	1 214
	1997-1998	91	18	237	148	998	1 196
Certaines perspectives: Taux pour 10 000 adultes	1995-1996	2,9	1,4	3,6	2,3	2,1	1,3
	1996-1997	2,2	1,7	3,0	2,5	2,1	1,4
	1997-1998	2,1	1,8	3,3	2,5	1,7	1,4
Taux pour 10 000 adultes accusés	1995-1996	146	67	167	111	102	59
	1996-1997	119	87	129	118	102	68
	1997-1998	133	94	147	124	101	71
Certaines caractéristiques du détenant: Pourcentage de femmes	1995-1996	2	-	3	2	2	6
	1996-1997	3	12	6	-	3	6
	1997-1998	3	6	4	4	4	6
Pourcentage d'Autochtones	1995-1996	6	-	1	3	2	6
	1996-1997	9	-	7	6	2	6
	1997-1998	7	-	5	3	3	4
Âge moyen	1995-1996	35	34	31	32	33	33
	1996-1997	33	31	30	32	33	34
	1997-1998	33	35	31	32	34	33

TABLEAU 40. NOMBRE D'ADMISSIONS EN VERTU D'UN MANDAT D'INCARCÉRATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX, SELON CERTAINES CATÉGORIES D'INFRACTIONS - FIN

Principales voies de fait	Voies de fait	Certaines infractions								TOTAL
		Vol	Crime d'incendie	Infractions aux règlements de la circulation C.C.	Violation d'une ordonnance de la cour	Conduite avec facultés affaiblies	Autres infractions au Code criminel	Infractions aux autres lois fédérales	Inconnu	
48	15	11	6	4	21	7	50	-	89	524
56	14	10	10	2	10	10	30	-	70	474
41	20	17	6	6	21	11	39	-	58	497
110	3	20	8	4	6	12	154	-	192	1 190
78	17	29	7	5	3	121	12	-	201	1 165
63	13	27	8	7	6	9	121	-	136	1 002
86	14	12	12	12	15	32	104	-	139	1 065
85	11	7	6	16	14	23	97	-	229	1 186
109	16	14	8	17	13	30	111	-	153	1 167
146	17	22	12	32	10	30	78	-	187	1 233
140	29	24	5	22	15	31	67	-	189	1 307
174	18	21	25	31	11	33	48	-	184	1 288
44	4	9	2	6	9	7	25	-	33	390
29	6	8	2	6	9	9	20	-	34	437
46	2	5	8	8	14	8	46	-	34	458
434	53	74	40	58	61	88	411	-	640	4 402
388	77	78	30	51	51	194	226	-	723	4 569
433	69	84	55	69	65	91	365	-	565	4 412

TABLE 41. NOMBRE D'ADMISSIONS EN VERTU D'UN MANDAT D'INCARCÉRATION À LA JURIDICTION FÉDÉRALE, SELON CERTAINES PERSPECTIVES ET CARACTÉRISTIQUES DU CONTREVENANT - FIN

Province où la peine a été infligée							Extérieur du Canada	Non déclaré	TOTAL
Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest				
197	203	731	376	11	58	8	-	4 402	
244	214	744	426	11	69	..	5	4 569	
234	233	735	451	6	59	1	5	4 412	
2,3	2,8	3,6	1,3	5,0	14,0	2,0	
2,9	2,9	3,6	1,4	4,9	16,5	2,0	
2,7	3,1	3,5	1,5	2,6	13,8	1,9	
73	68	127	50	79	180	82	
97	70	127	56	95	232	87	
89	76	126	61	43	178	84	
1	2	4	2	-	2	...	-	3	
2	2	4	4	-	1	...	-	4	
4	3	4	4	-	-	...	-	5	
52	56	22	18	18	79	...	-	12	
49	61	23	20	45	77	...	100	15	
53	66	29	22	67	92	...	100	17	
30	31	33	34	42	34	37	-	33	
30	32	32	33	36	32	..	44	36	
29	32	32	34	27	32	39	41	33	

TABLEAU 42. ÂGE DES CONTREVENANTS ADMIS À UN ÉTABLISSEMENT FÉDÉRAL EN VERTU D'UN MANDAT D'INCARCÉRATION

Âge à l'admission	Année	Région					Total
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	
18 ans et 19 ans	1995-1996	62	32	46	76	18	234
	1996-1997	54	37	43	102	21	257
	1997-1998	51	38	45	91	20	245
De 20 ans à 24 ans	1995-1996	115	212	196	276	66	865
	1996-1997	103	204	197	271	82	857
	1997-1998	113	148	202	300	87	850
De 25 ans à 29 ans	1995-1996	82	249	192	239	75	837
	1996-1997	74	247	230	241	76	868
	1997-1998	89	204	221	261	75	850
De 30 ans à 34 ans	1995-1996	80	240	232	234	60	846
	1996-1997	84	221	238	241	85	869
	1997-1998	79	195	225	201	81	781
De 35 ans à 39 ans	1995-1996	62	202	165	156	63	648
	1996-1997	56	183	184	190	62	675
	1997-1998	59	173	180	185	73	670
De 40 ans à 44 ans	1995-1996	36	111	99	83	40	369
	1996-1997	49	107	105	101	36	398
	1997-1998	38	119	136	104	50	447
De 45 ans à 49 ans	1995-1996	30	67	55	61	32	245
	1996-1997	23	82	84	84	22	295
	1997-1998	29	48	67	62	26	232
50 ans et plus	1995-1996	56	77	80	105	36	354
	1996-1997	29	82	105	72	47	335
	1997-1998	39	77	89	80	45	330
TOTAL ¹	1995-1996	524	1 190	1 065	1 233	390	4 402
	1996-1997	474	1 165	1 186	1 307	437	4 569
	1997-1998	497	1 002	1 167	1 288	458	4 412

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 43. DÉCÈS DE DÉTENUS FÉDÉRAUX

Raison du décès	Année	En détention	En liberté (dans la collectivité)	Total
Suicide	1995-1996	17	4	21
	1996-1997	10	3	13
	1997-1998	9	13	22
Meurtre	1995-1996	2	-	2
	1996-1997	5 r	5	10 r
	1997-1998	2	3	5
Intervention des forces de l'ordre ¹	1995-1996	-	1	1
	1996-1997	-	2	2
	1997-1998	-	-	-
Inconnu	1995-1996	-	3	3
	1996-1997	-	9	9
	1997-1998	-	32	32
Autres ²	1995-1996	29	19	48
	1996-1997	33 r	34	67 r
	1997-1998	40	47	87
TOTAL	1995-1996	48	27	75
	1996-1997	48 r	53	101 r
	1997-1998	51	95	146

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 44. DÉTENUS DES ÉTABLISSEMENTS FÉDÉRAUX EN LIBERTÉ ILLÉGALE

Genre d'évasion	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité multi-sécuritaire ou maximal	1	9	1
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité moyen	6	2	2
Évasions d'un établissement ayant un niveau de sécurité minimal	52	47	66
TOTAL	59	58	69

TABLEAU 45. LIBÉRATIONS DE DÉTENUX FÉDÉRAUX, SELON LE GENRE DE LIBÉRATION

Genre de libération	Année	Région					
		Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
Expiration du mandat	1995-1996	29 r	68 r	118 r	137 r	67 r	419 r
	1996-1997	59	50	127 r	131 r	71 r	438 r
	1997-1998	59	71	90	136	68	424
Libération conditionnelle totale	1995-1996	75 r	267 r	244 r	256	82 r	924 r
	1996-1997	77	208 r	204 r	273 r	77 r	839 r
	1997-1998	46	143	143	168	71	571
Semi-liberté	1995-1996	312	773 r	458 r	378 r	184	2 105 r
	1996-1997	269 r	507 r	425 r	382 r	178 r	1 761 r
	1997-1998	329	744	577	709	304	2 663
Libération d'office ¹	1995-1996	512 r	1 195 r	1 053 r	1 077 r	621 r	4 458 r
	1996-1997	537 r	1 367 r	1 147 r	1 135 r	603 r	4 789 r
	1997-1998	551	1 421	1 097	1 230	578	4 877
Autres	1995-1996	13 r	34 r	33 r	30 r	16 r	126 r
	1996-1997	7	55 r	39 r	21 r	24 r	146 r
	1997-1998	10	24	44	35	23	136
TOTAL	1995-1996	941 r	2 337 r	1 906 r	1 878 r	970 r	8 032 r
	1996-1997	949 r	2 187 r	1 942 r	1 942 r	953 r	7 973 r
	1997-1998	995	2 403	1 951	2 278	1 044	8 671

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 46. PERMISSIONS DE SORTIR AVEC SURVEILLANCE ET SANS SURVEILLANCE, SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Année	Permissions de sortir avec surveillance		Permissions de sortir sans surveillance	
	Nombre complété	Nombre non complété ¹	Nombre complété	Nombre non complété ¹
1995-1996	41 031	8	4 328	14
1996-1997	39 171 r	13 r	5 384 r	13
1997-1998	47 614	11	6 128	26

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 47. COMPTES RÉELS¹ – POPULATION FÉDÉRALE ET PROVINCIALE/TERRITORIALE SOUS SURVEILLANCE DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, SELON LA RÉGION

Région	Année	Contrevenants fédéraux				Contrevenants provinciaux/territoriaux ²			Total
		Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Libération d'office	Total	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Total	
Atlantique	1996	120	436	280	836	35	138 r	173 r	1 009 r
	1997	105	409	282	796	23	143	166	962
	1998	137	393	272	802	16	91	107	909
Québec	1996	489	1 666	779	2 934	-	2	2	2 936
	1997	344	1 517	862	2 723	-	-	-	2 723
	1998	483	1 416	889	2 788	-	4	4	2 792
Ontario	1996	286	1 420	678 r	2 384 r	2	10	12	2 396 r
	1997	284	1 393	744	2 421	1	5	6	2 427
	1998	348	1 385	768	2 501	-	4	4	2 505
Prairies	1996	179	865 r	608	1 652	30	126 r	156 r	1 808 r
	1997	203	890	647	1 740	45	174	219	1 959
	1998	343	914	754	2 011	32	119	151	2 162
Pacifique	1996	138	600	382	1 120	-	3	3	1 123
	1997	143	571	401	1 115	1	8	9	1 124
	1998	213	589	386	1 188	1	3	4	1 192
TOTAL	1996	1 212	4 987 r	2 727 r	8 926 r	67	279 r	346 r	9 272 r
	1997	1 079	4 780	2 936	8 795	70	330	400	9 195
	1998	1 524	4 697	3 069	9 290	49	221	270	9 560

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 48. TAUX D'OCTROI POUR LES CONTREVENANTS FÉDÉRAUX, SELON LE TYPE DE LIBÉRATION

Type de libération	Année		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
PERMISSION DE SORTIR AVEC SURVEILLANCE			
Accordée	353	361 r	398
Refusée	56	63	76
Taux d'octroi (%)	86,3	85,1	84,0
PERMISSION DE SORTIR SANS SURVEILLANCE			
Accordée	367 r	318	374
Refusée	376 r	181	204
Taux d'octroi (%)	49,4 r	63,7	64,7
SEMI-LIBERTÉ			
Accordée	3 162 r	2 698 r	3 651
Refusée	2 216 r	1 396 r	1 461
Taux d'octroi (%)	58,8	65,9 r	71,4
LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE			
Accordée	1 954 r	1 746 r	1 976
Refusée	3 715 r	2 624 r	2 731
Taux d'octroi (%)	34,5 r	40,0 r	42,0

TABLEAU 49. NOMBRE D'OCTROIS À LA SEMI-LIBERTÉ ACCORDÉS PAR LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, AUX DÉTENUS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LE TYPE DE DÉCISION

Type de décision	Détenus fédéraux			Détenus provinciaux/territoriaux		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1995-1996	1996-1997	1997-1998
SEMI-LIBERTÉ RÉGULIÈRE						
Accordée/continuée ¹	3 161 r	2 698 r	2 703	292 r	279 r	212
Refusée	2 216 r	1 395 r	1 234	272 r	334 r	304
Annulée	40 r	32	24	7	8	9
Autres	707	719 r	759	89	25 r	9
Taux d'octroi (%)	59 r	66 r	69	52 r	46 r	41
SEMI-LIBERTÉ PAR EXAMEN²						
Accordée/continuée ¹	1	-	-	-	-	-
Refusée	-	1	-	-	-	-
Annulée	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Taux d'octroi (%)	100	-	-	-	-	-
PROCÉDURE D'EXAMEN EXPÉDITIF (JOINTE)						
Accordée/continuée ¹	948
Refusée	227
Annulée	8
Autres	20
Taux d'octroi (%)	81
NOMBRE TOTAL D'OCTROI À LA SEMI-LIBERTÉ						
Accordée/continuée ¹	3 162 r	2 698 r	3 651	292 r	279 r	212
Refusée	2 216 r	1 396 r	1 461	272 r	334 r	304
Annulée	40 r	32	32	7	8	9
Autres	707	719 r	779	89	25 r	9
Taux d'octroi (%)	59 r	66 r	71	52 r	46 r	41

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 50. NOMBRE D'OCTROI À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE, PAR LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES POUR LES DÉTENUX FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX/TERRITORIAUX, SELON LE TYPE DE DÉCISION

Type de décision	Détenus fédéraux			Détenus provinciaux/territoriaux		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1995-1996	1996-1997	1997-1998
RÉGULIÈRE						
Accordée/continué ¹	805 r	652 r	749	450	456	326
Refusée	3 430 r	2 329 r	2 600	465	423	428
Annulée	15	11	5	28	18	25
Autres	546	683 r	707	41	42	33
Taux d'octroi (%)	19	22 r	22	49	52	43
PROCÉDURE D'EXAMEN EXPÉDITIF (JOINTE)						
Accordée/continué ¹	1 087	1 055	1 183
Refusée	226	222	81
Annulée	16	15	8
Autres	105	117	157
Taux d'octroi (%)	83	83	94
EXPULSION						
Accordée/continué ¹	59 r	29	40	2	6	1
Refusée	56	65	50	-	2	1
Annulée	2	1	3	-	-	-
Autres	9	13	14	-	1	-
Taux d'octroi (%)	51 r	31	44	100	75	50
EXCEPTIONS						
Accordée/continué ¹	3	9	3	-	-	-
Refusée	1	4 r	-	-	1	-
Annulée	-	-	-	-	-	-
Autres	2	4 r	2	1	-	-
Taux d'octroi (%)	75	69 r	100	-	0.0	-
DÉPART VOLONTAIRE²						
Accordée/continué ¹	-	-	1
Refusée	2	3	-
Annulée	-	-	-
Autres	-	-	-
Taux d'octroi (%)	0.0 r	0.0 r	100
EXCEPTION/EXPLUSION³						
Accordée/continué ¹	-	1	-
Refusée	-	1	-
Annulée	-	-	-
Autres	-	-	-
Taux d'octroi (%)	-	50	-
TOTAL						
Accordée/continué ¹	1 954 r	1 746 r	1 976	452	462	327
Refusée	3 715 r	2 624 r	2 731	465	426	429
Annulée	33	27	16	28	18	25
Autres	662	817 r	880	42	43	33
Taux d'octroi (%)	34 r	40 r	42	49	52	43

Voir les notes à la fin du document.

TABEAU 51. COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES - DÉCISIONS POST-LIBÉRATOIRES CONCERNANT LA SEMI-LIBERTÉ FÉDÉRALE ET PROVINCIALE/TERRITORIALE

Décisions fédérales	Régulière		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Terminée	25	15	11
Révoquée	656 r	507 r	474
Suspension annulée	137	109	101
Modalités modifiées	619	523 r	440
Autres	531 r	444 r	480
TOTAL	1 968 r	1 598 r	1 506
	Procédure d'examen expéditif		
Terminée	-
Révoquée	78
Suspension annulée	13
Modalités modifiées	56
Autres	96
TOTAL	243
	Par examen ¹		
Terminée	-	-	-
Révoquée	-	-	-
Suspension annulée	-	-	-
Modalités modifiées	-	-	-
Autres	-	2	-
TOTAL	-	2	-
	Total des décisions fédérales		
Terminée	25	15	11
Révoquée	656 r	507 r	552
Suspension annulée	137	109	114
Modalités modifiées	619	523 r	496
Autres	531 r	446 r	576
TOTAL	1 968 r	1 600 r	1 749
	Régulière		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Terminée	5	1	3
Révoquée	66 r	51 r	40
Suspension annulée	7 r	8 r	8
Modalités modifiées	49 r	27	31
Autres	19 r	17 r	9
TOTAL	146 r	104 r	91

Voir les notes à la fin du document.

TABLEAU 52. COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES - DÉCISIONS POST-LIBÉRATOIRES CONCERNANT LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE FÉDÉRALE ET PROVINCIALE/TERRITORIALE

Décisions fédérales	Total des libérations conditionnelles totales		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Terminée	14	12	3
Révoquée	774 r	700 r	622
Suspension annulée	223 r	172	183
Modalités modifiées	1 035 r	840 r	834
Autres	771 r	768 r	760
TOTAL	2 817 r	2 492 r	2 402
	Procédure d'examen expéditif		
Terminée	5	-	1
Révoquée	410	405	376
Suspension annulée	97	82	110
Modalités modifiées	475	449	485
Autres	351	386	425
TOTAL	1 338	1 322	1 397
	Libération conditionnelle totale		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Terminée	1	-	4
Révoquée	92	78	78
Suspension annulée	10	13	8
Modalités modifiées	44	27	37
Autres	12	9	7
TOTAL	159	127	134

TABLEAU 53. ASSIGNATIONS À LA RÉSIDENCE RENDUES PAR LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES APRÈS LA LIBÉRATION D'OFFICE

Région	Année	Pré-libératoire			Post-libératoire		
		Imposée	Détention	Annulée	Imposée	Prolongée	Éliminée
Atlantique	1995-1996	-	2	-	-	-	-
	1996-1997	84	2	1	2	-	-
	1997-1998	93	2	-	2	2	5
Québec	1995-1996	13	4	-	-	1	-
	1996-1997	223	4	-	15	3	1
	1997-1998	371	2	-	7	5	4
Ontario	1995-1996	10	7	-	5	1	1
	1996-1997	177	6	1	15	2	4
	1997-1998	178	3	2	4	4	17
Prairies	1995-1996	18	8	-	3	-	-
	1996-1997	201	9	1	10	1	17
	1997-1998	224	10	2	4	-	25
Pacifique	1995-1996	4	8	-	2	-	-
	1996-1997	121	11	1	8	10	3
	1997-1998	156	7	1	8	11	12
CANADA	1995-1996	45	29	-	10	2	1
	1996-1997	806	32	4	50	16	25
	1997-1998	1 022	24	5	25	22	63

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

NOTES GÉNÉRALES

- (1) La somme des éléments peut ne pas correspondre aux totaux indiqués en raison de l'arrondissement. Des erreurs d'arrondissement peuvent également influencer sur les calculs.
- (2) Les répartitions en pourcentage ont été préparées d'après les cas connus.
- (3) Pour éliminer les effets de l'inflation, on utilise à présent l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les calculs en dollars constants.

TABLEAU SOMMAIRE 1

- (1) Ces admissions sont en vertu d'un mandat d'incarcération au système fédéral seulement.
- (2) Ces admissions comprennent le nombre total d'admissions au niveau provincial/territorial ainsi que celles des contrevenants fédéraux détenus au sein du système provincial/territorial pendant une période d'appel avant leur transfert à un pénitencier fédéral.
- (3) Désigne le compte moyen réel et exclut donc les détenus temporairement absents au moment du compte.
- (4) Les Territoires du Nord-Ouest sont exclus des admissions provinciales/territoriales.
- (5) Les chiffres pour la population en non-détention incluent les comptes des contrevenants en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale et en libération d'office sous juridiction fédérale.
- (6) Les comptes quotidiens moyens et les admissions excluent les Territoires du Nord-Ouest.
- (7) Les admissions provinciales/territoriales excluent les Territoires du Nord-Ouest.
- (8) Les comptes quotidiens moyens excluent les Territoires du Nord-Ouest. Les admissions de condamnations avec sursis sont incluses pour la première fois en 1997-1998, aux services communautaires.

TABLEAU SOMMAIRE 2

- (1) Inclut les autres admissions temporaires telles que pour raison d'immigration.
- (2) Le calcul du taux pour 10 000 adultes accusés est basé sur les infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales seulement.

Les données pour les adultes accusés proviennent de l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.

TABLEAU SOMMAIRE 3

- (1) Le calcul du taux pour 10 000 adultes accusés est basé sur les infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales seulement.
- (2) Les libérations incluent les contrevenants en liberté dans les provinces ayant leur propre commission des libérations conditionnelles, ainsi que les contrevenants provinciaux/territoriaux sous la responsabilité de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les contrevenants fédéraux en libération conditionnelle et en libération d'office sont également inclus.
- (3) Le nombre total en surveillance communautaire exclut 140 autres types de libérations fédérales.
- (4) En 1997-1998, les admissions provinciales/territoriales incluent les condamnations avec sursis. Par contre, celles-ci ont été exclues des comparaisons d'une année à l'autre.

TABLEAU SOMMAIRE 4

- (1) Inclut les détenus en détention temporaire/autre.
- (2) Le calcul du taux pour 10 000 adultes accusés est basé sur les infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales seulement.

TABLEAU SOMMAIRE 5

- (1) Le calcul du taux pour 10 000 adultes accusés est basé sur les infractions au *Code criminel* et aux lois fédérales seulement.
- (2) Ces libérations incluent les contrevenants fédéraux et provinciaux/territoriaux en libération conditionnelle et les contrevenants fédéraux en libération d'office, mais excluent les détenus en liberté au moment où le compte a été effectué.
- (3) Les chiffres des Territoires du Nord-Ouest ont été exclus des années précédentes afin de permettre les comparaisons d'une année à l'autre. Voir la note 8 du tableau sommaire 1.
- (4) Le total fédéral inclut les personnes en libération conditionnelle sous responsabilité provinciale/territoriale dans les provinces n'ayant pas leur propre commission de libérations conditionnelles.

TABLEAU SOMMAIRE 7

- (1) L'Ontario et la Colombie-Britannique n'ont pas pu fournir une ventilation du personnel selon les groupes d'agents de la paix et de probation seulement; c'est pourquoi l'effectif de ces provinces ne figure pas dans les totaux.

TABLEAU 3

- (1) Les infractions réelles désignent toutes les affaires qui sont connues de la police et s'avèrent par la suite fondées (c.-à.-d. que cela exclut toutes les infractions non fondées) suivant une enquête policière plus poussée. Il est bon de mentionner que la police applique la règle de l'infraction la plus grave lors des déclarations.
- (2) Ces infractions comprennent «conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau, d'un aéronef ou du matériel ferroviaire» et «défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou un échantillon de sang». Elles comprennent également un petit nombre de jeunes.
- (3) La catégorie «Autres infractions au *Code criminel*» inclut les infractions aux lois de la circulation.
- (4) À compter de 1995, les infractions aux lois provinciales/territoriales ne seront plus déclarées par le Programme des services policiers.

TABLEAU 4

- (1) Les chiffres se rapportant à la conduite avec facultés affaiblies incluent un petit nombre de jeunes. Les infractions aux lois de la circulation sont exclues de toutes les catégories d'infractions, à l'exception de la conduite avec facultés affaiblies, qui relève du *Code criminel*.

Il est bon de mentionner que la police applique la règle de l'infraction la plus grave lors des déclarations. Cette règle précise que seulement l'infraction la plus grave est signalée lorsque plusieurs infractions sont commises lors d'un même incident.

- (2) Ces infractions comprennent «conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un bateau, d'un aéronef ou du matériel ferroviaire» et «défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou un échantillon de sang».
- (3) Voir la note 3 du tableau 3.
- (4) Voir la note 4 du tableau 3.

TABLEAU 6

- (1) Québec - Suite à une restructuration des services communautaires, 17 des 38 bureaux de probation ont été fermés durant l'année 1995-1996.

TABLEAU 7

- (1) Sauf indication contraire, l'effectif représente les années-personnes réelles au 31 mars 1998.
- (2) Le pourcentage des dépenses totales que représentent les salaires englobe les avantages sociaux.
- (3) Terre-Neuve et Saskatchewan - Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget.
- (4) Île-du-Prince-Édouard - L'administrateur provincial des programmes communautaires (faisant partie de l'administration centrale et des services centraux) est également chargé des services de probation pour les jeunes contrevenants et des services de counseling dans les tribunaux de la famille.
- (5) Nouvelle-Écosse - Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget. L'effectif des agents de probation exclut 42 agents de probation adjoints qui travaillent à contrat.
- (6) Nouveau-Brunswick - Ces chiffres englobent le personnel fournissant des services tant aux contrevenants adultes qu'aux jeunes contrevenants et représentent des postes établis.

Les chiffres sur le personnel excluent 29 équivalents d'emploi à temps complet (ETC) qui font toujours partie du plan de l'effectif des Services correctionnels, mais qui pourront faire l'objet de compressions budgétaires en 1999-2000 dans le cadre de l'initiative de restructuration des Services correctionnels et communautaires qui durera 3 ans (atteindre un équilibre).

- (7) Québec - Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget. L'effectif complet de la Commission des libérations conditionnelles exclut les membres à temps partiel.
- (8) Ontario - Les chiffres sur le personnel représentent des équivalents d'emploi à temps complet. Les chiffres sur le personnel excluent les postes financés par le programme des jeunes contrevenants.
- (9) Manitoba - Les chiffres sur le personnel affecté à la surveillance communautaire ont été établis au prorata de l'ensemble des employés pour exclure ceux qui s'occupent surtout des programmes pour les jeunes. Les chiffres sur le personnel représentent les années-personnes prévues au budget.

- (10) Colombie-Britannique - Tous les chiffres sur le personnel sont exprimés en équivalents d'emploi à temps complet. Par conséquent, on ne peut ventiler les postes (p. ex. selon les agents de la paix et les agents de probation).
- (11) Territoires du Nord-Ouest - Les chiffres sur le personnel représentent le personnel actuel le 25 juin 1998.

TABLEAU 8

- (1) Les coûts d'investissement ont été exclus des dépenses de tous les secteurs de compétence.
- (2) Avantages sociaux - Dans le cas de deux secteurs de compétence, les avantages sociaux ont été estimés en tant qu'un pourcentage des coûts des salaires. Ces secteurs de compétence et leur pourcentage respectif en 1997-1998 sont : Terre-Neuve : 12,0%, et Saskatchewan : 14,4%.
- (3) Terre-Neuve - Les coûts des services publics et les frais d'entretien ne sont pas compris.
- (4) Nouveau-Brunswick - En 1996-1997, on a inclus une dépense unique de Travaux publics pour l'amélioration du matériel de sécurité, de même que des rajustements salariaux prévus aux contrats.
- (5) Québec - Les services de surveillance communautaire incluent les coûts des programmes de travaux compensatoires (PTC) et d'Alcofrein. Les coûts sont les suivants : 1995-1996 - 3 209,1 \$, 1996-1997 - 2 236,4 \$, et 1997-1998 - 2 094,2 \$.
- (6) Alberta - Les frais d'entretien et les coûts des services publics ont été exclus.
- (7) Yukon - À compter de 1996-1997, les dépenses pour les services aux victimes sont exclues.
- (8) Territoires du Nord-Ouest - Les coûts des services publics et les frais d'entretien sont exclus des dépenses d'exploitation.

TABLEAU 9

- (1) Nouveau-Brunswick - Les dépenses au chapitre des centres correctionnels communautaires ont trait aux centres résidentiels communautaires gouvernementaux. Comprend les centres résidentiels communautaires tant pour les dépenses que pour le nombre total de jours passés en détention.
- (2) Ontario - Comme les établissements de l'Ontario sont multi-sécuritaires, les coûts relatifs aux centres en milieu ouvert et aux centres correctionnels communautaires ne peuvent être ventilés. À partir du mois d'octobre 1995, tous les centres de ressources communautaires ont été fermés. Ceci explique la forte diminution aux dépenses des services à contrat.

- (3) Saskatchewan - Les résidences communautaires de formation sont incluses sous l'appellation de résidences communautaires gouvernementales en milieu ouvert.
- (4) Alberta - Comme les établissements de l'Alberta sont multi-sécuritaires, les coûts relatifs aux centres en milieu ouvert ne peuvent être ventilés. Les dépenses déclarées au chapitre «Autres services/subventions» représentent les coûts d'exploitation de deux centres de détention sous contrat.

TABLEAU 10

- (1) Terre-Neuve - Les dépenses au chapitre des «Services à contrat» reliées à la surveillance représentent les dépenses du ministère des Services sociaux ayant trait à la probation. Les coûts associés à la mise en oeuvre du Programme de surveillance à distance sont enregistrés sous les «Services à contrat - autres services/subventions».
- (2) Nouvelle-Écosse - Les dépenses au chapitre des «Services à contrat» reliées à la surveillance représentent les salaires et avantages sociaux, les coûts des services professionnels et de transport et communication pour les agents de probation adjoints qui travaillent à contrat (42 en 1997-1998).
- (3) Québec - Voir la note 5 du tableau 8.
- (4) Saskatchewan et Colombie-Britannique - Les coûts associés au Programme de surveillance à distance sont enregistrés sous les «Services de probation».
- (5) Yukon - Les bureaux régionaux de probation sont loués et ne sont pas inclus dans ces chiffres. Le loyer est la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux.
- (6) Territoires du Nord-Ouest - Des travailleurs sociaux surveillent la majorité des probationnaires sans frais pour les Services correctionnels.

TABLEAU 11

- (1) Saskatchewan - Le nombre total de jours passés en détention et les frais d'exploitation ne comprennent pas le *St. Louis Rehabilitation Centre* (centre de traitement de l'alcoolisme) ni le *Regional Psychiatric Centre*.
- (2) Yukon - Voir la note 7 du tableau 8.

TABLEAU 12

- (1) Les comptes présentés sont des comptes quotidiens moyens sauf indication contraire.
- (2) Québec - Les comptes moyens sont fondés sur le dénombrement effectué le 15^e jour de chaque mois.

- (3) Territoires du Nord-Ouest - Les comptes moyens proviennent des comptes mensuels.

TABLEAU 13

- (1) Nouveau-Brunswick - Les chiffres sur les admissions de personnes sont basés sur l'année financière, tandis que les répartitions sont basées sur les données des admissions de l'année civile.
- (2) Ontario - Les chiffres sur les admissions de personnes condamnées s'appliquent aux personnes qui ont été condamnées pendant l'année, peu importe leur statut à l'admission ou quelle que soit la date d'admission réelle.

TABLEAU 14

- (1) Le pourcentage des «Admissions pour défaut de paiement d'une amende» est calculé à partir du nombre total des admissions de personnes condamnées au tableau 13 (c'est-à-dire qu'au moins une des accusations pour laquelle le contrevenant a été condamné était pour défaut de paiement d'une amende).
- (2) Nouveau-Brunswick - Les données pour les infractions ne représentent que les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile.
- (3) Saskatchewan - La catégorie «Autres infractions au Code criminel» comprend les «Autres infractions aux lois fédérales». Toutes les infractions aux lois provinciales et aux règlements municipaux sont regroupées sous «Total des lois provinciales».

TABLEAU 15

- (1) Le calcul de la durée médiane de la peine exclut les peines de deux ans et plus.
- (2) Le calcul du pourcentage des «peines discontinues» est basé sur les admissions de personnes condamnées figurant au tableau 13. Les peines discontinues sont exclues du pourcentage de la «durée totale de la peine».
- (3) Nouveau-Brunswick - Les données sur la durée de la peine ne sont fondées que sur les contrevenants admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes.
- (4) Colombie-Britannique - L'information dans ce tableau reflète la durée de la peine pour l'infraction la plus grave.

TABLEAU 17

- (1) Nouveau Brunswick - Seuls les détenus admis et libérés au cours de l'année civile sont inclus.
- (2) Yukon - En 1997-1998, la répartition en pourcentage des contrevenants autochtones a été calculée à l'exclusion d'un nombre important de contrevenants pour lesquels le statut d'autochtone ou de non-autochtone n'était pas indiqué. Le pourcentage apparaissant au tableau semblera donc plus élevé que la répartition réelle autochtone/non-autochtone.

TABLEAU 18

- (1) Les calculs de la durée de la peine purgée excluent les peines de deux ans et plus et les libérations pour lesquelles la durée de la peine est inconnue. Les «Autres genres de détention temporaire» sont inclus dans la catégorie «Condamné».
- (2) Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick - Les données sur les libérations sont fondées sur les contrevenants qui ont été admis et libérés au cours de l'année civile. Il pourrait alors se dégager une certaine tendance dans les données qui laisserait croire à des peines plus courtes.
- (3) Manitoba - La durée du séjour des personnes prévenues et condamnées n'est pas disponible.
- (4) Le nombre de mises en liberté pour le Manitoba n'est pas inclus dans le total, étant donné que la ventilation selon le statut de mise en liberté n'est pas disponible.

TABLEAU 19

- (1) Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Ontario, et Colombie-Britannique - La catégorie «Autres» inclut les évasions de personnes ayant échappé à la surveillance d'un agent de la paix, la police, du tribunal ou du huissier; les détenus qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue; les détenus illégalement en liberté purgeant une peine discontinue.
- (2) Manitoba - Les contrevenants qui ne se sont pas présentés pour purger une peine discontinue ne sont pas compris dans la catégorie «Autres». Ils représentent le nombre suivant pour les trois années figurantes : 1995-1996 - 183; 1996-1997 - 96; et 1997-1998 - 83.
- (3) Colombie-Britannique - Les contrevenants assujettis au Programme de surveillance à distance (PSD) dans le cas d'une permission de sortir figurent à la catégorie «Autres».

TABLEAU 20

- (1) Sauf indication contraire, le compte moyen de contrevenants est déclaré selon le compte mensuel moyen.
- (2) Dans la plupart des secteurs de compétence, les ordonnances de service communautaire (OSC) et les ordonnances d'indemnisation (OI) sont des conditions d'une ordonnance de probation et ne sont donc pas compris au total. Dans les cas où les secteurs de compétence ne suivent pas cette norme on en fait mention dans les notes de fin de document.
- (3) Les tribunaux n'imposent que depuis septembre 1996, les condamnations avec sursis comme décision.
- (4) Terre-Neuve – Les cas dont s'occupe le ministère des Services sociaux ne sont pas compris dans les chiffres sur les inscriptions pour chacune des années. Les OSC et les OI sont comprises au nombre total des inscriptions à la probation. Les contrevenants surveillés sous le programme de surveillance à distance apparaissent sous la rubrique «Autres».
- (5) Nouveau-Brunswick, Québec, Manitoba, et Alberta - La catégorie «Autres» comprend les détenus libérés temporairement de la garde; la mise en liberté sous caution et la semi-liberté, les mises en liberté provisoire, les mises en liberté sous condition relevant du fédéral, les permissions de sortir relevant des provinces et les libérations avant procès.
- (6) Colombie-Britannique - Des organismes à contrat s'occupent de la surveillance des personnes assujetties à une ordonnance de services communautaires. Le compte moyen pour 1995-1996 a été calculé à partir des données enregistrées à 244 reprises.

TABLEAU 22

- (1) Terre-Neuve déclare les accusations multiples au «Nombre total d'admissions à la probation» plutôt que l'infraction la plus grave déclarée par tous les autres secteurs de compétence.

TABLEAU 24

- (1) Yukon – En 1997-1998, la répartition en pourcentage des contrevenants autochtones a été calculée à l'exclusion d'un nombre important de contrevenants pour lesquels le statut d'autochtone ou de non-autochtone n'était pas indiqué. Le pourcentage apparaissant au tableau semblera donc plus élevé que la répartition réelle autochtone/non-autochtone.

TABLEAU 26

- (1) Comprend les détenus non admissibles ou non disponibles pour une interview et les détenus ayant refusé ou rejeté l'audition. Ces données ne sont pas incluses dans le calcul du taux d'octroi de la libération conditionnelle.

- (2) Le calcul des pourcentages exclut les données de la Colombie-Britannique.

TABLEAU 28

- (1) Les chiffres fournis représentent la capacité théorique, qui se définit comme étant un local occupé en permanence et formé d'une seule cellule. La capacité normale englobe les cellules normales, les cellules de réception et les cellules pour soins psychiatriques/santé mentale. La capacité spéciale comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

TABLEAU 29

- (1) Le total des dépenses fédérales englobent les dépenses du Service correctionnel Canada (SCC) et celles de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Les dépenses du SCC excluent CORCAN.

TABLEAU 30

- (1) Les dépenses totales du SCC excluent CORCAN.

TABLEAU 31

- (1) Les dépenses totales du SCC excluent CORCAN.

TABLEAU 32

- (1) Les données sur le personnel représentent les équivalents d'emploi à temps complet au 31 mars 1998.

TABLEAU 33

- (1) Les avantages sociaux sont composés principalement des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (90 217 000 \$).
- (2) Les dépenses selon les principales catégories financières excluent celles de CORCAN.
- (3) Les dépenses reliées à l'investissement sont comprises dans ce total.

TABLEAU 34

- (1) Les dépenses d'exploitation des établissements désignent les coûts que comporte l'exploitation quotidienne d'un établissement, tels que les salaires, le transport, l'entretien, etc. Ces chiffres excluent les rénovations majeures et les coûts de construction. Les centres de détention gérés par le

gouvernement, soit les établissements en milieu fermé et en milieu ouvert et les centres correctionnels communautaires sont inclus.

- (2) «Durée du séjour en jours» est basé sur 52 comptes hebdomadaires des détenus qui étaient présents à l'intérieur de l'établissement au moment du compte. Les détenus temporaires sont compris.

TABLEAU 37

- (1) Les détenus temporaires sont compris dans le "Compte réel" mais non dans le compte des personnes "Inscrites au registre".
- (2) Les personnes "Inscrites au registre" désignent le nombre de détenus (hommes et femmes) inscrits au registre des établissements fédéraux ou ceux qui sont absents de l'établissement pour certaines raisons, par exemple, les détenus en semi-liberté, en permissions de sortir, illégalement en liberté, etc.

TABLEAU 39

- (1) Le calcul de la durée moyenne de la peine exclut les personnes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité.

TABLEAU 42

- (1) Les contrevenants âgés de 18 ans au moment de l'admission sont inclus au total. Il s'agissait de 4 contrevenants en 1995-1996, de 15 en 1996-1997, et de 7 en 1997-1998.

TABLEAU 43

- (1) «Intervention des forces de l'ordre» comprend les détenus qui sont tués par les autorités pendant la perpétration d'une infraction, p. ex., prise d'otages, évasion.
- (2) La catégorie «Autres» comprend les décès par causes naturelles et les décès accidentels.

TABLEAU 45

- (1) En 1995-96, le nombre de libérations d'office exclut six cas pour lesquels la région n'était pas connu.

TABLEAU 46

- (1) La catégorie "Nombre de permissions de sortir (P.S.) non complétées" comprend les personnes en liberté illégale, les personnes détenues par la police et la cessation de la P.S. par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

TABLEAU 47

- (1) Les chiffres fournis représentent le compte au 31 mars de chaque année.
- (2) Le nombre de contrevenants provinciaux/territoriaux englobe les contrevenants dans les établissements des provinces ne possédant pas leur propre commission des libérations conditionnelles, et qui sont sous la surveillance du Service correctionnel Canada.

TABLEAU 49

- (1) La semi-liberté accordée/continué comprend les décisions permettant la continuation d'une semi-liberté accordée auparavant.
- (2) Semi-liberté par examen - C'est-à-dire que l'examen en vue de la semi-liberté a lieu exceptionnellement avant la date d'admissibilité à la semi-liberté.

TABLEAU 50

- (1) La semi-liberté accordée/continué comprend les décisions permettant la continuation d'une semi-liberté accordée auparavant.
- (2) Départ volontaire - Cela a lieu si à la libération, le détenu accepte de quitter le pays volontairement.
- (3) Par exception/pour expulsion - Avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, la libération conditionnelle totale pouvait être accordée en vue d'une expulsion avant la date d'admissibilité.

TABLEAU 51

- (1) Semi-liberté «par examen», c'est à dire que l'examen en vue de la semi-liberté a lieu exceptionnellement avant la date d'admissibilité à la semi-liberté.

GLOSSAIRE

Accusations multiples (AM) – Si le contrevenant est accusé et reconnu coupable de plus d'une infraction, chaque accusation est comptée et reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Admissions – Les données sur les admissions montrent et mesurent l'évolution du nombre de cas des organismes correctionnels d'une année à l'autre. Ces données ne donnent pas une indication exacte du nombre d'individus qui relèvent des services correctionnels, car il se peut qu'une personne soit comptée plusieurs fois dans les données d'admissions. L'Enquête sur les services correctionnels pour adultes recueille les renseignements suivants sur les personnes qui sont admises en détention : la durée de la peine/type de décision; l'âge et le sexe du contrevenant; l'origine ethnique du contrevenant (c.-à-d. Autochtone/non-Autochtone); et l'infraction pour laquelle le contrevenant a été condamné.

Adultes accusés – Désigne le nombre de personnes accusées par la police par rapport avec une affaire précisée. Si la personne est accusée de plus d'une infraction, on applique la règle de l'infraction la plus grave, c'est-à-dire qu'on consigne l'infraction la plus grave.

Affaires déclarées - Lorsqu'un crime est rapporté à la police par un citoyen, l'affaire est consignée comme une affaire «déclarée». La police procède alors à une enquête préliminaire pour déterminer la validité du rapport. En outre, les affaires «déclarées» comprennent celles qui sont découvertes par la police elle-même.

Affaires liées à des infractions aux autres lois fédérales - Ces affaires concernent les infractions prévues par les lois fédérales autres qu'au Code criminel, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et à la *Loi sur les aliments et drogues*. Près de la moitié des affaires dans cette catégorie se rapportent à des infractions à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur l'immigration*, à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'accise* et à la *Loi sur la faillite*.

Affaires relatives à d'autres infractions prévues par le Code criminel - Ces affaires ont trait aux infractions qui ne sont pas considérées comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation). Ce sont, par exemple, le méfait, la violation des conditions de la liberté sous caution, les crimes contre l'ordre public, le crime d'incendie, la prostitution et les infractions relatives aux armes offensives.

Âge - Âge de la personne au moment de l'admission à un établissement de détention.

Autres genres de détention temporaire – Désigne les détenus qui ne sont ni sentencés ni en prévention. Il s'agit habituellement de personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration* ou admises suite à la suspension de la libération conditionnelle.

Capacité – Désigne la capacité prévue lors de la construction de l'établissement. Désigne la **capacité opérationnelle** désigne le nombre de détenus que l'établissement peut contenir dans des circonstances normales. La **capacité spéciale** est destinée à des usages tels que les cas de maladie, de discipline, de protection, etc. Comprend la ségrégation disciplinaire, les cellules médicales et les lits pour soins médicaux.

Compte incrit au registre – Désigne le nombre de détenus qui sont incrits au registre de l'établissement. Il se peut qu'un certain nombre de détenus soient temporairement en liberté pour des raisons médicales, en permission de sortir, en semi-liberté ou en liberté illégale de l'établissement.

Comptes quotidiens moyens – Étant donné que le nombre de contrevenants dans la population correctionnelle varie d'une journée à l'autre (car des détenus sont mis en liberté et d'autres contrevenants sont incarcérés), les autorités correctionnelles procèdent à des comptes quotidiens des détenus confiés à leur garde. Les comptes représentent le nombre de détenus présents dans les établissements à un moment donné, et ils fournissent les chiffres de la population quotidienne moyenne dans les établissements de détention. Les autres données recueillies parallèlement aux comptes par l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes portent sur le statut du détenu (prévenu/condamné/autre).

Compte réel – Désigne le compte quotidien moyen de contrevenants qui doivent, en vertu de la loi, être détenus dans un établissement et qui sont présents au moment où le compte est effectué.

Condamnation à l'emprisonnement avec sursis – Une disposition importante de la loi prévoit la création d'une nouvelle solution de rechange à l'incarcération, appelée condamnation avec sursis et purgée en milieu communautaire. S'il est satisfait à certains critères juridiques, un juge peut imposer une peine d'emprisonnement avec sursis à un contrevenant qui, autrement, aurait été envoyé en prison. Selon les conditions de la condamnation avec sursis, le contrevenant purgera la peine d'emprisonnement dans la collectivité, pourvu qu'il respecte les conditions imposées par le tribunal dans l'ordonnance de condamnation avec sursis. Si le contrevenant enfreint ces conditions, il peut être envoyé en prison pour purger le reste de cette peine.

Décision - Sentence prononcée par un tribunal dans les cas où une personne est trouvée coupable d'une infraction.

GLOSSAIRE - SUITE

Décision la plus sévère (DPS) - Lorsque le contrevenant reçoit plus d'une condamnation, l'infraction qui entraîne la plus longue peine, déterminée au *Code criminel*, est imposée et celle-ci est reportée à l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Dollars constants - Montants en dollars calculés annuellement et rajustés pour tenir compte de l'inflation, de sorte que les montants annuels sont directement comparables.

Durée du séjour en jours - Désigne le calcul que l'on fait en multipliant le compte quotidien moyen réel pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours pour l'année, afin d'obtenir la durée totale de la détention.

Durée totale de la peine - C'est-à-dire la somme de toutes les peines consécutives infligées.

Évasion - Inclut les évasions d'une garde légale ou en liberté avant l'expiration d'une période d'emprisonnement.

Évasion d'un niveau de sécurité multi-sécuritaire maximale - Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à niveau multi-sécuritaire ou maximal ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité moyen - Par évasion on entend le départ illicite d'un établissement à sécurité moyen ou de sa propriété.

Évasion d'un niveau de sécurité minimal - Le départ non autorisé d'un détenu d'un établissement à sécurité minimale.

Infraction la plus grave (IPG) - Cette mesure est fondée sur l'Enquête de la déclaration uniforme de la criminalité, qui définit une affaire selon la règle de l'infraction la plus grave de l'affaire. Aux fins de l'Enquête sur les services correctionnels pour adultes on applique la même règle pour déterminer l'infraction la plus grave pour laquelle le contrevenant a été incarcéré. Par exemple, si le contrevenant est condamné pour plus d'une infraction, l'infraction la plus grave est comptée.

Libération d'office - Le contrevenant fédéral est éligible de faire une demande à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Plusieurs contrevenants fédéraux à qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle doivent être libérés dans la communauté après avoir purgé deux tiers de la peine. Ce processus est connu sous le nom de libération d'office.

Libération sous condition - La planification de la mise en liberté et de la réinsertion sociale progressive des détenus grâce à des mécanismes de mise en liberté comme la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, les permissions de sortir et la mise en liberté d'office.

Mandat de dépôt - Désigne le document légal spécifiant la manière dont le contrevenant doit être traité à son admission comme condamné en détention provinciale/territoriale et fédérale.

Médiane - La médiane représente le point central lorsque les valeurs sont placées par ordre de grandeur, la moitié des valeurs étant inférieure à la médiane et la moitié y étant supérieure.

Mesures de rechange - Désigne des programmes formalisés, autres que des procédures judiciaires, conçus pour équilibrer le droit de la société à la protection et les besoins des adultes aux prises avec la justice.

Mise en liberté provisoire par voie judiciaire - Mise en liberté dans la collectivité d'un détenu en attente d'une nouvelle comparution en cour.

Nombre total de jours passés en détention - On calcule le nombre total de jours passés en détention en multipliant le compte réel quotidien moyen pour chaque secteur de compétence par le nombre de jours que compte l'exercice financier en question.

Ordonnance de dédommagement - Une condition enjoignant le contrevenant d'indemniser la victime pour les blessures, les pertes ou dommages à la propriété en résultat de l'infraction.

Ordonnance de services communautaires (OSC) - Une ordonnance du tribunal qui permet aux contrevenants d'effectuer un certain nombre d'heures de travail ou service bénévole au profit de la collectivité.

Par habitant - Désigne le calcul que l'on fait en divisant des dépenses par le nombre d'habitants, afin d'obtenir le coût d'habitation des contrevenants en détention imputé à chaque Canadien.

GLOSSAIRE - FIN

Prévenus - Désigne une personne pour laquelle le tribunal a ordonné le placement sous garde en attendant une nouvelle comparution en cour. Ces personnes, dont la peine n'a pas été déterminée, peuvent être détenues pour plusieurs raisons (p. ex., on craint qu'elles ne se présenteraient pas à leur date de comparution prévue, elles représentent un danger pour elles-mêmes et pour les autres, il y a un risque de récidive).

Probation - Les ordonnances de probation sont des décisions imposées par le tribunal qui ne comportent pas un placement sous garde. Le contrevenant est remis en liberté sous la surveillance d'un agent de probation. Il demeurera en liberté à la condition qu'il se comporte de la façon que lui indique son agent de probation.

Révocation - Lorsque le contrevenant en libération conditionnelle ou d'office est réincarcéré pour une peine d'emprisonnement supplémentaire après avoir commis et accusé d'une infraction durant la période de liberté.

